



Étude du fonctionnement des bibliothèques municipales de Coudekerque-Branche

Sylvie Ameuw

► To cite this version:

Sylvie Ameuw. Étude du fonctionnement des bibliothèques municipales de Coudekerque-Branche. Sciences de l'information et de la communication. 1999. dumas-01586446

HAL Id: dumas-01586446

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01586446>

Submitted on 9 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sylvie AMEUW

MAITRISE EN
SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION

Rapport de stage

**Etude du fonctionnement
des bibliothèques municipales
de Coudekerque-Branche**

Stage effectué du 19 décembre 1998
au 7 juillet 1999

au sein des bibliothèques et discothèque municipales

VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE

Sous la direction de :

Madame BEGUIN, responsable universitaire
Mademoiselle VILLETTE, responsable professionnelle

Lille 3
Université Charles de Gaulle
U.F.R. I.D.I.S.T.

Octobre 1999



Sylvie AMEUW

MAITRISE EN
SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION

Rapport de stage

**Etude du fonctionnement
des bibliothèques municipales
de Coudekerque-Branche**

Stage effectué du 19 décembre 1998
au 7 juillet 1999

au sein des bibliothèques et discothèque municipales

VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE

Sous la direction de :

Madame BEGUIN, responsable universitaire
Mademoiselle VILLETTE, responsable professionnelle

*Je tiens à remercier Monsieur André Delattre, Maire de Coudekerque-Branche,
ainsi que Mademoiselle Laurence Villette, chef du service bibliothèque de la ville,
qui ont bien voulu m'accueillir au sein des bibliothèques et discothèque municipales
de Coudekerque-Branche pour effectuer un stage dans le cadre de ma Maîtrise
des Sciences de l'Information et de la Documentation.*

*Je remercie également les responsables de bibliothèques ainsi que le personnel
qui m'ont toujours guidé dans mon travail.*

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
INTRODUCTION	3
1. LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE COUDEKERQUE-BRANCHE.....	5
1.1. Présentation du réseau des bibliothèques.....	5
1.1.1. Historique et localisation des bibliothèques dans la ville et dans les quartiers	5
1.1.2. L'aménagement de l'espace dans les bibliothèques	7
1.1.3. Les horaires et les modalités d'inscription	9
1.2. Le fonctionnement et la gestion des bibliothèques.....	10
1.2.1. La gestion du prêt et le circuit du document	10
1.2.2. Les fonds documentaires.....	13
1.2.3. Le fonctionnement administratif du réseau	15
1.3. L'action culturelle des bibliothèques municipales de la ville	17
1.3.1. Les animations	17
1.3.2. Les activités « hors les murs » et les partenariats	18
1.3.3. La bibliothèque d'été : le Hérisson au Soleil.....	21
2. METHODE SUIVIE POUR LA RECHERCHE D'INFORMATION.....	23
2.1. La recherche d'information	23
2.1.1. Les documents imprimés.....	23
2.1.2. Les outils informatiques.....	25
2.1.3. La recherche sur Internet.....	26
2.1.4. Les recherches dans les archives municipales de Coudekerque-Branche	28
2.2. Observation participante.....	28
2.2.1. Le travail accompli	28
2.2.2. Entretien avec le personnel	30
2.2.3. Observations	31

2.3. L'élaboration des questionnaires	32
2.3.1. La sélection des contacts.....	32
2.3.2. Méthode d'élaboration des questionnaires et leurs récupérations.....	33
2.3.3. Traitement des réponses.....	34
 3. LES CHANGEMENTS QUE L'INFORMATISATION APPORTERAIT AU RESEAU DE BIBLIOTHÈQUES DE COUDEKERQUE-BRANCHE	 36
3.1. Cadre général	36
3.1.1. Une première tentative d'informatisation d'une des bibliothèques à Coudekerque-Branche : le réseau documentaire dunkerquois	36
3.1.2. Objectifs de l'informatisation et sa mise en place	37
3.1.3. L'informatisation vue par les bibliothèques municipales fonctionnant en réseau.....	38
 3.2. Principales fonctions et services de l'informatisation.....	39
3.2.1. Le système de gestion documentaire.....	39
3.2.2. Un meilleur service au public et au réseau	42
3.2.3. L'ouverture du réseau sur l'extérieur	44
 3.3. Mais l'informatisation comporte des facteurs contraignants	46
3.3.1. Les contraintes organisationnelles et techniques.....	46
3.3.2. Les contraintes humaines	48
3.3.3. Les contraintes financières	49
 CONCLUSION	51
 BIBLIOGRAPHIE.....	52
 ANNEXES.....	54

INTRODUCTION

Située dans l'agglomération dunkerquoise, Coudekerque-Branche s'étend sur 902 hectares et compte 24 135 habitants. Elle est traversée par cinq canaux qui l'ont délimitée en cinq quartiers. Ces derniers ont leur propre identité et leur propre histoire. Ceci explique que la ville vit au rythme de ses quartiers. La politique culturelle de la ville est très développée, notamment en matière de lecture publique. Alors qu'une ville de 30 000 habitants comporte en général une bibliothèque centrale et une seule annexe ¹, Coudekerque-Branche dispose de cinq bibliothèques de quartier autonomes, d'une bibliothèque d'étude et d'une discothèque municipale qui sont réparties sur six sites comme on le voit sur le plan de la ville (*annexe I*). La volonté municipale afin de diffuser la lecture publique dans les quartiers est donc très développée. En effet, les lois de décentralisation de 1982 et de 1983 ont fixé les responsabilités des collectivités territoriales en matière de bibliothèque. Ainsi, la commune a la responsabilité de décider de la création et du fonctionnement d'une bibliothèque municipale sans que ce soit une obligation.

Le réseau de bibliothèques de la ville est particulier. Il s'agit d'abord d'un réseau horizontal puisque toutes les structures sont au même niveau et il n'y a pas de bibliothèque centrale. Néanmoins, ce réseau est difficilement perçu comme tel car les bibliothèques sont autonomes et elles ne fonctionnent pas réellement en réseau. Pourtant, il s'agit bien d'un réseau de lecture publique. En effet, sa répartition sur l'ensemble de la ville permet un service de proximité. Il engendre également un mouvement de circulation des personnes que ce soit par la rotation du personnel ou par le fait que les lecteurs peuvent être inscrits dans plusieurs bibliothèques. Il est réglementé par trois règlements intérieurs distincts pour les bibliothèques de prêt, la discothèque et la bibliothèque d'étude (*annexes 2, 3, 4*). Ce réseau est organisé puisqu'une certaine hiérarchie existe, tout doit remonter au responsable du service « bibliothèque ». C'est un service culturel car il met à la disposition du public des livres, journaux, revues, cassettes et disques compacts. Ceci représentait plus de 70 000 documents en 1998. De nombreuses animations se déroulent sur l'ensemble des bibliothèques permettant à certaines structures de se rapprocher. Ce réseau a également un rôle de médiation puisqu'il met en relation les usagers et les créateurs (écrivains, artistes...) à travers ses activités culturelles. C'est enfin un service public car il est libre, gratuit et ouvert à tous quelle que soit la ville d'origine. Un réseau de lecture publique a plusieurs missions : il doit garantir l'égalité d'accès à l'information, à la formation et à la culture ; il doit permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer à la pratique de la lecture chez tous les publics. La particularité de ce réseau tient également au fait qu'il n'est pas du tout informatisé alors que plusieurs structures le composent, ceci ne facilite donc pas sa coordination. Selon l'enquête sur *L'équipement*

¹ GRUNBERG, Géraud. *Bibliothèques dans la cité*. Éd. du Moniteur, 1996.

*informatique des bibliothèques municipales*¹ conduite au cours de l'année 1995 par la Direction du Livre et de la Lecture, 215 bibliothèques municipales des villes de 20 000 à 50 000 habitants sur 288 sont informatisées ou ont un projet d'informatisation. Ceci a certainement bien évolué depuis.

Dans le cadre de la Maîtrise de Sciences de l'Information et de la Documentation, j'ai suivi l'option « Lecture publique et médiathèque ». Cela m'a donné envie de faire un stage en bibliothèque. Fréquentant régulièrement des structures informatisées, je me suis demandé comment pouvaient fonctionner des bibliothèques non informatisées alors que nous sommes en pleine ère de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce stage dans le réseau de bibliothèques de Coudekerque-Branche m'a donné l'occasion d'étudier les avantages mais également les contraintes de l'informatisation. Je l'ai commencé le 19 décembre 1998 et je l'ai terminé le 7 juillet 1999. Je l'ai effectué lors des vacances de Noël, les week-ends, au mois de juin et quelques jours en juillet. Le fait d'avoir travaillé le week-end m'a permis de rencontrer le public qui est moins présent l'été dans les bibliothèques.

Comment fonctionne un réseau de bibliothèques non informatisées et quels changements apporterait l'informatisation à celui-ci ?

Nous orienterons notre réflexion autour de trois points : d'abord, une présentation du réseau des bibliothèques de la ville ; puis, la méthode suivie pour la recherche d'information ; enfin, les changements que l'informatisation pourrait apporter au réseau.

¹ MADDALONI, Marie-Claude. *L'équipement informatique des bibliothèques municipales et départementales : évaluation 1995*. Paris : Direction du Livre et de la Lecture, 1996. pp. 13-15

1. LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE COUDEKERQUE-BRANCHE

Afin d'étudier le réseau de bibliothèques de Coudekerque-Branche, il faut d'abord en faire une présentation, puis en expliquer son fonctionnement, enfin étudier ses diverses activités culturelles.

1.1. Présentation du réseau des bibliothèques

Il faut situer ce réseau dans son histoire et dans ses locaux avant de s'intéresser à l'aménagement de l'espace dans les bibliothèques. Les horaires et les modalités d'inscription seront également présentés.

1.1.1. Historique et localisation des bibliothèques dans la ville et dans les quartiers

Une **bibliothèque populaire communale** est fondée à Coudekerque-Branche à la suite d'une délibération prise le 2 août 1907 par le Conseil Municipal. Cette création est approuvée le 16 janvier 1908 par le Préfet du département du Nord. Elle est mise en fonctionnement à partir du 1^{er} juillet 1908. Gustave Fontaine, Maire de la ville de 1904 à 1937, en est l'instigateur. Elle est située rue de la gare (actuellement rue Gustave Fontaine) dans les locaux de la Mairie (actuellement Mairie annexe). D'après son règlement intérieur ¹, elle a « pour but de développer le goût de la lecture, en procurant aux habitants de la commune les livres nécessaires à leur instruction et à leur délassement » (article 3). Le bibliothécaire doit tenir un registre de prêt, un catalogue des auteurs, un catalogue par matière, un registre d'inventaire, un registre de recettes et de dépenses (article 13). Le prêt est entièrement gratuit pour les habitants de la commune (article 16). Chaque lecteur peut emprunter deux ouvrages pour une durée de quinze jours. Le prêt est indirect, c'est donc le bibliothécaire qui doit aller chercher les livres demandés dans les rayons. Les ouvrages sont soit des « livres à emporter », soit des « livres à consulter sur place ». Ils proviennent d'achats, de dons ou de concessions ministérielles. Vers 1931, le fonds de la bibliothèque est divisé en deux parties : la bibliothèque communale et la bibliothèque de prêt. La collection de la bibliothèque communale doit être consultée sur place et une petite partie constitue une « réserve », il fallait une autorisation spéciale pour les consulter. En ce qui concerne la bibliothèque de prêt, le prêt était indirect et limité à trois ouvrages pour quinze jours ². Par la suite, des employés de Mairie se chargèrent de gérer le fonds comme ils le pouvaient malgré l'absence de formation adéquate. Il fallut attendre les années quatre-vingt pour que de réels efforts soient menés pour diffuser la lecture publique dans la ville dont la population ne cessa d'augmenter.

¹ VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE. Bibliothèque populaire communale : Règlement. *Bulletin Municipal Officiel* n°4 de juillet 1907 à avril 1908. 20 janvier 1908. p. 105-107.

² Documentation de la bibliothèque Aragon.

Les quartiers se dotèrent peu à peu d'équipements indispensables comme les services municipaux (Mairies annexes, bibliothèques, etc...) car la ville ne cesse de s'étendre. Il s'agit de rapprocher les structures des personnes. Cela explique le fait que les bibliothèques soient situées à côté de l'Hôtel de ville ou des Mairies annexes. Peu à peu, des bibliothèques seront décentralisées sur l'ensemble de la ville.

Ainsi, en 1982, une première bibliothèque est fondée dans le quartier du Petit Steendam, rue des Mûriers, d'où son nom « **Les Mûriers** ». Elle est implantée dans le Centre culturel Jules Romains qui est lui-même dans les locaux d'une ancienne école. Elle est située à proximité de la Mairie de quartier, de quatre écoles et d'un collège. Elle est desservie par trois lignes de bus et dispose d'un petit parking juste devant.

Peu après, en 1983, une autre bibliothèque est créée dans le quartier du centre-ville, sur la place de la République. Il s'agit de la **bibliothèque Louis Aragon**. Elle est implantée dans l'ancien groupe scolaire Pasteur construit au début du siècle. En 1998, ce dernier est rénové. Cela permet d'attribuer un nouveau local à cette bibliothèque qui devient le Centre culturel Louis Aragon, dont l'entrée se trouve désormais 3 rue Henri Ghesquière.¹ Une discothèque municipale a été implantée dans les mêmes locaux que cette bibliothèque depuis sa création en 1988, elle fut également aménagée dans le Centre culturel Aragon. Celui-ci est situé à proximité de l'Hôtel de ville, de deux écoles, de l'école municipale des Beaux-Arts, de la Maison de l'Animation et de l'Espace Jean Vilar. Deux lignes de bus le desservent et un grand parking facilite son accès aux automobilistes. Les bibliothèques « Les Mûriers » et Louis Aragon, connurent un succès immédiat dès leur création puisqu'il n'y avait plus réellement de bibliothèque dans la ville.

Une troisième bibliothèque devait être inaugurée le 20 février 1983 dans la rue Gustave Fontaine dans le quartier du Vieux-Coudekerque. Elle fut nommée **bibliothèque Eva Coulier** en hommage à l'ancienne adjointe au maire, directrice d'école honoraire bienfaitrice du bureau d'aide social (1888-1950). Cette bibliothèque se situe d'abord au premier étage de l'ancienne Mairie, puis elle est installée dans de nouveaux locaux qui ont été construits dans la cour de l'ancienne Mairie le 20 mai 1995². Cette bibliothèque est l'héritière de la première bibliothèque communale par sa situation et son fonds. Une Bibliothèque Centre Documentaire (BCD) y sera créée en 1992. Elle est située à proximité d'une école maternelle, d'une école primaire, d'un collège et de l'Académie de musique. Deux lignes de bus la desservent et elle est à proximité de la gare. Par contre, il y a peu de place pour stationner.

Une bibliothèque jeunesse est créée en 1984 dans le quartier Sainte-Germaine. Il s'agit de la **bibliothèque Célestin Freinet**. Une section adulte sera créée en 1992. Elle se situe rue Arago près d'une Mairie

¹ VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE. Inauguration du Centre culturel Aragon. *L'Echo de la Branche*, n° 63. Septembre 1998, p 13.

² VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE. Inauguration de la bibliothèque Eva Coulier. *L'Echo de la Branche*, n° 31. Juin – juillet 1995, p 9.

annexe. Une école maternelle, une école primaire, l'Institut d'Education Motrice Jacques Collache (IEM) sont à proximité. Deux lignes de bus la desservent et un parking permet de s'y garer aisément.

Enfin, une cinquième bibliothèque de prêt est inaugurée le 3 octobre 1987 dans le quartier du Grand Steendam, rue Paul Cézanne. Il s'agit de la **bibliothèque Emile Verhaeren**. Elle se situe au premier étage d'un bâtiment, à côté de la Mairie annexe. Sa localisation ne permet pas un accès facile à certains publics (personnes handicapées, personnes âgées). Elle est à proximité de « l'école des tout petits » et d'une école maternelle, d'une école primaire et d'une résidence pour personnes âgées. Deux bus peuvent la desservir.

Par ailleurs, une bibliothèque d'étude fut inaugurée le 30 avril 1995 et fut ouverte au public le 2 mai. Elle est installée au 67 rue Waldeck Rousseau dans le quartier Sainte-Germaine dans une maison particulière. Celle-ci fut construite entre-deux-guerres et appartenait à la société Georges Lesieurs et fils. En 1937, la famille Réveillon, famille d'entrepreneur de travaux publics achète la maison et la garde en sa possession jusqu'en 1994. C'est à ce moment-là que la commune de Coudekerque-Branche lui rachète la maison. Elle deviendra la **bibliothèque d'étude Léonce Baron** ¹ (*annexe 5*), en hommage au bibliothécaire-archiviste de la ville de Dunkerque (1870-1945). Il est l'auteur de la monographie « Coudekerque-Coudekerque-Branche » publiée en 1923 ². La décision de créer cette bibliothèque est due au fait qu'un fonds ancien, celui de la première bibliothèque populaire communale, était conservé dans le grenier de l'ancienne Mairie, il n'était ni mis en valeur, ni protégé contre l'humidité.

Ainsi, de 1982 à 1987, cinq bibliothèques de prêt furent fondées en cinq ans. Ceci montre la volonté de diffuser la lecture publique dans la ville. Une bibliothèque d'étude fut intégrée au réseau plusieurs années plus tard. Chacune de ces bibliothèques a un aménagement différent.

1.1.2. L'aménagement de l'espace dans les bibliothèques

Le Centre culturel Aragon dispose d'une superficie de 250 m² pour la bibliothèque et la discothèque. Cet espace s'ouvre sur l'extérieur grâce à la construction d'une verrière et à la réhabilitation de l'ancien préau ³. Le Centre culturel contient également le secrétariat du réseau des bibliothèques. La bibliothèque des Mûriers a une superficie de 200 m². La bibliothèque Célestin Freinet dispose d'un espace de 117,65 m² qui est accessible aux élèves de l'IEM par un couloir à l'arrière de l'ancienne école. La bibliothèque Eva Coulier a environ 110 m² et a été aménagée pour être accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite. En-

¹ Au service de la mémoire. *La Voix du Nord*. 19 août 1999.

² Documentation de la bibliothèque d'étude.

³ VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE. Inauguration du Centre culturel Aragon. *L'Echo de la Branche*. n° 63. Septembre 1998. p 13.

fin, la bibliothèque Emile Verhaeren, qui est la plus petite des bibliothèques de prêt, a une superficie d'environ 60-70 m². La bibliothèque d'étude partage ses locaux avec les archives municipales qui disposent d'une pièce au premier étage depuis 1996.

Toutes les bibliothèques de prêt disposent de deux sections : adultes (à partir de 15 ans) et enfants. Les bibliothèques Aragon, Les Mûriers et Verhaeren disposent d'une réserve où l'on peut stocker les nouveautés, les dons, le matériel avant que les ouvrages soient disponibles pour le public. La bibliothèque Eva Coulier dispose de deux petites pièces qui peuvent permettre de ranger le matériel et quelques livres, mais la place manque. Quant à la bibliothèque Célestin Freinet, elle ne dispose pas de réserve, ce qui pose un problème de stockage des acquisitions et des dons. Toutes les bibliothèques disposent de tables pour travailler ou pour consulter les ouvrages sur place. La bibliothèque d'étude dispose d'une grande salle de consultation sur place, qui contient une partie des usuels, des livres anciens disposés dans une grande vitrine, une plus petite présente des livres, plans ou instruments selon le thème d'une exposition par exemple. Elle a quatre salles de magasin : deux pour le fonds ancien (dont un n'est pas encore inventorié), un pour le fonds périodique, un pour les nouveaux achats.

Le lecteur peut s'orienter dans chacune des bibliothèques par la signalétique qui figure soit au-dessus des rayonnages, soit sur le devant de ceux-ci. Il peut être renseigné par la personne qui s'occupe du bureau de prêt, celui-ci faisant également office d'accueil et de renseignement. L'utilisateur dispose d'un espace agréable pour travailler ou pour lire même si l'espace est, parfois, assez restreint. Il n'y a pas de décoration particulière, mais il y a beaucoup de dessins ou d'affiches notamment sur les Salons du livre antérieurs. Le lecteur peut prendre connaissance du règlement intérieur de la structure dans laquelle il se trouve.

Le public est très varié dans les bibliothèques, ce sont essentiellement des Coudekerquois, et touche toutes les catégories socio-professionnelles. Néanmoins, le personnel a constaté que la tranche d'âge comprise entre 18 et 25 ans est moins représentée. Ceci correspond souvent à des étudiants qui fréquentent la bibliothèque universitaire plutôt que la bibliothèque municipale dans le cadre de leurs études. De nombreux retraités fréquentent les bibliothèques de prêt. La bibliothèque Célestin Freinet accueille souvent des élèves de l'IEM. La bibliothèque d'étude est surtout fréquentée pendant l'année scolaire par des collégiens, lycéens mais également quelques chercheurs. Les bibliothèques sont moins fréquentées pendant l'été.

Si l'on se réfère au tableau statistique des inscriptions en 1998 (*annexe 6*), on constate qu'il y a 4 489 inscrits dans l'ensemble des bibliothèques de prêt dont 2 381 adultes et 2 108 enfants. Les bibliothèques Les Mûriers, Aragon et Freinet ont plus d'adultes inscrits que d'enfants. La bibliothèque la plus grande, c'est-à-dire le Centre culturel Aragon, compte 1 350 inscrits. La bibliothèque Les Mûriers est très proche avec 1 266

inscrits. Il est intéressant de constater que la bibliothèque Verhaeren, qui est la plus petite et la moins accessible, compte 541 inscrits. Il existe donc un intérêt de la population de ce quartier pour la lecture. Cela serait sans doute plus important encore si cette bibliothèque avait les moyens d'offrir un espace plus vaste à ses lecteurs. Si on compare avec les données de 1997, on s'aperçoit que cette bibliothèque a augmenté ses inscriptions tout comme le Centre culturel Aragon. Les inscriptions restent stables dans l'ensemble du réseau d'une année à l'autre.

L'espace limité des bibliothèques accueille le public dans un cadre agréable, ceci a des répercussions sur les inscriptions. L'ensemble du réseau a des horaires et des modalités d'inscription identiques.

1.1.3. Les horaires et les modalités d'inscription

Les horaires sont donnés sur des tracts à la disposition du public (*annexe 7*). Les cinq bibliothèques de prêt et la discothèque municipale sont ouvertes au public 17 heures par semaine du mardi au dimanche. Elles sont fermées les lundis et vendredis :

Mardi et Jeudi	16 h – 19 h
Mercredi	9 h 30 – 11 h 30 et 14 h – 17 h
Samedi	9 h 30 – 11 h 30 et 14 h – 16 h
Dimanche	9 h – 11 h

L'ouverture le dimanche matin est peut-être une volonté de poursuivre ce qui était fait à l'époque de la première bibliothèque populaire communale qui était, elle aussi, ouverte aux mêmes heures ce jour-là. Ceci permet peut-être aux gens de venir à la bibliothèque après la messe, mais cela peut également constituer un but de sortie. Néanmoins, j'ai pu constater qu'il n'y avait pas beaucoup de monde qui fréquentait les bibliothèques le dimanche matin, mais cela dépend du quartier. On note que les bibliothèques sont fermées durant les heures de marchés alors que ceux-ci attireraient du monde et ont lieu à proximité des structures.

La bibliothèque d'étude est ouverte 21 heures par semaine du lundi au samedi de 14 h à 17 h 30.

Pour s'inscrire dans l'une des structures du réseau, il faut présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois. L'inscription est gratuite aussi bien pour les Coudekerquois que pour les non-Coudekerquois. Les enfants de moins de huit ans doivent faire remplir un formulaire par leurs parents. (*annexe 8*). À partir de quinze ans, on est inscrit dans la section adulte. Il faut rappeler que le réseau n'est pas informatisé, toutes les démarches sont donc manuelles. Pour une inscription, il s'agit de prendre une carte d'inscription (beige pour les adultes ; rose pour les enfants) sur laquelle on inscrit les noms, prénoms, date de naissance, profession (ou établissement scolaire) et l'adresse. On demande également le numéro de téléphone ainsi que le prénom d'un des parents quand il s'agit de l'inscription d'un enfant. Il faut en-

suite se référer au cahier d'inscription (adulte ou enfant) afin d'attribuer un numéro de lecteur qui sera reporté sur la carte. Le lecteur n'a aucune démarche à faire pour se réinscrire. Il ne présente pas de justificatif de domicile qui permettrait de vérifier qu'il habite bien à la même adresse. Les relations avec un lecteur se basent donc sur la confiance. C'est le personnel qui s'occupe de la réinscription du lecteur chaque année. On prend l'ancienne carte, on attribue un nouveau numéro et l'on note l'année en haut de la carte. Cette carte reste dans la bibliothèque, le lecteur n'en a pas. Il doit donc donner son nom lorsqu'il vient rendre ses livres ou quand il a choisi ses livres. Mais rien ne permet de l'identifier personnellement. Une fois la carte établie, les fiches de prêt pourront être glissées dans une pochette collée au dos de la carte.

Il faut signaler qu'il est nécessaire de s'inscrire à chaque fois dans l'une des structures car il n'y a pas d'inscription unique pour l'ensemble du réseau. Cela serait trop lourd à gérer puisque le réseau n'est pas informatisé. L'utilisateur doit présenter à chaque fois les pièces nécessaires, ce qui peut le décourager s'il ne les a pas sur lui. Il risque, en effet, de ne pas revenir si on diffère son inscription et sa jouissance du service. Les usagers peuvent penser qu'une fois qu'ils sont inscrits dans une structure, ils le sont partout. Il serait intéressant de mettre en place une carte de lecteur unique ou du moins une pièce prouvant que l'utilisateur est déjà inscrit quelque part. Ceci l'exempterait de montrer tous les justificatifs d'inscription. Cela permettrait de mieux identifier le réseau, et encouragerait l'utilisateur à y circuler. Les bibliothèques ne sont certainement pas perçues par les usagers comme appartenant à un réseau même s'il arrive qu'un lecteur est inscrit dans plusieurs structures, mais cela est une minorité. Il serait intéressant d'en savoir réellement la proportion. Les usagers peuvent donc passer à côté d'une offre documentaire plus importante et plus riche. Naturellement, si un jour une carte de lecteur devait être mise en place, il faudrait que le lecteur rende les ouvrages dans le lieu où il les a empruntés. Dans les bibliothèques municipales fonctionnant en réseau qui ont répondu à mon questionnaire (*annexe 20*), il existe une carte de lecteur mais ceci est facilité puisqu'elles sont informatisées.

Les bibliothèques se sont peu à peu mises en place sur l'ensemble de la ville. Leur aménagement est différent, mais les horaires et les modalités d'inscription sont semblables. Après cette présentation du réseau des bibliothèques, il faut s'attacher à l'étude de son fonctionnement et de sa gestion.

1.2. Le fonctionnement et la gestion des bibliothèques

Il faut d'abord étudier la gestion du prêt et le circuit du document avant de s'intéresser aux fonds documentaires et au fonctionnement administratif du réseau.

1.2.1. La gestion du prêt et le circuit du document

Dans les bibliothèques de prêt, « l'utilisateur peut emprunter au maximum trois livres pour une durée de quinze jours au maximum » (article 8 du règlement intérieur des bibliothèques de prêt, *annexe 2*). Le prêt

des bandes dessinées est limité à une par personne. Il faut signaler que deux périodiques équivaut un livre. Ainsi, on peut emprunter six périodiques, ou bien deux livres et deux périodiques, ou un livre, une bande dessinée et deux périodiques, etc... La durée peut différer selon l'ouvrage. Ainsi, certaines nouveautés comme les séries *Chair de poule* ou *Tom-Tom et Nana* sont limitées à une semaine pour les enfants. Les ouvrages ne peuvent pas être empruntés à la bibliothèque d'étude puisque c'est une bibliothèque de consultation. À la discothèque municipale, « l'utilisateur peut emprunter trois supports pour une durée de quinze jours. Les méthodes d'apprentissage de langues étrangères peuvent faire l'objet d'un prêt d'une durée de un mois » (article 7 du règlement intérieur de la discothèque, *annexe 3*).

Une fois que l'utilisateur a choisi ses documents, il les apporte à la banque de prêt. Lors de mon stage, j'ai souvent dû faire du prêt puisque c'est l'activité principale les week-ends. Les fiches de prêt sont enlevées des documents et sont placées dans la carte du lecteur. La date de retour est notée sur la fiche « à retourner » figurant à la fin du document. Le numéro de lecteur et la date de retour sont inscrits sur la fiche de prêt. À la discothèque, l'accès est semi-direct. Les usagers peuvent visualiser les boîtiers vides des disques compacts. Cet accès nécessite l'intervention d'un membre du personnel pour disposer du document. L'utilisateur donne les boîtiers qui ont un numéro, le personnel cherche dans des tiroirs les CD correspondants, la fiche de prêt est placée dans la carte de l'utilisateur, le CD est alors placé dans un boîtier vide tandis que le boîtier original est placé à l'emplacement dans le tiroir. Les cassettes audio sont dans des présentoirs spéciaux, nécessitant également l'intervention du personnel. Leurs fiches sont dans un fichier à part. Les vinyles sont dans des pochettes où figurent leurs fiches de prêt. Les cartes des usagers sont ensuite placées dans des boîtiers en bois (adultes et enfants) classées par ordre alphabétique du nom puis du prénom. Quand l'utilisateur rend ses documents, on cherche sa carte et la fiche de prêt est remise dans le document.

Il est possible de prolonger ses emprunts s'ils ne sont pas réservés. L'utilisateur a la possibilité de réserver des documents sauf à la discothèque. Les noms des personnes et les titres des documents sont notés sur une feuille, il faut alors surveiller le retour de ces documents, mais cela n'est pas évident à cause du système manuel qui est lourd à gérer. En cas de retard dans la restitution des documents, le personnel doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer leurs retours (lettres de rappel, suspension de droit de prêt, téléphone, émission d'un titre de recette). Malheureusement, l'inconvénient du prêt manuel est qu'il ne permet pas de gérer les retards régulièrement car la vérification des cartes de lecteur est longue à faire. De plus, des erreurs d'attribution de fiches peuvent survenir. Des lettres de retard peuvent être envoyées par erreur à des personnes n'ayant jamais empruntés les documents en question. Il faut donc vérifier si le numéro de lecteur correspond à celui figurant sur la fiche de prêt. Ceci augmente le temps passé à la gestion des retards.

De plus, à la fin de la journée, il faut établir les statistiques. Ceux-ci sont très limités car on ne peut pas connaître exactement quels documents les usagers empruntent et par conséquent, on ne peut pas mieux orienter la politique d'acquisition. Ainsi, après chaque prêt, il faut noter si les documents empruntés par les

adultes et par les enfants sont des documentaires (D), des romans (R), des bandes dessinées (BD) ou des romans jeunesse, contes ou albums (J). Il faut noter également si des inscriptions nouvelles ont eu lieu. Les prêts adultes (A) et les prêts enfants (E) sont comptabilisés en les distinguant bien, ainsi que leur total. Les statistiques sont reportées dans un cahier. Un exemple fictif illustrera mieux ceci :

33 lecteurs	{	11 lecteurs A = 3 D + 12 R + 5 BD = 20 livres A
		22 lecteurs E = 7 D + 40 J + 9 BD = 56 livres E
3 inscriptions nouvelles		76 livres

Ces statistiques permettent de calculer le nombre de prêts effectués tout au long de l'année dans chaque bibliothèque. Si l'on se réfère au tableau statistique des prêts (*annexe 9*), on s'aperçoit qu'ils restent stables dans toutes les bibliothèques avec un total de plus de 94 000 livres en 1997 et 1998. En 1998, plus de 102 000 prêts ont été effectués dans l'ensemble du réseau (discothèque incluse).

Le prêt entre bibliothèques existe en interne, mais il n'est pas très évolué. Il consiste à téléphoner à une autre bibliothèque si un ouvrage demandé par un lecteur n'est pas présent dans les rayons de la bibliothèque où il est inscrit. Dans ce cas, le personnel d'une autre bibliothèque doit aller vérifier dans son fichier. Si l'ouvrage en question est présent, la bibliothèque le fera parvenir là où il est demandé. S'il est absent, il faut téléphoner à une autre bibliothèque et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on puisse répondre à l'utilisateur. Ce système est très lourd, car la personne qui doit rechercher la présence du livre dans ses rayons n'a pas forcément le temps de le faire surtout s'il y a beaucoup de monde qui attend au prêt. De plus, si le livre est présent dans le fichier, il n'est pas forcément dans les rayons car il peut être mal rangé ou en réparation.

Chaque responsable de bibliothèque bénéficie d'une certaine autonomie en ce qui concerne le budget qui lui est attribué, les acquisitions, la gestion de son fonds et des abonnements. Ils effectuent leur choix en fonction de la demande du public. Le public peut faire des suggestions d'achats en le disant au personnel ou en remplissant une fiche à la bibliothèque Freinet (*annexe 10*). Ils essayent également de compléter les classes manquantes pour les ouvrages classés. Les instruments de sélection sont les revues *Livres Hebdo*, *Lire*, *La revue des livres pour enfants*, *Le Monde des livres* ainsi que la sélection de livres dans le journal *La Voix du Nord* ou encore les catalogues d'éditeurs. Il faut tout de même signaler que certaines de ces revues sont en exemplaires limitées et doivent circuler entre les bibliothèques du réseau. Ceci impose la lecture des magazines assez rapidement, de sélectionner les livres pour la bibliothèque et les transmettre à une autre structure. Pour les achats, un appel d'offre a été lancé et c'est la Société Française du Livre (S.F.L.) qui a obtenu le marché. Tous les bons de commandes lui sont envoyés. Chaque commande arrive dans la bibliothèque désignée. Il n'y a donc pas de centralisation des commandes en un seul lieu. Seules les fournitures sont centralisées.

Les documents seront traités au niveau de chaque structure. Cela permet à chaque bibliothèque d'évoluer selon son rythme et de mettre à disposition du public un fonds varié qui n'est pas le même selon le quartier, selon la bibliothèque. Une fois le colis vérifié, il faut rentrer la facture au service financier de la Mairie. Les fonds des bibliothèques sont constitués de dons, d'achats de la Mairie ou d'achats effectués à l'occasion du Salon du livre puisque les auteurs et éditeurs présents à celui-ci font des réductions importantes pour les bibliothèques de la ville. Les livres sont enregistrés petit à petit dans chaque bibliothèque de prêt dans deux registres d'inventaires, un pour les adultes, un pour les enfants. La bibliothèque d'étude dispose de trois registres qui varient selon le format : « A » pour les petits formats, « B » pour les formats moyens, « C » pour les grands formats. Un numéro d'inventaire est attribué à chaque document. Le registre d'inventaire donne les indications permettant de suivre la vie du document de sa date d'entrée à son élimination. Une fois enregistré, le document est estampillé avec le cachet propre de la bibliothèque où il se trouve. Ceci montre une fois de plus que les bibliothèques sont autonomes dans le réseau. Auparavant, un seul cachet était en vigueur dans le réseau, cela permettait de former un seul ensemble. Après l'enregistrement, il faut cataloguer. Il s'agit d'établir la carte d'identité (notice de base) d'un document. Les notices sont manuscrites, certaines ont été dactylographiées. Il faut ensuite effectuer le traitement documentaire, c'est-à-dire « déterminer les différents descripteurs (mots sujets), mots-clés ou indices qui permettront d'indiquer le contenu ¹ ». La cote des ouvrages est placée sur la tranche du livre, elle est manuscrite et s'efface au soleil. Cette cote est établie à partir de la classification décimale Dewey pour les documentaires. Pour les romans, les ouvrages jeunesse, il suffit de mettre la lettre R ou J, puis les trois premières lettres de l'auteur, enfin la première lettre du titre. Selon les bibliothèques, un ouvrage peut être coté différemment, les notices peuvent varier. Une uniformisation de ceci pourrait être établi dans toutes les structures, mais ceci nécessiterait des réunions de catalogage. Or, ces réunions sont difficiles à mettre en place. Les documents sont ensuite équipés et protégés. Le classement sur les rayons se fait dans l'ordre alphabétique pour les romans et les livres de jeunesse, et par ordre de classification pour les documentaires. Le désherbage n'est pas beaucoup effectué dans les bibliothèques par manque de temps et de moyens.

La gestion du prêt et le circuit du document sont lourds à gérer pour certaines tâches à cause du système manuel. Les fonctions bibliothéconomiques peuvent présenter quelques divergences selon les bibliothèques, mais le fonctionnement général est le même partout. Intéressons-nous maintenant aux fonds documentaires des bibliothèques.

1.2.2. Les fonds documentaires

Dans toutes les bibliothèques de prêt, le fonds adulte se compose de romans, de documentaires, de biographies, d'un fonds local, de livres à grands caractères, de bandes dessinées et de revues. Quant aux en-

¹ ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS. Catalogage et traitement documentaire. In *Le métier de bibliothécaire*. Ed. du Cercle de la Librairie, 1998. Ch. IV.3, p. 195

fants, ils peuvent choisir des romans jeunesse, des albums, des contes, des bandes dessinées, des documentaires et des périodiques. Il est intéressant de noter que la bibliothèque Eva Coulier possède un fonds de romans et de documentaires adultes issus de la première bibliothèque populaire communale, elle propose également un fonds important sur la Seconde Guerre Mondiale. La presse est seulement consultable au Centre culturel Aragon et à la bibliothèque Les Mûriers. Les usuels adultes et enfants sont à consulter sur place. La discothèque propose des vinyls, cassettes, livres cassettes et des disques compacts adultes et enfants ainsi que des magazines sur la musique. La bibliothèque d'étude permet de consulter des ouvrages de référence, des documentaires issus de la première bibliothèque populaire communale, un fonds d'ouvrages consacrés à la région, des périodiques régionaux et locaux. Elle propose également des ouvrages du XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles ainsi que des cartes et plans, estampes, photographies, dossiers de presse. Si l'on se réfère au tableau statistique (*annexe 11*), on constate que l'ensemble du réseau offre au public un fonds de plus de 70 000 documents (hors périodiques). Les bibliothèques de prêt n'ont pas de fonds spécialisé, elles ont souvent un fonds commun même si certains thèmes sont plus importants dans telle structure plutôt que dans une autre.

Le fonds est en libre accès et en consultation sur place dans les bibliothèques de prêt. Il est en accès semi-direct à la discothèque. Il est en accès indirect et en consultation sur place à la bibliothèque d'étude. En effet, le lecteur doit remplir une fiche de consultation où figurent ses nom, prénom ainsi que les références des documents souhaités s'il veut accéder à un document figurant au fichier. D'après le règlement intérieur de la bibliothèque d'étude, le lecteur doit donner une pièce d'identité qui lui sera restitué au retour du document si celui-ci est en réserve. (article 3 du règlement, *annexe 4*).

Les nouveautés sont mises en valeur dans toutes les structures sur des présentoirs ou sur des petites tables. Certains thèmes peuvent être valorisés en fonction de l'actualité (Carnaval, Europe...). Le public attend surtout les nouveautés, elles sortent immédiatement dès qu'elles sont mises à disposition. Cela renforce l'idée qu'une harmonisation des fonds du réseau permettrait de diversifier les acquisitions et donc d'offrir au public un choix plus important d'ouvrages et, par conséquent de nouveautés. L'achat d'ouvrages en plusieurs exemplaires peut s'avérer inutile, surtout qu'ils peuvent rester dans les rayons. Si le prêt entre bibliothèques était amélioré, cela faciliterait la circulation de ces documents. Il est en effet impossible d'offrir un choix conséquent de nouveautés dans une bibliothèque alors qu'il faut se tenir au budget. Le public cernerait plus aisément le réseau en y circulant plus facilement et, il découvrirait les ressources documentaires des autres bibliothèques. Une politique d'acquisition plus cohérente amènerait le public à fréquenter les bibliothèques du réseau.

La classification décimale Dewey est utilisée pour les ouvrages classés. Les romans adultes peuvent porter une gommette sur leur tranche afin de distinguer la science-fiction, le roman policier, les livres à grands caractères, les usuels. La couleur des gommettes peut être différente selon la bibliothèque. Par ailleurs, un même ouvrage peut ne pas être coté de la même façon selon la bibliothèque. Il serait intéressant

d'uniformiser les cotes des ouvrages qui sont communs aux bibliothèques, mais cela nécessiterait de revoir tout les fonds, et même de faire un recolement, c'est-à-dire faire un inventaire des fonds. Ceci n'est guère possible car il faut du temps et du personnel pour l'effectuer.

En ce qui concerne la recherche documentaire, l'usager bénéficie de plusieurs outils. Il peut d'abord rechercher dans le fichier manuel. J'ai pu remarquer que les enfants ont plus facilement recours aux fichiers que les adultes. Il existe deux fichiers dans les bibliothèques de prêt, un pour les adultes, un autre pour les enfants. Les fiches notices établies lors du catalogage y sont classées par nom d'auteur, par titre ou par matière. Par ailleurs, des catalogues des nouveautés sont souvent mis en valeur. D'autres catalogues existent comme le catalogue des *ouvrages de référence de la bibliothèque d'étude Léonce Baron par ordre alphabétique des sujets traités* (septembre 1996), cela peut concerner également des thèmes spécifiques comme les *ouvrages sur le sport dans les bibliothèques* (juin 1993), *Corsaires et pirates... dans les bibliothèques au « temps des livres » 1997*, *Les livres à grands caractères dans les bibliothèques municipales, les dictionnaires et encyclopédies dans les cinq bibliothèques municipales* (septembre 1993). Malheureusement, ces catalogues ne peuvent pas être réactualisés chaque année car cela prendrait trop de temps. Ces catalogues ne sont pas toujours placés à la vue du lecteur qui pourrait en avoir besoin. Les usagers disposent enfin de nombreux tracts sur les horaires, les activités des bibliothèques et de la ville. Des affiches le renseignent notamment sur la classification décimale de Dewey. Un guide des lecteurs est fourni aux enfants dans trois bibliothèques lorsqu'ils s'inscrivent, mais il est également à la disposition de tous. Pour les périodiques, un classeur rassemble les sommaires des périodiques au Centre culturel Aragon. À la discothèque, il n'y a pas de lecteur individuel permettant à un usager d'écouter un disque compact avant de l'emprunter, mais il est possible d'en faire écouter un morceau selon l'appréciation du personnel. Ceci peut être un inconvénient car il ne faut pas oublier que la bibliothèque est dans la même salle. Or, la bibliothèque est reconnue comme étant un « lieu de silence ».

Les fonds documentaires des bibliothèques sont donc diversifiés. L'ensemble de ce fonds pourrait être plus conséquent si le réseau fonctionnait en tant que tel, puisque les ressources documentaires seraient plus importantes. Il faut désormais s'intéresser au fonctionnement administratif du réseau.

1.2.3. Le fonctionnement administratif du réseau

Le budget du service bibliothèque est partie intégrante du budget municipal. Il est ensuite réparti entre les bibliothèques. Les responsables sont libres de le gérer de façon autonome notamment pour les acquisitions. Afin de bien répartir le budget, on se base sur la fréquentation des bibliothèques, ceci montre l'importance des statistiques pour chaque structure. Une bibliothèque récemment créée est également aidée afin de la lancer. C'est le cas de la bibliothèque d'étude Léonce Baron. Un budget commun est établi pour les

animations. Par contre, les abonnements, l'équipement, les remises de prix, les fournitures administratives ont un budget distinct. Le Salon du livre et le Hérisson au Soleil bénéficient d'un budget propre. Le Salon du livre reçoit également une aide du Conseil Général et du Conseil Régional. Enfin, l'ensemble des bibliothèques reçoit une dotation générale de décentralisation de l'Etat.

Si l'on se réfère à l'organigramme du personnel (*Annexe 12*), on constate que quinze personnes travaillent dans l'ensemble du réseau. Six appartiennent à la filière culturelle et neuf à la filière administrative. Le réseau est géré par une seule personne qui est également responsable de bibliothèque. Cet organigramme peut varier car le personnel circule entre les bibliothèques. Il a donc été établi en fonction des lieux où se trouvent le plus souvent les personnes. La rotation du personnel est due à son nombre restreint alors qu'il y a sept structures. Cette rotation est assez rare dans les bibliothèques municipales si l'on en juge d'après les réponses qui ont été fournies au questionnaire que j'ai envoyé aux bibliothèques municipales (*annexe 20*) puisque aucune ne fait circuler son personnel sauf en cas de remplacement (maladie, maternité, congé). Ceci est sans doute dû au fait que les villes ayant un réseau de bibliothèques sont beaucoup plus grandes par leur population et par la taille de leurs bibliothèques que Coudekerque-Branche. Elles ont donc plus de moyens. Ce nombre restreint de personnel peut entraîner la fermeture de certaines bibliothèques quand il est impossible de faire autrement. Ceci est tout de même assez rare. Dans ce cas, c'est la bibliothèque d'étude qui est fermée en premier car c'est la plus récente et ce n'est pas une bibliothèque de prêt. Si cela ne suffit toujours pas, on ferme les plus petites bibliothèques de prêt. Si le personnel était plus nombreux, il pourrait faciliter le travail en réseau car il soulagerait certaines tâches dans les bibliothèques et permettrait à celles-ci de mieux coopérer au sein du réseau. À ce personnel, il faut ajouter les hôtesse bénévoles pour le Salon du livre ou pour les animations.

Des réunions ont lieu entre le personnel pour les animations, mais il n'y en a pas concernant l'organisation du réseau comme, par exemple, pour uniformiser le catalogage. Or, les réunions semblent être indispensables si on veut qu'un réseau soit coordonné si l'on se base sur quelques réponses fournies à mon questionnaire aux bibliothèques municipales fonctionnant en réseau (*annexe 20*).

Le personnel a la possibilité de suivre des stages de formation proposés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Certaines personnes ont suivi des stages sur le Kamishibai, Lire la bande dessinée, la littérature des 10-15 ans, l'indexation RAMEAU, la création et l'organisation d'une exposition... On remarque que ces stages sont le plus souvent orientés vers les animations. Cela confirme que les activités culturelles sont très présentes dans le réseau. Ces stages sont volontaires et sont payés par la Mairie.

Le fonctionnement des bibliothèques est lourd à gérer à cause du système manuel. Le réseau doit faire face à des contraintes humaines et organisationnelles, mais il propose un service de proximité au public et lui offre de nombreuses activités culturelles.

1.3. L'action culturelle des bibliothèques municipales de la ville

Les animations, les activités « hors les murs », les partenariats et le Hérisson au soleil constituent l'action culturelle des bibliothèques municipales de Coudekerque-Branche.

1.3.1. Les animations

Les animations sont nécessaires pour valoriser l'ensemble des services. Ainsi, des animations communes sont décidées au début d'année, le plus souvent en fonction du calendrier national des manifestations pour les bibliothèques (Le Mai du livre d'Art, Lire en fête...). Néanmoins, chaque structure peut mettre en place des animations propres. Dans ce dessein, chaque responsable doit proposer un ou plusieurs projets pour l'année au conservateur (descriptif, partenaires, date, remise de prix...). Ces animations sont longues à mettre en place. Elles doivent être bénéfiques aussi bien pour le public que pour les bibliothèques. En effet, elles doivent attirer un nouveau public, voire de nouvelles inscriptions. Une réunion entre le personnel permet de présenter les projets de chacun sur un thème spécifique, puis de les organiser. Les animations sont nombreuses sur le réseau.

Des **animations communes** se déroulent sur le réseau. **L'Heure du conte** est présente dans toutes les bibliothèques de prêt. Elle a lieu tous les quinze jours pendant l'année scolaire le mercredi à des dates et horaires différents selon les bibliothèques. C'est le personnel des bibliothèques qui l'effectue. Le Kamishibai (théâtre d'image) est souvent utilisé. Il s'agit d'une technique de narration originaire du Japon. Cela « consiste à présenter une histoire à partir de planches illustrées. Elles sont glissées l'une derrière l'autre au fur et à mesure du déroulement de l'histoire. Le public ne doit percevoir que les illustrations et la voix du conteur, celui-ci étant dissimulé par ce petit théâtre ¹ » (*annexe 13*). Il existe deux Kamishibai, ils circulent entre les bibliothèques pour le grand plaisir des enfants.

Toutes les bibliothèques de la ville participent à la manifestation nationale le **Mai du livre d'Art** qui fut lancée par le Ministère de la culture en 1988, avec plus ou moins de suivi selon les années. L'objectif est de « promouvoir le livre d'art en dehors de sa période d'achat traditionnelle ² ». Les bibliothèques sortent les livres sur l'art des rayons et organisent des animations spécifiques. Ainsi, en 1996, diverses animations se déroulèrent dans le réseau : de la peinture à l'huile, de l'aquarelle, de la peinture sur soie à la bibliothèque Les Mûriers ; un atelier de démonstration et d'initiation à la pâte à sel à la bibliothèque Verhaeren ; ou un

¹ A l'heure du conte : une boîte magique. *La Voix du Nord*. 23 février 1999.

² CHAKROUN, Sabine. Le « Mai du livre d'art » a 10 ans : bilan d'une décennie d'édition d'art. *Bulletin des Bibliothèques de France*. T.43, n°4. 1998.

atelier de pastel-sec à la bibliothèque Freinet ¹. Ces animations reviennent souvent chaque année, mais elles n'ont pas toujours lieu au même endroit.

Les bibliothèques participent chaque année à la manifestation nationale « **Lire en fête** ». Celle-ci avait pour thème, en 1998, les sorcières. Un programme d'animation commun fut alors organisé. Une exposition jeunesse, un questionnaire sur l'exposition, des discussions, de la lecture, un concours de dessin « dessine ta sorcière préférée » dans trois bibliothèques ont eu lieu ainsi que des séances de l'heure du conte ².

Les bibliothèques ont également des **animations propres**, mais il arrive souvent que ces animations aient lieu dans deux bibliothèques, ou entre la bibliothèque d'étude et les archives municipales. Ces animations permettent à deux structures de se rapprocher comme ce fut le cas avec celle intitulée « Bandes dessinées en fête à la bibliothèque » qui se déroula cette année aux bibliothèques Les Mûriers et Emile Verhaeren (*annexe 14*). Il s'agissait de faire connaître les séries moins connues du public. Les participants, dont l'âge était limité à 14 ans, pouvaient choisir entre un concours de dessin ou un questionnaire. Cinq questions communes reliaient les deux structures ³. Cet exemple parmi tant d'autres montre qu'une coopération entre bibliothèques existe pour les animations en dehors des animations organisées lors de manifestations nationales. Parmi les autres animations, on peut retenir l'invitation d'auteurs pour des séances de dédicaces, ou des expositions en dehors de « Lire en fête ». Ainsi, une exposition eut lieu au mois de juin à la bibliothèque d'étude et aux archives municipales sur les « Sociétés musicales de Coudekerque-Branche », cette exposition fut accompagnée d'un concours ⁴ (*annexe 15*). De nombreux tracts sont distribués sur ces animations, sans compter les articles dans le bulletin municipal et dans la presse.

Les animations sont très diverses sur le réseau, mais il existe également des activités « hors les murs » et des partenariats.

1.3.2. Les activités « hors les murs » et les partenariats

Un **prêt à domicile** a lieu deux fois par mois les mardis matin. Cela consiste à porter des livres chez des particuliers, principalement des personnes âgées. Auparavant, il y avait également un prêt à domicile pour une maison de retraite, mais celle-ci dispose désormais de sa propre bibliothèque, ce prêt, qui partait de la bibliothèque Verhaeren, a donc été interrompu. Les lecteurs intéressés doivent s'inscrire afin de bénéficier

¹ VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE. Le Mai du livre d'Art. *L'Echo de la Branche*. n° 41. Juin – juillet 1996.

² VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE. Lire en fête 1998. *L'Echo de la Branche*. n° 65. Novembre 1998.

³ La BD dans les bibliothèques. *La Voix du Nord*. 30 mai 1999.

⁴ Une exposition sur la musique. *La Voix du Nord*. 15 juin 1999.

du prêt à domicile. Ils doivent alors remplir un petit questionnaire pour déterminer leur goût pour la lecture et ainsi, faciliter la sélection des ouvrages susceptibles de leur plaire. Une carte de lecteur est établie. Ce prêt part de la bibliothèque Eva Coulier. Quatre personnes s'occupent à tour de rôle du portage à domicile. Une personne est également chargée de sélectionner les livres et de les mettre dans des sachets sur lesquels figurent les adresses des lecteurs. Deux groupes sont formés à une semaine d'intervalle. Mais, il y a de moins en moins de personnes à desservir, puisque le premier groupe avait trois personnes et le second groupe en avait cinq lorsque j'y ai participé. C'est pourquoi les deux groupes seront regroupés en un seul à partir de septembre. Le prêt s'effectue comme en bibliothèque. Mais les livres sont prêtés pour un mois, cela varie entre quatre à six ouvrages généralement à grands caractères ou ayant beaucoup d'images. Cela permet surtout aux personnes d'avoir un contact et de discuter.

L'un des événements important de la ville est le **Salon du livre** qui est organisé chaque année. Un article de *l'Echo de la Branche* explique sa mise en place ¹. Le premier Salon fut mis en place en 1991. Cette manifestation était, à l'origine, gérée par le service culturel de la ville. Mais, elle est désormais organisée entièrement par le service « bibliothèque ». La préparation d'une telle manifestation s'étale sur plusieurs mois. Chaque année, ce sont trois personnes du service bibliothèques qui travaillent sur sa préparation dès le mois d'octobre en plus de leurs activités dans leur bibliothèque. D'autres services de la ville interviennent comme le service financier et technique. L'objectif de ce salon est de promouvoir la lecture mais c'est aussi un lieu d'échanges, de rencontres avec les professionnels du livre. Il met en valeur les bibliothèques et attire de nouveaux lecteurs. Les modalités d'organisation sont clairement expliquées dans cet article : « la préparation du Salon commence quelques jours après la fin du Salon précédent ». Un bilan est effectué dès la fin du Salon à partir de courriers des exposants et des sondages distribués au public. Des animations sont prévues peu avant le Salon afin de le lancer, il s'agit surtout d'invitations d'auteurs ou d'ateliers comme l'initiation à la reliure par exemple ² (*annexe 16*). Cette année, il eut lieu les 20 et 21 mars à l'Espace Jean Vilar. Il devait se composer de « 23 auteurs, 16 éditeurs, associations ou sociétés littéraires, 2 libraires, 1 conférence, de nombreuses animations permanentes ou ponctuelles ³ ». Les animations y sont diverses : initiation à l'enluminure, à la calligraphie, à la fabrication de papier, à la reliure, à l'imprimerie, à la dentelle ainsi que des contes et jeux-lecture. Une conférence fut organisée sur le thème « techniques de navigation des scandinaves de l'âge des Vikings ». Des stands permettent aux auteurs, éditeurs, libraires de se faire connaître du public. Cette année, le Salon a battu son record de fréquentation avec un public compris entre 2500 et 3000 personnes ⁴ alors qu'il est ouvert le samedi après-midi et le dimanche toute la journée. Ce sont surtout des auteurs régionaux qui y participent. Les bibliothèques sont fermées le samedi après-midi à cette occasion, le

¹ VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE. Vif succès pour le Salon du livre. *L'Echo de la Branche*. n°29. avril 1995.

² Une animation particulièrement appréciée. *La Voix du Nord*. 18 mars 1999.

³ VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE. Salon du livre. *L'Echo de la Branche*. n°67. février 1999.

⁴ VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE. Le Salon du livre. *L'Echo de la Branche*. n°69. Avril 1999.

personnel s'occupe alors du Salon et circule dans les différents ateliers.

De nombreux **partenariats** existent avec le réseau des bibliothèques notamment avec l'Education Nationale. Il faut signaler que la bibliothèque Eva Coulier dispose d'une petite **BCD**. En effet, l'école primaire Maurice Millon ne disposait pas de local pour établir sa bibliothèque. Il y a donc eu un accord avec la ville pour en créer une à la bibliothèque municipale de son quartier. Il existe un fichier spécifique pour les cartes de lecteur des élèves. Un emploi jeune s'en occupe. Les enfants de cette école y viennent une fois par semaine. Mais, une fois les élèves passés, il ne reste pas souvent de nouveautés pour les autres enfants du quartier. La BCD est, en effet, mélangée avec le fonds jeunesse de la bibliothèque.

Des **visites de classes** sont organisées. Ainsi, durant toute l'année scolaire, quatre bibliothèques reçoivent les classes des écoles maternelles et primaires ainsi que de l'IEM. La bibliothèque Verhaeren ne peut pas en accueillir car elle est trop étroite. Ces visites sont préparées par le personnel des bibliothèques, elles complètent l'accueil du public proposé lors des heures d'ouverture. Les enfants viennent avec l'école, découvrent les lieux et reviennent lire et s'inscrire en dehors des visites de classes ¹.

Ce partenariat avec l'Education Nationale a également eu lieu lors du **rallye-lecture** organisé du 20 octobre au 28 novembre 1998 dans les bibliothèques Aragon et Freinet avec les élèves de deux écoles primaires et de deux collèges ². Cette animation consistait à « inciter les enfants à fréquenter la bibliothèque de leur quartier », mais cela devait aussi « susciter la curiosité des jeunes pour aller, au delà de la bibliothèque la plus proche de leur domicile vers une autre bibliothèque ». Les enfants devaient répondre à des questions disposées dans des enveloppes. Le thème de l'esclavage avait été retenu pour les collégiens.

D'autres partenariats existent notamment avec l'Académie de musique. Ainsi, un professeur de percussion est venu faire une démonstration d'instrument à la bibliothèque Eva Coulier pour les élèves de l'école Millon. Les enfants peuvent ainsi s'inscrire à l'Académie de musique mais cela permet également d'enrichir l'animation de la bibliothèque qui avait organisé un concours sur les instruments de musique. L'Ecole des Beaux-Arts de la ville est également un des partenaires des bibliothèques notamment pour les animations « peintre en herbe » du Hérisson au Soleil, mais également à l'occasion d'autres animations des bibliothèques. Les partenaires sont également les associations coudekerquoises comme le groupe ornithologique nord ou l'association Arts et Loisirs familiaux. Des relations sont également liées avec la maison de l'Animation de Coudekerque-Branche. Les bibliothèques accueillent aussi des centres de loisirs durant

¹ VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE. Visite des classes dans les bibliothèques. *L'Echo de la Branche*. n°66. décembre 1998- janvier 1999.

² VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE. Rallye lecture : un partenariat entre Education Nationale et bibliothèques. *L'Echo de la Branche*. n°65. novembre 1998.

l'été. À côté de ceci, le Hérisson au soleil se met en place durant l'été.

1.3.3. La bibliothèque d'été : le Hérisson au Soleil

Le Hérisson au Soleil a été créé en 1989 dans le cadre des Arts au soleil. Quand ceux-ci se sont arrêtés, le Ministère de la Culture a laissé le matériel et l'initiative aux villes (d'où des bibliothèques sur la plage, dans les jardins...). L'objectif de cette action est d'amener la lecture dans des lieux de promenade, de détente. Mais cela permet également d'aller au-devant du public, qui peut éventuellement être non-lecteur en bibliothèque. Cette bibliothèque se situe dans une allée à l'entrée du parc du Fort-Louis dans deux petits chalets (un pour la bibliothèque, un pour les animations peinture par exemple). Auparavant, il n'y avait qu'un seul chalet. Cette bibliothèque est ouverte du 6 juillet au 14 août les mardi, mercredi, jeudi, samedi de 14 h 30 à 18 h. L'accès est gratuit pour tous. Cette action ne permet pas le prêt, mais seulement la consultation sur place. Un article de *La Voix du Nord* la présente clairement ¹ (*annexe 17*).

Trois groupes de deux personnes gèrent l'espace par session de 15 jours. Les animateurs sont surtout des emplois saisonniers (étudiantes). Ils ne sont pas formés pour assurer cette action. Ils doivent surveiller les livres, distribuer des tracts sur les activités, mettre des flèches à l'entrée du parc, doivent présenter la bibliothèque dans le jardin, animer l'heure du conte, aider les intervenants des animations (peinture...) et tenir des statistiques. Auparavant, c'était le personnel des bibliothèques qui devaient s'en occuper en plus de leur bibliothèque.

Un budget propre lui est alloué notamment pour les abonnements (quotidiens et revues) qui s'élève à 2400 F. Le matériel revient à 4000 F, il faut aussi comptabiliser le budget se rapportant aux emplois saisonniers. Ce sont les responsables des bibliothèques qui, à tour de rôle, sont chargés d'aller chercher la presse dans deux marchands de journaux de la ville avant d'aller travailler dans leur bibliothèque.

Sa préparation dure 2 à 3 mois. Il est demandé à chaque bibliothèque de prêt de sortir 80 livres (40 adultes, 40 enfants). Il est donc impératif de vérifier que les livres contiennent le tampon de la bibliothèque d'où il provient afin de les retourner au bon endroit. Il n'y a aucun équipement particulier des livres pour le Hérisson au Soleil. Des serre-livres et des présentoirs (3 de chaque par bibliothèque) doivent être joints aux livres ainsi que les matelas « les Arts au soleil » et des caisses plastiques. Le matériel est constitué de tables, chaises, matelas, parasols. Un paravent protège l'espace lecture à côté du chalet bibliothèque.

¹ Des lectures d'été en plein air. *La Voix du Nord*. 15 juillet 1999.

Le fonds documentaire est constitué d'albums, de documentaires enfants et adultes (géographie, région, tourisme, travaux manuels, jardinage, pêche, cuisine, chasse, nature...), de bandes dessinées, de romans jeunesse, de contes, et de quelques romans adultes (nouveau de 3 – 4 mois), ainsi que la presse. Ce sont des lectures de détente, d'évasion. Les livres sont classés selon la classification Dewey, mais les documentaires enfants et adultes sont mélangés sur les étagères. Les albums et les bandes dessinées sont dans des bacs plastiques, les revues et la presse sont sur des présentoirs. De nombreuses affiches présentent les différentes activités du Hérisson au soleil sur deux grilles et sur le chalet. Des prospectus sont mis à la disposition du public.

Diverses animations ont lieu, notamment l'Heure du conte, le mercredi de 15 h à 16 h avec des séances de « kamishibai »; « Peintre en herbe », les mardi et jeudi en juillet 14 h -18 h ; une visite du parc par le groupe ornithologique Nord sur le thème « A la découverte des arbres et des oiseaux » sera organisée deux fois. Un jeu de l'oie sur le thème des impressionnistes est prévu.

Il est également nécessaire d'établir des statistiques. Sur des feuilles imprimées, on prend les noms et prénoms des personnes consultant un livre, son âge (pour les enfants), sa ville, le titre du livre consulté, s'il est inscrit dans une bibliothèque, le nom du responsable si c'est un enfant d'un centre de loisirs, son activité (lecture ou peinture). À la fin de la journée, on compte toutes ces feuilles et on remplit un tableau statistique qui se subdivise en colonnes suivantes : « nombre enfants de moins de 13 ans, nombre enfants 13-18 ans, adultes, total, Coudekerquois, inscrit en bibliothèque ». En 1998, 333 personnes l'ont fréquenté dont 233 enfants, 16 adolescents, 84 adultes ¹. Cette année, cette bibliothèque d'été a eu beaucoup de succès dès le premier jour (environ trente personnes).

Nous avons donc vu en quoi consistait le réseau de bibliothèques de Coudekerque-Branche, ainsi que son fonctionnement et ses activités. Néanmoins, il faut souligner qu'il doit faire face à certaines contraintes. En effet, un tel déploiement de bibliothèques sur l'ensemble de la ville nécessiterait un personnel plus important puisqu'il permettrait un meilleur service au public en étant plus disponible pour le renseigner quand il y a beaucoup de monde au prêt et cela faciliterait le travail en réseau. De plus, la gestion d'un service décentralisé nécessite beaucoup de rigueur. Ce réseau présente toutefois de nombreux avantages comme le service de proximité ainsi que les nombreuses animations qui se déroulent dans le réseau. Ce réseau n'étant pas informatisé, il est intéressant de s'interroger sur ce que l'informatisation lui apporterait, mais il faut d'abord étudier la méthode suivie pour la recherche d'information.

¹ VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE. Bilan du Hérisson au Soleil. *L'Echo de la Branche*. n°62, août 1998.

2. METHODE SUIVIE POUR LA RECHERCHE D'INFORMATION

Il a fallu rechercher les informations afin d'acquérir les connaissances nécessaires pour effectuer ce stage en bibliothèque et pour mieux cerner mon sujet. Ceci fut complété par une observation participante, ainsi que par le recours aux professionnels des bibliothèques dans le cadre de deux questionnaires.

2.1. La recherche d'information

La recherche d'information s'est effectuée dans les documents imprimés mais également en utilisant les outils informatiques et Internet ainsi que les archives municipales de Coudekerque-Branche. Avant de faire des recherches, j'ai d'abord délimité des mots-clés susceptibles de m'orienter : « bibliothèque ; bibliothèque municipale ; bibliothèque publique ; médiathèque ; réseaux ; informatisation ; lecture publique ; catalogue ; Internet ».

2.1.1. Les documents imprimés

Afin de trouver les informations nécessaires sur les bibliothèques de Coudekerque-Branche, leur fonctionnement et leurs activités, j'ai recherché dans le bulletin municipal de la ville, *L'Echo de la Branche*, que j'ai archivé depuis le premier numéro. Dans ceux-ci de nombreux articles font référence aux bibliothèques. Ils furent donc le point de départ pour la recherche des questions à poser au personnel ainsi que pour l'étude du fonctionnement des bibliothèques.

Par ailleurs, de nombreux articles sur les activités des bibliothèques de la ville sont publiés dans le journal quotidien *La Voix du Nord* principalement sur l'invitation d'auteurs, le Salon du livre, le Hérisson au Soleil, les concours... Ce journal m'a également fourni des articles sur d'autres bibliothèques.

En ce qui concerne ma problématique, c'est-à-dire l'informatisation des bibliothèques, ainsi que sur les bibliothèques / médiathèques en général, j'ai recherché des articles dans les revues spécialisées suivantes : *Bulletin des Bibliothèques de France*, *Bulletin d'Informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, *Archimag* et *Documentaliste*. Ces revues sont réservées aux professionnels des bibliothèques et de la documentation. J'ai recherché dans les sommaires de ces revues et j'ai dû rechercher les anciens numéros au magasin de la bibliothèque universitaire. J'ai également utilisé l'index de la revue *Bulletin d'Informations de l'Association des Bibliothécaires Français*. Pour trouver les références de certains articles, j'ai utilisé le guide de l'UFR IDIST *Bibliothèques : guide de lecture*¹, ainsi que les bibliographies fournies à la fin des ouvrages, le cédérom Généralis et les sites Internet de ces magazines.

¹ CARON, Yves. *Bibliothèques : guide de lecture*. Villeneuve d'Ascq : UFR IDIST- dfmld, octobre 1997. (outils pédagogiques du DFMLD ; 3)

J'ai également recherché dans des rapports de stages antérieurs notamment celui sur la bibliothèque municipale de Lille soutenu en octobre 1997. J'aurais voulu emprunter celui sur le réseau documentaire dunkerquois mais il était trop ancien pour pouvoir l'obtenir car il datait de 1993.

En ce qui concerne les ouvrages, j'ai d'abord recherché des références bibliographiques sur le catalogue informatisé de la bibliothèque universitaire (OPAC) avec l'aide des mots-clés que j'avais déterminé, dans les bibliographies fournies à la fin des ouvrages ou des chapitres pour compléter ou approfondir certains points ou pour me reporter sur des livres plus adéquats à mon sujet. J'ai également entrepris des recherches directement dans les rayons de la Bibliothèque des Bibliothèques (BdB). Certains ouvrages trouvés sur l'informatisation étaient trop anciens et donc périmés notamment ceux qui se trouvaient en magasin, je n'ai donc pas été les consulter. J'ai ainsi pu emprunter des ouvrages sur les bibliothèques municipales, les bibliothèques publiques, l'informatisation, les réseaux. Je n'ai pas pu tous les intégrer dans ce rapport mais ils m'ont orienté dans ma réflexion. Ils seront indiqués dans la bibliographie à la fin de cet exposé. Des ouvrages m'ont été conseillés par mon responsable de stage.

À côté des périodiques et des ouvrages, des documents imprimés m'ont été fournis par les bibliothèques et se sont avérés très utiles. Ainsi, en ce qui concerne les bibliothèques de Coudekerque-Branche, j'ai obtenu les statistiques 1997 et 1998 issues du rapport annuel que les bibliothèques doivent envoyer à la Direction du Livre et de la Lecture. C'est à partir de cela que j'ai établi des tableaux statistiques qui figurent en annexes, ils permettent d'étudier les données chiffrées de chaque bibliothèque, de constater leur évolution et de les comparer. Les trois règlements intérieurs, des tracts anciens et récents sur les diverses animations m'ont été très utiles, ainsi que les guides de lecteur des bibliothèques et de la discothèque. Un organigramme manuscrit du personnel m'a été remis, je l'ai donc retranscrit à l'ordinateur mais en distinguant la bibliothèque d'étude des bibliothèques de prêt. Des catalogues papier de la bibliothèque d'étude sur les ouvrages régionaux appartenant au fonds ancien et des ouvrages de référence de cette bibliothèque m'ont permis de me faire une idée du fonds.

En ce qui concerne les autres bibliothèques, je me suis documentée sur les bibliothèques informatisées même lorsqu'elles ne fonctionnent pas en réseau, par exemple, en me procurant le guide du lecteur de la bibliothèque municipale de Leffrinckoucke ou sur celle de Gravelines qui dispose d'un Intranet. De plus, les bibliothèques municipales auxquelles j'ai envoyé un questionnaire m'ont fourni une ou plusieurs brochures sur leur réseau, leur organisation (organigramme du personnel fourni par Mulhouse), leurs horaires ou leur guide de lecteur. Ceci m'a permis de compléter les réponses qu'elles m'ont données dans le questionnaire.

Les documents imprimés ne sont pas les seuls outils permettant de trouver l'information. Ils peuvent être complétés par les outils informatiques comme les logiciels documentaires, les cédéroms mais également par Internet.

2.1.2. Les outils informatiques

Sur le catalogue informatisé de la bibliothèque universitaire (**OPAC**), j'ai mené mes recherches par titre et par sujet. J'ai utilisé les mots-clés définis précédemment. Dans les recherches, j'ai d'abord accédé à tous les livres sur les termes formulés puis, j'ai limité la recherche aux ouvrages parus après 1990. J'ai ainsi pu prendre les références et leurs cotes. J'ai d'abord recherché des livres sur les bibliothèques en général, et sur les réseaux de bibliothèques. En utilisant simplement le terme « réseau* », j'obtenais tout ce qui peut être lié à Internet, je n'en ai donc pas tenu compte. Les ouvrages généraux sur les bibliothèques m'ont bien orienté pour la recherche des questions pour mes deux questionnaires. Lorsque mon sujet s'est recentré sur l'informatisation des bibliothèques, j'ai pu effectuer de nouvelles recherches. J'ai naturellement utilisé les opérateurs booléens pour obtenir des ouvrages plus précis. Les résultats comportaient toutefois beaucoup de bruit et de silence. Je résumerai les résultats dans des tableaux pour la clarté de l'exposé.

Recherche par titre :

Formulation de la recherche	Réponses générales obtenues	Réponses obtenues après 1990
Bibliothèque* publique*	80	27
Bibliothèque* municipale*	65	32
Réseau* ET bibliothèque*	1	0
Informatisation ET bibliothèque*	6	3

Recherche par sujet:

Formulation de la recherche	Réponses générales obtenues	Réponses obtenues après 1990
Bibliothèque* publique*	64	29
Bibliothèque* municipale*	43	27
Informatisation ET bibliothèque*	0	0
Réseau*	26	22

On constate immédiatement des disparités dans les réponses. Si certains ouvrages sont fournis dans les deux modes de recherche, certains sont donnés dans l'un et pas dans l'autre. Ces modes sont par conséquent

complémentaires. Malgré l'importance des réponses, je n'ai pas trouvé autant de livres intéressant sur mon sujet.

J'ai recherché des ouvrages sur la base de données **Electre** qui contient les notices bibliographiques d'ouvrages à paraître, disponibles ou épuisés. J'ai utilisé la recherche rapide. J'ai ainsi obtenu 141 réponses pour « Bibliothèque* municipale* » ; 3 pour « réseau* ET bibliothèque* » ; 5 pour « informatisation ET bibliothèque* ». Les livres ainsi trouvés m'ont permis de rechercher sur le catalogue de la bibliothèque universitaire afin de savoir si elle les possédait. Néanmoins, les références de nombreux livres m'avaient déjà été fournis.

En ce qui concernent les périodiques, j'ai pu utiliser le cédérom **Généralis** qui donne des références d'articles parus dans la presse de vulgarisation, scientifique et spécialisée. Les champs de ce logiciel sont « périodique ; titre de l'article ; résumé ; mot du titre ; mot-clé ; auteur ». J'ai utilisé la recherche par mots-clés et par titre. Pour « bibliothèque* OU informatisation », j'ai obtenu 96 notices dans la recherche par mots-clés. Ce logiciel comporte des liens hypertexte, c'est-à-dire que d'autres mots-clés sont fourni sur les notices, en cliquant dessus, on accède à d'autres sources. Cela m'a permis de compléter la liste de mots-clés que j'avais élaborée. Il s'agissait de « bibliothèques**informatique ; bibliothèque et internet ». Ces derniers m'ont donné six références d'articles dans la presse périodique spécialisée. Ce sont souvent les mêmes références d'articles qui sont fournis. En recherchant « bibliothèques municipales », j'ai eu 15 réponses. Pour la recherche par titre, je me suis limité à « bibliothèques municipales » qui comportait alors dix réponses.

Ces outils informatiques ne seraient être complets si le recours à Internet n'apportait d'autres perspectives.

2.1.3. La recherche sur Internet

J'ai été plusieurs fois faire des recherches sur Internet afin d'obtenir des réponses récentes. En utilisant les moteurs de recherche Yahoo !¹, Francité², Carrefour.net³, je n'ai pas obtenu beaucoup de réponses pertinentes. Seuls Yahoo ! et Carrefour.net m'ont permis de trouver quelques sites. Je recherchais essentiellement des sites sur l'informatisation des bibliothèques en utilisant « bibliothèque* ET informatisation » (« bibliothèque* + informatisation » selon le moteur de recherche), ou les termes « informatisation des bibliothèque* ». Avec Carrefour.net, j'ai obtenu onze réponses récentes mais ce n'était pas pertinent. Yahoo !, quant à lui, prenait souvent en compte chacun de mes termes mais pas les deux en même temps. Il me donnait alors les sites de bibliothèques, notamment leur catalogue, ou bien de nombreux sites sur

¹ <<http://www.yahoo.fr>>

² <<http://www.francite.com>>

³ <<http://carrefour.net>>

l'informatisation autre que dans les bibliothèques. Grâce à Yahoo !, j'ai pu accéder au site de la médiathèque de Gravelines ¹, celle-ci ne fonctionne pas en réseau mais cela m'a fourni d'importantes informations. Ce site retrace l'histoire, les informations nécessaires sur son fonctionnement (coordonnées, horaires, modalités d'inscription, les types d'abonnements, les tarifs, recommandations) ainsi que les actualités la concernant. Ceci m'a particulièrement intéressée puisqu'elles explique que la médiathèque a subi une métamorphose informatique et a mis en place un Intranet. Ce site a pu être complété par un article d'*Archimag* ² la concernant. Ce moteur de recherche m'a amené également sur le site du réseau de bibliothèques de Lyon ³ (15 structures), cela m'a permis de voir à quoi pouvait ressembler un site sur un ensemble de bibliothèques ainsi que les informations le concernant. J'ai également été visiter le site de la revue *Education et francophonie de l'association canadienne d'éducation de langue française* (ACELF). Cette revue est apparemment publiée sur Internet. Elle a consacré un numéro spécial sur « les bibliothèques à l'ère électronique dans le monde de l'éducation ». Un des articles, écrit par Michèle Hudon, professeur à l'école de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'université de Montréal, est intitulé « les catalogues de bibliothèques à l'heure des nouvelles technologies : portes d'entrée sur le monde ⁴ ». Cet article retrace l'histoire, les services et les problèmes liés aux catalogues des bibliothèques. Ceci m'a bien aidé pour cerner les avantages et les inconvénients des OPAC dans ma partie sur l'informatisation. De plus, il comportait une bibliographie intéressante.

Les adresses de sites Internet que j'avais m'ont également permis de trouver des informations. Lors de l'option « lecture publique et médiathèque », dans le cours « lecture et recherche d'information », un article de Hervé Le Crosnier avait été distribué ⁵. Cet article comportait plusieurs adresses susceptibles de m'intéresser, mais lorsque j'ai tenté de m'y connecter, je n'ai pas pu. Ces sites ont peut-être été déplacés ou supprimés. J'ai également été voir le site de l'ENSSIB ⁶ qui abrite le site de la revue *Bulletin des Bibliothèques de France*. J'ai cherché des renseignements sur l'informatisation des bibliothèques en utilisant leur mode de recherche, mais je n'ai pas obtenu de réponses pertinentes. Par contre, j'ai pu obtenir des références d'articles en utilisant leurs archives comme sur le site de l'ABES. Cela m'a donc conduit à des articles dont les références étaient plus lointaines, donc en magasin. Par ailleurs, lorsque les bibliothèques municipales m'ont répondu, elles m'ont communiqué leur adresse Internet lorsqu'elles en avaient une. Ainsi, j'ai pu aller

¹ <http://www.perso_wanadoo.fr/bm-gravelines>

² ROUMIEUX, Olivier. Une médiathèque au cœur du réseau. Dossier : Les bibliothèques apprivoisent Internet. *Archimag*. Mai 1999. n°124. pp. 26-27.

³ <http://www.bm-lyon.fr/reseaubib.htm>

⁴ HUDON, Michèle. Les catalogues de bibliothèques à l'heure des nouvelles technologies : portes d'entrée sur le monde. Les bibliothèques à l'ère électronique dans le monde de l'éducation. vol. XXVI, n°1. automne-hiver 1998. Disponible sur le web : <<http://www.acelf.ca/revue/XXVI-1/articles/02-hudon.html>>

⁵ LE CROSNIER, Hervé. Pour un développement conjoint d'Internet et des bibliothèques : éducation populaire et formation permanente. *Bulletin des Bibliothèques de France*, T.43. n° 3, 1998.

⁶ <<http://www.enssib.fr>>

sur le site du réseau de bibliothèques de Brest ¹ et voir à quoi il ressemblait, il fournit toutes les informations nécessaires sur son fonctionnement.

Ces recherches dans les documents imprimés, dans les outils informatiques et sur Internet m'ont fourni des renseignements généraux mais également plus spécifiques. Néanmoins, il a fallu me déplacer aux archives municipales de la ville afin d'obtenir les informations sur la première bibliothèque communale populaire de Coudekerque-Branche.

2.1.4. Les recherches dans les archives municipales de Coudekerque-Branche

Afin de retracer l'historique des bibliothèques de Coudekerque-Branche, notamment sur la première bibliothèque communale, je me suis documentée aux archives municipales de la ville qui se trouvent dans les mêmes locaux que la bibliothèque d'étude. En effet, je n'avais pas beaucoup de renseignement sur l'historique des bibliothèques, cela m'a donc poussé à faire des recherches. L'archiviste m'a bien aidé notamment en cherchant dans les feuilles municipales de la ville parues avant les années 1990 afin de trouver des informations sur l'implantation des bibliothèques de quartier. Mais les recherches ont été vaines. Des renseignements sur la bibliothèque d'étude m'ont été fournis. En étudiant les *Bulletins municipaux officiels de la ville de Coudekerque-Branche*, les divers documents des boîtes archives, le cahier de la *Commission de la bibliothèque*, j'ai pu rassembler les informations nécessaires pour établir un historique de la première bibliothèque communale.

Cette recherche d'information a orienté ma réflexion, mais elle a également permis d'élaborer des questionnaires.

2.2. Observation participante

Il me faut d'abord présenter rapidement le travail que j'ai accompli, puis les entretiens avec le personnel et enfin, faire quelques observations sur le réseau de bibliothèques.

2.2.1. Le travail accompli

Mon stage s'est déroulé du 19 décembre 1998 au 7 juillet 1999. Je l'ai donc fait pendant les vacances de Noël, puis les week-ends pendant l'année universitaire puisque les bibliothèques sont ouvertes les samedis et dimanches matin, ainsi que tout le mois de juin en temps complet et enfin deux jours en juillet. Etant donné que j'ai fait ce stage durant une bonne partie de l'année, et que j'ai circulé à l'intérieur du réseau, j'ai pu rencontrer les différents publics des bibliothèques. Si je l'avais effectué en juin-juillet, le public aurait été

¹ <<http://www.mairie-brest.fr/biblio>>

moins présent du fait des vacances. J'ai pu faire le point avec ma responsable de stage universitaire assez souvent et me documenter sur mon sujet à la bibliothèque universitaire tout au long de l'année. Un planning m'était fourni pour une période de un à deux mois, comportant les heures et les lieux où je devais travailler. J'ai tenu régulièrement un tableau des heures effectuées. En effet, il était difficile de savoir à quel moment j'aurai effectué les 300 heures de stage car celui-ci s'est déroulé sur une longue période.

Le week-end, le travail consiste essentiellement au prêt et par conséquent à l'accueil du public, à les aider dans leur recherche le cas échéant, et à l'équipement des documents si on a le temps. Dans les trois grandes bibliothèques qui disposent de deux sections, je me suis toujours occupée de la section enfant puisque dans le cadre de l'option « lecture publique et médiathèque », j'ai suivi des cours sur « les discours de la littérature de jeunesse ». En effet, les rares cas où j'ai dû renseigner un lecteur adulte, je ne connaissais pas l'auteur et donc je ne pouvais pas vraiment l'orienter. Au contraire, en section enfant, les auteurs étaient souvent ceux étudiés en cours et de nombreux ouvrages de littérature de jeunesse devaient être lu dans le cadre de cette option. Par ailleurs, lorsqu'un enfant venait solliciter mon aide pour une recherche, j'ai pu l'orienter (recherche dans les fichiers, rayons, livres) notamment pour l'histoire qui est ma discipline d'origine. Dans les deux petites bibliothèques, j'ai dû faire le prêt des deux sections puisqu'il n'y a qu'un seul bureau de prêt alors que dans les autres structures il y en a deux. J'ai également pu faire la vérification des retards des fichiers enfants. En plus du prêt, j'ai fait de l'équipement de documents, les rangements dans les rayons ainsi que la vérification du classement de ceux-ci dans le cas où les livres étaient mal rangés, j'ai aussi tenu les statistiques et inscrit ou réinscrit les usagers.

Par ailleurs, le 20 mars après-midi, j'ai pu participer au Salon du livre dans lequel j'étais chargée de m'occuper de l'urne pour la tombola et le sondage. Il s'agissait de prendre les formulaires et de s'assurer qu'ils étaient bien remplis. Avant le Salon, j'avais proposé de faire un peu de publicité pour celui-ci à l'université, notamment à l'UFR IDIST et à la bibliothèque universitaire ainsi qu'auprès de certains professeurs.

Au mois de juin, j'ai pu effectuer du travail interne en plus de ce que j'ai cité ci-dessus. Afin de me préparer à ce travail interne, j'ai utilisé principalement trois ouvrages qui m'ont fourni les renseignements nécessaires : *Le métier de bibliothécaire*¹, *Initiation au catalogage : guide pratique à l'intention des bibliothèques et de la documentation*² et *Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision de collections*³. Ainsi, au cours du travail interne, j'ai pu faire de l'enregistrement des acquisitions (achats ou dons) dans les

¹ ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS, *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1998.

² DELACOUR, Christiane, HASSELMANN, Joëlle, HECQUARD, Françoise. *Initiation au catalogage : guide pratique à l'intention des bibliothèques et de la documentation*. Paris : Les éditions du CNFPT, 1997. (guide).

³ GAUDET, Françoise, LIEBER, Claudine. *Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision de collections*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1996. (Bibliothèques).

registres d'inventaire adultes et enfants dans plusieurs bibliothèques de prêt ainsi qu'à la bibliothèque d'étude. Dans cette dernière, j'ai eu l'occasion de classer des articles dans des dossiers de presse, cela ne m'a pas posé de problèmes puisque j'en ai moi-même chez moi. J'ai pu faire un peu de désherbage. Lorsque les livres étaient retirés des rayons, il fallait rechercher leurs fiches dans les fichiers auteurs, matières ou titres et les retirer. Ensuite, il fallait les rayer du registre d'inventaire correspondant. J'ai pu donner une cote à certains livres avant de les équiper notamment pour les romans, albums et bandes dessinées ainsi que pour quelques documentaires. Néanmoins, il m'aurait fallu plus de pratiques pour ces derniers car je n'ai pas pu le faire très souvent. La cotation de certains ouvrages documentaires n'est pas aisée car il faudrait lire l'ouvrage en question pour bien déterminer de quoi il traite. Pour ceci, il faut utiliser *l'abrégé de la classification Dewey*¹. À la suite de ceci, j'ai pu faire du catalogage, c'est-à-dire rédiger des « notices nécessaires aux différents catalogues à partir de la description normalisée des éléments permettant l'identification de l'ouvrage considéré »². J'ai pu chercher l'accès à la description bibliographique, c'est-à-dire tout ce qui permet de trouver un document dans un catalogue. Il faut rechercher les entrées (ou vedettes) qui permettent la recherche à partir d'un nom d'auteur, d'un titre, d'un sujet. L'ouvrage *Choix de vedettes matières à l'intention des bibliothèques*³ a été utilisé.

Enfin, j'ai pu accompagner la personne chargée du prêt à domicile pendant les deux tournées en juin. J'ai toujours été présentée et bien accueillie chez les particuliers. En juillet, j'ai eu l'occasion de participer à la mise en place de la bibliothèque d'été, le Hérisson au Soleil le jour de son ouverture. Cela consistait à aménager le chalet en classant les ouvrages provenant des bibliothèques le matin, à mettre en place l'équipement (tables, chaises, parasols), à distribuer les tracts auprès du public dans le jardin et à surveiller la bibliothèque. J'ai ainsi pu assister à son inauguration.

Ce travail a été complété par des entretiens avec le personnel dès que j'en ai eu l'occasion afin d'obtenir les informations nécessaires sur le fonctionnement des bibliothèques.

2.2.2. Entretien avec le personnel

Mes questions s'adressaient essentiellement au conservateur ainsi qu'aux responsables de bibliothèques afin de connaître les différentes bibliothèques et leur fonctionnement. Au début du stage, mes questions étaient générales puisque je n'avais pas encore pu me documenter sur les bibliothèques municipales, ni sur les réseaux de bibliothèques. Après les vacances de Noël, j'ai mieux cerné mon sujet et, par conséquent, j'ai

¹ BETHERY, A. *Abrégé de la classification décimale de Dewey*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1993. (Bibliothèques).

² DELACOUR, Christiane, HASSELMANN, Joëlle, HECQUARD, Françoise. *Initiation au catalogage : guide pratique à l'intention des bibliothèques et de la documentation*. Paris : Les éditions du CNFPT, 1997. (guide).

³ BLANC-MONTMAYEUR, Martine, DANSET, François. *Choix de vedettes matières à l'intention des bibliothèques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1993. (Bibliothèques).

pu emprunter les ouvrages concernant les bibliothèques municipales ou les bibliothèques publiques à la BdB. J'ai également lu des articles dans les périodiques. Ainsi, mes questions ont pu se préciser. Mais, à ce moment-là, les personnes pouvant me renseigner n'étaient pas avec moi dans la bibliothèque où je me trouvais. Dès que j'ai pu les rencontrer, elles ont gentiment accepté de prendre un peu de temps pour me renseigner. J'ai également travaillé avec le reste du personnel qui m'ont expliqué comment fonctionnaient les bibliothèques (prêt, inscription, équipement, le rangement des livres...). En plus des questions que j'avais préparé, de nombreuses questions se sont rajoutées au fil de la conversation.

2.2.3. Observations

Au début, lorsque personne n'attendait au prêt, j'ai fait le tour de la bibliothèque où je me trouvais afin de me familiariser avec les lieux notamment pour les rangements des ouvrages, les cotes, le fonds, l'organisation spatiale de la bibliothèque. Cela m'a permis de mieux orienter le public. J'ai pu constater que chaque bibliothèque avait son fonctionnement propre, puisque certaines méthodes peuvent varier selon la bibliothèque (inscription, gommette, rotation des nouveautés...).

Le fait que le prêt soit manuel implique quelquefois des erreurs de fiches qui ont été interverties dans des documents. Ainsi, la fiche de prêt figurant dans celui-ci peut ne pas lui correspondre. Il faut alors retrouver l'ouvrage lui correspondant dans les rayons. Mais quelquefois, il n'est pas possible de le retrouver, soit parce qu'il est emprunté, soit parce qu'il est mal rangé. Un recolement peut s'avérer nécessaire dans ce cas. Des erreurs peuvent également être faite dans les cartes de lecteurs et par conséquent dans les lettres de retard. Le système manuel est donc lourd et entraîne des dysfonctionnements qui n'auraient pas lieu dans un système informatisé.

J'ai pu constater que l'information auprès du public était très importante puisque de très nombreux tracts sont à disposition sur les diverses activités. Elles sont si nombreuses qu'il serait peut-être intéressant de les rassembler dans une petite brochure mensuelle qui présenterait les activités de l'ensemble du réseau comme c'est souvent le cas dans les bibliothèques. Cela ferait prendre conscience au public qu'il y a plusieurs structures sur l'ensemble de la ville.

Étant donné qu'il n'y a pas de carte de lecteur unique, j'en ai fait la proposition qui fut plutôt bien accueillie. D'ailleurs, une de mes questions dans le questionnaire pour les responsables de bibliothèques fait apparaître que ce serait intéressant. Une réflexion sera peut-être ouverte à ce sujet. Cela permettrait de fournir une carte renouvelable chaque année, valable dans le réseau, et qui serait accompagnée d'un guide du lecteur unique pour le réseau. Ainsi, ce dernier serait plus clairement identifié.

La recherche d'information et l'observation participante m'ont permis d'élaborer deux questionnaires, l'un pour envoyer aux bibliothèques municipales fonctionnant en réseau, l'autre pour avoir le point de vue du personnel de Coudekerque-Branche sur leur réseau de bibliothèques ainsi que sur l'informatisation.

2.3. L'élaboration des questionnaires

Pour établir ces questionnaires, il a fallu sélectionner les contacts, élaborer les questions et traiter les réponses ainsi obtenues.

2.3.1. La sélection des contacts

Afin de comparer le réseau de bibliothèques de Coudekerque-Branche avec d'autres réseaux, j'ai décidé d'établir un questionnaire que je voulais envoyer à des bibliothèques municipales fonctionnant en réseau.

Il est toutefois important de noter qu'un réseau de bibliothèques dépend des moyens humains et financiers de la ville. Or, ce sont surtout les grandes villes qui disposent d'un réseau de bibliothèques, les petites ou moyennes villes n'ont souvent qu'une seule bibliothèque (ou médiathèque). J'ai d'abord recherché dans les magazines spécialisés comme *Bulletin des Bibliothèques de France*, *Archimag*, *Bulletin d'Informations de l'Association des Bibliothécaires Français* s'ils ne contenaient pas des articles sur des bibliothèques municipales fonctionnant en réseau. J'en ai trouvé plusieurs comme Brest, Grenoble, Valenciennes, Besançon, etc... J'ai également choisi de sélectionner les grandes villes, souvent chef-lieu de canton qui ont nécessairement un réseau puisqu'elles sont très étendues. J'ai ciblé également des villes ayant le même nombre d'habitants que Coudekerque-Branche. Il me restait qu'à rechercher leurs adresses.

J'ai recherché les adresses dans le *Répertoire de bibliothèques, d'archives et de centres de documentation : 1995-1996*¹ qui est disponible à la BdB. Néanmoins, des changements d'adresses ont pu survenir depuis quatre ans. De plus, il ne mentionnait pas si les villes disposaient de plusieurs bibliothèques. J'ai donc complété mes recherches par le Minitel. J'ai tenté d'accéder au 36 15 ABCDOC qui est la version grand public de la base de données ORIADOC dont j'avais eu connaissance grâce à un ouvrage sur *la recherche documentaire*², ainsi que dans l'ouvrage *Le métier de bibliothécaire*³. Lorsque j'ai voulu m'y connecter, il était inaccessible, il n'est peut-être plus en service. Par conséquent, j'ai eu recours à l'annuaire du Minitel avec le 36 11, dans lequel j'ai tapé « bibliothèque » ou « médiathèque » dans l'activité, puis le nom de la localité dans le champ spécifié. À la fin de ces recherches, je disposais de nombreuses adresses. Il ne me

¹ BAGHDADI, Nicolas, SUZUKI, Noami. *Papyrus, répertoire de bibliothèques, d'archives et de centres de documentation*. Paris : CEP-Pilotes, 1995.

² DARROBERS, M. LE POTTIER, N. *La recherche documentaire*, Paris : Nathan, 1998. (Repères pratiques)

³ ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS, *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1998.

restait qu'à établir le questionnaire. Néanmoins, les villes ayant le même nombre d'habitants que Coudekerque-Branche n'avaient souvent qu'une seule bibliothèque.

Par ailleurs, j'ai également élaboré un questionnaire destiné au personnel du réseau de bibliothèques de Coudekerque-Branche afin d'avoir leur point de vue sur le réseau ainsi que sur l'informatisation des bibliothèques en général. Je souhaitais avoir l'ensemble du personnel comme échantillon mais j'ai été limité aux responsables des bibliothèques, soit sept personnes. L'échantillon est, par conséquent, restreint.

2.3.2. Méthode d'élaboration des questionnaires et leurs récupérations

En ce qui concerne le questionnaire envoyé aux bibliothèques municipales (*annexe 18*), j'ai eu des difficultés pour l'élaborer puisqu'il y a plusieurs types de réseau. J'ai d'abord été heurtée à la définition d'un « réseau ». Le conservateur du réseau de bibliothèques de Boulogne-sur-Mer m'a signalé dans une lettre accompagnant sa réponse que la notion de réseau est utilisée en bibliothèque à propos de choses très différentes : « réseau de ville (bibliothèque centrale / bibliothèque ou service annexe) ; réseau documentaire ou réseau de coopération formalisé ou non ; réseau informatique ; réseau de professionnels ; réseau de relais autour de la bibliothèque publique (association, écoles, crèches, organismes divers) ». Ces remarques m'ont été très utiles car je ne connaissais pas tous ces réseaux. Ainsi, il était difficile de bien définir un réseau, mais celui de mon étude correspond surtout à un « réseau de ville », c'est dans cette perspective que j'ai élaboré le questionnaire à envoyer aux bibliothèques municipales.

Des questions étaient valables pour certains réseaux et pas pour d'autres d'où plusieurs rencontres avec mon responsable universitaire de stage. Les questions de ce questionnaire sont souvent ouvertes. La méthode de l'entretien s'y serait mieux prêtée, mais les grandes villes que j'ai ciblées étaient beaucoup trop lointaines pour m'y rendre et cela m'aurait coûté trop cher si je diffusais l'enquête par téléphone. Ce questionnaire a été établi à partir des articles que j'ai lus sur les bibliothèques municipales ou sur les médiathèques. Au final, le questionnaire comporte plusieurs parties : « Présentation ; fonctionnement ; les changements apportés par le réseau ; et l'informatisation ». J'aurai dû également demander quel était l'apport d'Internet pour le réseau des bibliothèques puisque les bibliothèques informatisées ayant répondu au questionnaire sont souvent connectées à Internet et pour certaines, son utilisation est très utile (messagerie électronique). Il aurait donc été judicieux de formuler une question sur ce sujet.

J'ai envoyé vingt-trois questionnaires à des bibliothèques fonctionnant en réseau. Ils étaient accompagné d'une lettre expliquant les raisons de cette enquête. Seize réponses m'ont été renvoyées avec une lettre accompagnatrice et une ou plusieurs brochures concernant le réseau en question. J'ai pu profiter d'avoir suivi des cours avec le conservateur du réseau de Lille pour le lui donner en main propre. Néanmoins, trois répon-

ses se sont avérées inutilisables. Tourcoing m'a envoyé une lettre m'expliquant que le questionnaire ne s'apprêtait pas à leur réseau. Ils ne savaient pas quoi cocher lorsque je demandais quelles étaient les structures composant le réseau (bibliothèque centrale, médiathèque, annexes...) puisqu'ils disposent d'une médiathèque centrale et non d'une bibliothèque centrale. Ils hésitaient alors à cocher entre « bibliothèque centrale » ou « médiathèque ». Je devais reprendre contact si leur réponse était indispensable pour mon enquête après une certaine date puisque le responsable était en congé. Je n'ai pas donné suite à ceci car je ne voyais pas ce qui posait problème, il suffisait de rajouter « centrale » en manuscrit à côté de « médiathèque » comme certains responsables l'ont fait quand c'était leur cas. J'avais également envoyé un questionnaire à Douai, mais ils me l'ont renvoyé car ils ne fonctionnaient pas en réseau. Pourtant, j'avais trouvé plusieurs bibliothèques sur le Minitel. La réponse de Calais a été inutilisable car certaines réponses importantes pour une comparaison n'ont pas été fournies, il était marqué « voir brochure » alors que celle-ci n'a pas été envoyée.

Certains responsables ont eu la gentillesse de me donner des conseils sur la formulation de mes questions ainsi que sur le terme « réseau » comme Boulogne et Reims. Certains ont pris le temps de dactylographier leur réponse, et de donner des détails que je ne pensais pas obtenir. Un organigramme du personnel dans le réseau de Mulhouse m'a également été envoyé. Il faut toutefois signaler que sept bibliothèques ne m'ont pas répondu (Orléans, Lisieux, Arras, Cambrai, Nancy, Lyon, Lens). J'ai également fourni un de ces questionnaires à la responsable du réseau de bibliothèques de Coudekerque-Branche afin de mieux comparer les réponses.

Afin, d'établir le questionnaire pour le personnel de Coudekerque-Branche (*annexe 19*), je me suis aidé des articles trouvés dans les revues et ouvrages, ainsi que de mon observation du réseau. L'élaboration de ce questionnaire a été plus aisée que l'autre. Les noms de personnes à qui je devais les donner m'avaient été donné. Sur les sept questionnaires, cinq m'ont été rendus. Lorsque j'ai remis ce questionnaire, on m'a souvent demandé de préciser mes questions. Ceci est sans doute dû au fait que le réseau de bibliothèques ne fonctionne pas réellement en réseau. Or, ceci je ne le savais pas lorsque j'ai élaboré le questionnaire, je m'en suis rendu compte plus tard. Ce questionnaire fut donc complété par un entretien avec les responsables qui ont toujours eu la gentillesse de me répondre.

2.3.3. Traitement des réponses

Dès la réception des réponses aux questionnaires envoyés aux bibliothèques municipales fonctionnant en réseau, j'en ai fait un récapitulatif dans un tableau (*annexe 20*). Presque chaque case correspond à une des questions. J'ai, en effet, regroupé quelques réponses. J'ai placé les réponses de Coudekerque-Branche en premier afin de faciliter la comparaison avec les autres réseaux. Les autres villes ont été classées par ordre alphabétique et non en fonction de l'arrivée de leurs réponses. On constate que les questionnaires se com-

plètent bien. Les points de vue sur le réseau et sur l'informatisation sont souvent semblables. Le fonctionnement des réseaux peut varier selon la ville. Les réponses figurant dans ce tableau seront utilisées ultérieurement.

Le nombre restreint de réponses au questionnaire pour le personnel de Coudekerque-Branche ne permet pas de l'utiliser.

L'information peut se trouver sur plusieurs supports. Elle peut être imprimée, comme c'est le cas dans les revues, les ouvrages ou les tracts. Mais, elle peut être également sur des supports informatiques tels que les catalogues informatiques, les cédéroms. Enfin, le média qui se développe le plus en ce moment, Internet, peut être une source d'informations non négligeable. Cette recherche d'information a permis de trouver les connaissances nécessaires à ma problématique, notamment sur l'informatisation des bibliothèques. Il faut maintenant s'interroger sur les changements que l'informatisation apporterait au réseau de bibliothèques de Coudekerque-Branche.

3. LES CHANGEMENTS QUE L'INFORMATISATION APPORTERAIT AU RESEAU DE BIBLIOTHEQUES DE COUDEKERQUE-BRANCHE

Le réseau de bibliothèques de la ville de Coudekerque-Branche n'est pas informatisé. Il est alors intéressant de s'interroger sur ce que l'informatisation des bibliothèques pourrait lui apporter. Il convient d'étudier d'abord le cadre général de l'informatisation, puis, ses principales fonctions et enfin, ses contraintes.

3.1. Cadre général

Le réseau documentaire dunkerquois est un exemple d'informatisation, celle-ci a plusieurs objectifs, les professionnels des bibliothèques ont bien voulu apporter leur point de vue sur ce sujet.

3.1.1. Une première tentative d'informatisation d'une des bibliothèques à Coudekerque-Branche : le réseau documentaire dunkerquois

Le réseau documentaire dunkerquois a été créé au début des années 1990. La banque de données BILY était hébergée par le centre serveur communautaire CICLAD (Centre d'Information Communautaire du Littoral et de l'Agglomération Dunkerquoise). On y accédait par le Minitel au 36 15 CICLAD. Régis Céglański explique dans un article de la revue *Documentaliste* en quoi consistait ce réseau ¹. Il réunissait les « catalogues de toutes les bibliothèques et centres de documentation du littoral dunkerquois ». En 1991, 23 établissements étaient associés au réseau : des établissements scolaires, universitaires, artistiques, de lecture publique, des bibliothèques spécialisées et du secteur privé. Seule la bibliothèque Emile Verhaeren y a appartenu un certain temps. Les bibliothèques avaient, en effet, le choix d'y appartenir ou non..

À partir d'une grille d'interrogation classique, titre, auteur, sujet, l'utilisateur accédait au catalogue collectif, à des renseignements pratiques, à l'information qui analyse le contenu du document et ses liens avec d'autres. La recension et la mise à jour de la banque étaient assurées par une équipe d'agents communautaires. Ceux-ci venaient à la bibliothèque Verhaeren deux ou trois fois par an pendant deux ou trois jours, voire une semaine, pour rentrer le fonds de la bibliothèque sur le Minitel. Ils préparaient des fiches de saisies, la description bibliographique et l'analyse de contenu. C'était donc un travail long à élaborer. Ces personnes laissaient souvent des fiches à remplir pour chaque ouvrage afin que le personnel de la bibliothèque s'en occupent, mais ceux-ci n'avaient pas le temps de le faire. La bibliothèque avait reçu un Minitel qui était proposé en libre accès.

¹ CEGLAŃSKI, Régis. Le réseau documentaire dunkerquois. *Documentaliste*. Vol. 28. n°2. mars-avril 1991. pp 99.101.

Ce réseau devait permettre de localiser les documents sur tout le littoral dunkerquois. BILY s'adressait surtout à un public scolaire et universitaire puisqu'en 1990, il n'y avait pas encore de bibliothèque interuniversitaire. Le « réseau est l'outil de la coopération. Il permet l'échange des données bibliographiques et, dans un futur proche, l'échange des notices. Il doit également guider les politiques d'acquisitions, et offre les services d'un centre de traitement informatique pour les bibliothèques ou centres de documentation qui ne sont pas informatisés ». Ce réseau existe encore actuellement.

Ainsi, la bibliothèque Verhaeren a connu un moment une tentative d'informatisation. Mais les personnes de la Communauté Urbaine de Dunkerque ont arrêté de venir. Cela a donc cessé du jour au lendemain. Le matériel a été laissé à la bibliothèque. On peut supposer que la raison de ceci est que le fonds n'était pas assez adapté au public ciblé, c'est-à-dire les étudiants. L'informatisation a plusieurs objectifs.

3.1.2. Objectifs de l'informatisation et sa mise en place

Pour Pierre-Yves Duchemin ¹, il existe deux raisons principales pour informatiser une bibliothèque. D'abord, le « souci d'améliorer le fonctionnement interne de l'établissement par une réorganisation du circuit du document et des circuits de travail, ce qui permettra de réduire la durée de certaines tâches, de réduire les charges de saisies des données, d'automatiser certaines tâches particulièrement peu gratifiantes pour le personnel et d'entrer dans un schéma de travail en coopération ». Ensuite, le «souci d'améliorer le service aux utilisateurs, en réduisant la durée des transactions de prêt, donc la durée des files d'attente, en permettant grâce à un circuit du document plus performant, une mise à disposition plus rapide des documents, et en offrant un catalogue plus complet, plus fiable et aux accès plus nombreux ». Ainsi, l'objectif de l'informatisation consiste à diminuer le temps consacré aux tâches de prêt, d'acquisition et de catalogage pour augmenter le temps consacré au lecteur. Selon Huguette Rigot, l'informatisation a également pour objectif de « revoir l'organisation de la bibliothèque pour gérer l'augmentation et la fréquentation des usagers, due à l'accroissement des acquisitions ² ».

Avant d'informatiser, il faut faire une analyse précise des besoins et des fonctions à informatiser. En effet, il n'est pas nécessaire de tout informatiser dans la bibliothèque. Néanmoins, les logiciels intégrés de gestion de bibliothèques offerts sur le marché actuellement permettent de tout informatiser, mais il est possible de les paramétrer. Il faut respecter certaines règles afin de bien conduire un projet d'informatisation. Un article de la revue *Archimag* explique les méthodes à suivre ³. Le chef de projet désigné doit réaliser une analyse prévisionnelle du rôle culturel, économique et social qu'il veut donner à la bibliothèque. Il doit ainsi

¹ DUCHEMIN, Pierre-Yves. *L'art d'informatiser une bibliothèque : guide pratique*. Paris : éd. du Cercle de la Librairie, 1996. (Bibliothèques)

² RIGOT, Huguette. Archéologie d'une informatisation : la bibliothèque municipale de Bagneux en 1989-1990. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*. n°163. 2^e trimestre 1994. pp 133.134.

³ AMZIANE, Mohammed. L'informatisation d'une bibliothèque. *Archimag. Hors-série*. Décembre 1992. pp. 36-37.

fixer les buts et les résultats recherchés afin d'identifier les changements qu'on veut apporter. Il faut ensuite analyser l'organisation du travail dans la bibliothèque et enfin analyser les fonctions à informatiser. Il faut choisir le système et son fournisseur. Il faut naturellement tenir compte de la possibilité d'évolution du matériel et du logiciel car ils sont vite dépassés. Le chef de projet doit préparer la réception du système informatique. Le système sera alors installé. L'auteur insiste sur le fait que « l'informatisation doit être une occasion de promotion de l'activité de la bibliothèque et s'accompagner d'une information du public » sur les avantages et les contraintes qui en découlent.

L'informatisation peut avoir trois conséquences principales selon Pierre-Yves Duchemin. D'abord, elle améliore le service rendu aux utilisateurs, en leur offrant des instruments de recherche plus performants et une meilleure qualité des données bibliographiques. Ensuite, elle améliore l'organisation interne de la bibliothèque par la rationalisation de la gestion interne, l'utilisation d'outils modernes et performants, et la réduction des tâches répétitives. Enfin, elle valorise l'image de la bibliothèque. L'informatisation est donc un outil supplémentaire au service des professionnels et du public.

L'informatisation prend une place de plus en plus importante dans les bibliothèques, il convient alors d'étudier le point de vue des professionnels sur ce sujet.

3.1.3. L'informatisation vue par les bibliothèques municipales fonctionnant en réseau

Suite aux résultats du questionnaire que j'ai envoyé aux bibliothèques municipales (*annexe 20*), on constate que neuf bibliothèques sont informatisées, une est en cours de réinformatisation, et une est en projet d'informatisation. Toutes ces bibliothèques s'accordent sur le fait que l'informatisation a permis une meilleure coordination de leur réseau de bibliothèques en permettant, entre autres, un paramétrage unique dans l'ensemble du réseau, une meilleure connaissance des ressources documentaires, une politique des collections plus cohérente, elle a amélioré le travail des bibliothécaires... L'informatisation a également permis au réseau d'être plus cohérent, l'information circule mieux, elle permet un gain de temps, les données sont plus fiables et précises.

On peut remarquer qu'Internet est déjà présent dans la plupart de ces réseaux aussi bien par le biais du catalogue en ligne que par la messagerie qui facilite le travail en réseau. Six bibliothèques ont un accès Internet tandis que deux sont en cours d'installation, le réseau de Mulhouse y aura accès en l'an 2000. Le réseau de Boulogne-sur-Mer qui est en projet d'informatisation possède déjà une adresse électronique.

L'informatisation a également permis un meilleur service au public puisqu'elle lui offre de nouveaux services comme un catalogue informatisé ou un accès à Internet. Le catalogue informatisé facilite la recherche documentaire et permet de connaître les ressources documentaires de l'ensemble du réseau, cela permet

à l'usager de consulter son compte, de réserver, il connaît précisément les livres prêtés et leur date de retour, il gagne donc du temps.

On peut remarquer que les outils informatiques sont tous différents. L'informatisation semble donc avoir les faveurs de ces réseaux, néanmoins les responsables de bibliothèques ont conscience qu'elle entraîne également des inconvénients tels que des dysfonctionnements, des pannes, des problèmes de liaisons, la nécessité de formation du personnel et des usagers...

On peut en conclure que l'informatisation nécessite un gros travail au départ, qu'elle a forcément des inconvénients mais il semble qu'elle dispose de nombreux avantages. C'est ce que nous allons étudier dans le point suivant.

3.2. Principales fonctions et services de l'informatisation

L'informatisation est très importante dans une bibliothèque car elle a de nombreux avantages. Elle présente un intérêt pour les fonctions bibliothéconomiques, pour le public et le réseau, mais elle permet également de l'ouvrir sur l'extérieur.

3.2.1. Le système de gestion documentaire

Un système intégré de gestion de bibliothèque peut répondre à l'ensemble des fonctions relatives à la gestion des documents et de leur circulation (*annexe 21*). Il comporte les fonctionnalités suivantes : catalogage, acquisitions, gestion des publications en série, communication des documents et gestion des collections, recherche documentaire, éditions, statistiques. Il convient d'en étudier quelques points.

La **gestion des acquisitions** est facilitée puisque l'édition des bons de commandes, le suivi budgétaire et les réclamations aux fournisseurs sont plus simples. Un précatalogage peut être effectué, il pourra, le cas échéant, être complété après la réception du document. Une source bibliographique extérieure comme le cédérom Electre peut être utilisée dès ce stade. De plus, étant donné que les bibliothèques utilisent la revue *Livres Hebdo*, l'utilisation des codes barres figurant dans le magazine limiterait les risques d'erreurs. Cela permettrait de gagner du temps. La gestion des abonnements aux périodiques permet le bulletinage (contrôle de la réception des numéros) et l'édition de réclamation des numéros non reçus.

Le **traitement du document** peut également être amélioré. En effet, les données qui ont servi à la commande peuvent être directement versées dans le catalogue informatisé. Les notices seront alors complétées avec l'ajout du numéro d'inventaire et l'indexation. Le registre d'entrée inventaire peut prendre la forme d'un listing. Il est fréquent de trouver les numéros d'inventaire dans les étiquettes code barres des docu-

ments. Afin d'éviter qu'un numéro soit utilisé plusieurs fois dans le réseau, on peut rajouter un numéro identifiant l'établissement à côté de lui. Ainsi, il suffirait de garder le numéro d'inventaire qui figure dans les documents de chacune des bibliothèques et de leur rajouter un numéro différent selon la structure. Cela évitera d'attribuer un nouveau numéro à chaque document. Par ailleurs, les cotes des ouvrages pourront être imprimées à l'ordinateur. Cela permettra alors d'uniformiser les cotes pour toutes les bibliothèques, et cela éviterait que ces cotes ne s'effacent au soleil comme c'est le cas avec les cotes manuscrites. Cela éviterait au personnel de devoir les repasser surtout qu'il n'a pas toujours le temps pour le faire. Le public pourra ainsi identifier plus aisément l'ouvrage qu'il cherche. De plus, le désherbage pourra être effectué facilement par édition d'une liste de livres qui ne sont pas souvent empruntés ou qui sont périmés.

Le **catalogage** est simplifié et peut même être amené à disparaître. En effet, le système peut créer des notices bibliographiques non seulement en saisie locale mais aussi par récupération de notices extérieures par cédéroms (Electre, BnF-Livres, Bnf-documents sonores), par bande ou en ligne. Il permet également d'exporter des données. Ainsi, il serait possible d'uniformiser le catalogage, et de développer la coopération avec un catalogage partagé. En effet, actuellement, chaque bibliothèque travaille de manière assez isolée et avec une grande liberté d'interprétation. Ceci explique les différences de cotation ou de catalogage entre les structures. Le travail deviendrait alors plus collectif. Néanmoins, tout le monde devrait respecter les normes établies puisque les notices constitueront le catalogue collectif du réseau. Cela permettra d'accélérer le catalogage par rapport au catalogage manuel. Au début d'une informatisation, une charge de travail très lourde attend le personnel puisqu'il faut reprendre les données bibliographiques des documents. Il s'agit du catalogage rétrospectif. Il faut recataloguer sous une forme normalisée les documents antérieurement catalogués sur fiches selon des principes de normalisation. Il sera difficile de reprendre l'ensemble des collections de chaque bibliothèque, cela peut prendre des années. Il peut en revanche être appliqué à des collections récentes. Ainsi, les fichiers papiers sont utilisés jusqu'à telle date, et les ouvrages plus récents sont entrés dans l'ordinateur. Le catalogage est facilité par la récupération de notices extérieures. Mais pour les récupérer, il faut que les données transmises répondent à certaines normes, c'est le rôle des formats d'échange. En France, c'est le format d'échange UNIM.A.R.C. (Universal Machine Readable cataloguing) qui est le plus utilisé. Grâce à un programme de conversion, les notices importées sont restructurées dans le format propre au logiciel. Il faut alors y ajouter les spécialités locales. Cette récupération doit supprimer autant que possible le catalogage local, afin d'effectuer d'autres tâches auprès du public. Mais les notices de la Bibliothèque Nationale peuvent arriver en retard. Néanmoins, cette récupération est d'un intérêt évident pour Pierre-Yves Duchemin puisque la majeure partie des documents acquis par les bibliothèques ont normalement été décrits par une agence bibliographique de qualité. Le catalogage est donc de haute qualité. Mais la normalisation et l'utilisation du format UNIM.A.R.C. posent problème puisqu'il n'existe pratiquement pas de format UNIM.A.R.C. commun à tous les fournisseurs. Ceci a un coût et nécessite une formation du personnel.

La **gestion des collections** est facilitée par l'informatique. Elle peut localiser à tout moment un document qu'il soit disponible, mis en réparation, ou en réserve. Ainsi, si un ouvrage est en réparation, il peut être sorti du catalogue pour qu'il ne soit pas emprunté. L'inventaire de l'état de la collection de chaque bibliothèque est possible par la lecture de code barres. Ceci est impossible à faire actuellement avec un système manuel. Des livres sont peut-être à réparer dans les rayons, certains peuvent avoir été volés sans qu'on le sache. On le remarque quand ce sont des usuels importants mais il n'en est pas de même pour les autres ouvrages. Parfois c'est au moment où le lecteur veut emprunter un livre qui ne sort pas souvent qu'on remarque qu'il faut le réparer, l'usager ne peut alors pas l'avoir. L'informatique permet d'éditer une liste d'ouvrages qui ne sortent pas souvent, que l'on peut mettre en réserve, cela permettrait un gain de place sur les rayonnages qui seraient plus clairs pour l'usager puisqu'ils ne seraient plus surchargés.

Un logiciel de gestion de bibliothèque permet également la réalisation d'**éditions**, comme des catalogues de nouvelles acquisitions ou des bibliographies sur un auteur ou sur un thème. Elles seraient mises à jour régulièrement et les ouvrages seraient localisés sur le réseau. Mais, il faudrait les mettre en évidence.

Les transactions de **prêt** seraient plus rapides grâce à la lecture des code barres sur les documents et sur les cartes de lecteur. Le prêt de documents peut être paramétrés (durée, nombre). L'usager peut ajouter son nom à une liste de réservation en sachant combien de personnes auront accès au document avant lui. Le système de réservation permet de piéger un document lors de son retour à la bibliothèque, par un message sonore et visuel, il permet alors d'éditer un avis de mise à disposition à l'intention de l'usager intéressé. Cela permet d'éditer la liste des ouvrages non-rendus dans les délais (ce qui peut avoir des incidences sur les réservations en cours). Les retards seraient gérés régulièrement et les lettres de relance imprimées immédiatement. Ceci ferait gagner beaucoup de temps. Ce système est plus fiable qu'un système manuel puisqu'il évite les erreurs de fiches interverties dans les cartes de lecteurs. De plus, il serait impossible d'emprunter un document tant que tous les ouvrages en retard n'auraient pas été restitués à la bibliothèque. Ceci nécessite toutefois l'apposition d'un code barres sur tous les ouvrages empruntables et sur toutes les cartes de lecteurs, ceci constituerait un long travail pour le personnel. Tous les documents ne pourront pas être traités immédiatement, il faudra donc savoir comment faire un ajout rapide au catalogue d'où l'importance de la formation.

L'informatisation faciliterait l'inscription unique d'un usager dans le réseau. L'inscription et la réinscription seraient plus rapides, une seule lettre de relance serait envoyée lorsqu'un usager est en retard dans plusieurs structures. Le lecteur passerait automatiquement dans la section adulte quand il atteint ses 15 ans, il est donc inutile de refaire une carte de lecteur adulte comme c'est le cas actuellement. La notion de réseau serait plus crédible car le lecteur pourrait se rendre dans n'importe quel point du réseau. Les collections de toutes les bibliothèques lui deviennent accessibles immédiatement et ne nécessitent pas de multiples inscriptions. Il pourrait consulter son compte après identification : combien de livres a-t-il sur sa carte ? Quelle est

la date de retour ? etc... Cela présente également des avantages pour le personnel : le lecteur qui veut s'inscrire a-t-il été exclu de l'une des bibliothèques ? a-t-il déjà été inscrit auparavant ? a-t-il réservé un document ? etc... La liste des exclus serait mise à jour régulièrement, cela éviterait alors la réinscription d'un exclu « récent » d'une bibliothèque dont le nom ne figure pas sur la liste manuscrite que la bibliothèque possède.

À côté de ces principales fonctions bibliothéconomiques, l'informatisation améliorerait le service auprès du public et au réseau.

3.2.2. Un meilleur service au public et au réseau

L'informatisation permet surtout d'offrir au public un catalogue informatisé qui élargit le champ documentaire du lecteur. Les possibilités de recherches sont améliorées. Il existe souvent une recherche réservée aux professionnels des bibliothèques qui est plus complexe et une autre destinée au public, l'OPAC (On Line Public Access Catalog). Ce catalogue informatisé améliorerait le service au public et au personnel. Dans un article de *La Voix du Nord*¹ (annexe 22), Germaine Vanhaecke, conservateur de la bibliothèque municipale de Dunkerque, explique l'apport de l'informatisation du fonds documentaire pour le public : « *Cela a considérablement amélioré notre rapport avec le public. La recherche documentaire est désormais plus fiable et plus rapide. La qualité du service public s'en est donc trouvée que meilleure.* » Cet article souligne que cette informatisation a demandé un surcroît de travail, mais elle a facilité la tâche des bibliothécaires : « *Le travail proprement documentaire de saisie de fichiers s'est trouvé simplifié.* » Le gain de temps a été affecté aux animations et au service du lecteur.

L'OPAC permet à l'utilisateur de retrouver un document dont il connaît l'auteur, le titre ou le thème. Le lecteur sait immédiatement si l'ouvrage est disponible ou s'il est emprunté. Dans ce dernier cas, la date de retour du document est indiquée, il pourra alors le réserver. L'ouvrage en question peut également être localisé dans le réseau, un ouvrage en plusieurs exemplaires dans le réseau est rapidement retrouvé. Ainsi, si l'ouvrage recherché est emprunté dans l'une des bibliothèques, il ne l'est peut-être pas dans une autre. Le prêt entre bibliothèques peut alors être utilisé si la bibliothèque de quartier est trop éloignée de son domicile. Actuellement, il est impossible de savoir si un ouvrage est emprunté ou perdu, sa date de retour ne peut être connu ni par le public, ni par le personnel puisque les fiches de prêt sont dans les cartes de lecteur.

Le catalogue informatisé accélère la procédure manuelle de recherche documentaire. Des recherches multicritères avec utilisation des opérateurs booléens ET, OU, SAUF, permettent de mieux répondre aux attentes des usagers. Le fonds est connu même s'il est en réserve, il montre ce que la bibliothèque ou le

¹ Les nouvelles technologies changent la donne : L'an 2000 à la porte d'une bibliothécaire. *La Voix du Nord*. 12 août 1999.

réseau de bibliothèques possède sur un auteur, sujet, genre de littérature. Le personnel connaîtrait le fonds des autres bibliothèques, cela éviterait l'acquisition d'un même ouvrage dans chacune des bibliothèques. Le fonds documentaire du réseau serait par conséquent plus cohérent.

Des renseignements institutionnels peuvent être intégrés au catalogue informatisé (heures d'ouverture, activités, règles d'utilisation, listes des nouvelles acquisitions, boîte à suggestions...).

Toutefois, il faut savoir qu'un catalogue informatisé présente également des inconvénients. Il n'est pas facile à utiliser et peut parfois s'avérer inefficace pour des utilisateurs occasionnels ou non-experts. Il serait utile pour certains, mais d'autres refuseraient de l'utiliser. Un grand nombre d'interrogations peuvent échouer causant du bruit ou du silence dans la recherche documentaire. Ceci peut frustrer ou désorienter l'utilisateur. L'usager conclut souvent trop rapidement que la bibliothèque n'a pas ce qu'il cherche. Par ailleurs, le nombre de postes de consultation peut être insuffisant et entraîne alors un temps d'attente assez long, la période de consultation est par conséquent écourtée. De plus, l'OPAC est impitoyable face aux fautes d'orthographe. Un livre indiqué comme disponible peut être absent du rayon car il n'a pas été bien rangé. Par ailleurs, le personnel est souvent persuadé que cela diminuerait la convivialité du service.

L'informatisation améliore les services notamment le prêt entre bibliothèques et permet d'obtenir des statistiques précises.

Étant donné que le catalogue informatisé permet de connaître les ressources documentaires des autres bibliothèques, il facilite et dynamise le prêt entre bibliothèques. Il éviterait de téléphoner à l'une des bibliothèques pour savoir si celle-ci possède tel document à un moment où il y a beaucoup de monde au prêt ou lorsque le personnel renseigne un usager.

Par ailleurs, la tenue de statistiques peut être plus précise. Ainsi, les lecteurs inscrits ou réinscrits peuvent être répartis par catégories socio-professionnelles, par âge, par sexe, par lieu de résidence (Coudekerquois ou non), par quartiers. Cela permettrait de connaître la mobilité du public au sein du réseau. Les statistiques peuvent concerner également les documents. Il serait intéressant en effet de connaître quels sont les documents les plus empruntés, quels genres, quels auteurs. Les goûts du public seraient mieux cernés. Les divergences entre les bibliothèques du réseau et les besoins du public selon le quartier apparaîtraient. En effet, chaque quartier a sa propre identité, les besoins du public ne sont donc pas toujours les mêmes. Cela permettrait de mener une politique des collections plus cohérente. Les prêts peuvent être comptés heure par heure afin de connaître les pics de fréquentation, ou quotidiennement afin de connaître les jours d'affluence selon les bibliothèques. Le personnel pourrait être mieux réparti selon ces résultats. Les statistiques sur l'état de la collection peuvent montrer le nombre de documents achetés dans l'année, le nombre total de documents

selon les bibliothèques ainsi que dans l'ensemble du réseau. Ces statistiques peuvent faire apparaître des dysfonctionnements (pas assez de fonds pour enfants, bilan sur la répartition des romans...). Les rapports et les comptes rendus pourraient être illustrés par des tableaux statistiques qui présenteraient clairement l'activité des bibliothèques. Des courbes ou des graphiques les rendraient encore plus vivants. Néanmoins, il faut savoir que les résultats peuvent très bien ne pas être à la hauteur des attentes.

L'informatisation peut également concerner la gestion administrative. La bibliothèque peut gérer l'inventaire de son patrimoine (mobilier, immobilier, informatique). Le suivi de la comptabilité facilitera les opérations de commandes et d'acquisitions surtout que les bibliothèques sont autonomes dans ce domaine. La répartition du budget entre les bibliothèques sera plus cohérente puisqu'elle s'appuiera plus précisément sur les statistiques. Les plannings, les tableaux de vacances, la circulation du personnel, les réunions seront plus simples à élaborer et à transmettre. Les outils bureautiques (traitement de texte, tableur...) permettront de mettre en forme une bibliographie ou des statistiques.

De plus, une base de données permettrait de créer un fichier de relations extérieures qui serait très utile pour les activités des bibliothèques. Ainsi, un fichier de coordonnées des auteurs, éditeurs, artistes pourrait permettre de les contacter plus rapidement dans le cadre du Salon du Livre ou pour les animations. Ainsi, leurs coordonnées seraient rapidement trouvées. Par exemple, si on veut seulement les coordonnées des auteurs, une liste pourra être imprimée. Des étiquettes d'adresses peuvent être imprimées, notamment pour les invitations au Salon du Livre ou pour leur demander leur bilan concernant le Salon. Cela serait un gain de temps non négligeable dans la mise en place du Salon ou des animations. Les coordonnées des partenaires des bibliothèques seraient également gérées. Un fichier permettrait de recenser les personnes et les institutions destinataires de l'information sur les activités des bibliothèques : personnalités de la vie culturelle locale, autres institutions culturelles, responsables de services municipaux ou départementaux, collègues des villes avoisinantes... Mais, naturellement, cela nécessite une formation concernant la création et le fonctionnement du logiciel de base de données. Cela permettrait d'ouvrir le réseau sur l'extérieur et de dynamiser encore plus les diverses activités.

3.2.3. L'ouverture du réseau sur l'extérieur

Le réseau de bibliothèques serait plus ouvert sur l'extérieur si son catalogue informatisé devenait accessible en ligne, soit par Minitel, soit par Internet. En effet, le catalogue d'une bibliothèque est souvent accessible à distance 24 h / 24 h. Cela permet au public d'aller directement à la bibliothèque disposant du document qu'il recherche, mais il peut également solliciter le prêt entre bibliothèques. Il faut noter que l'accès à distance était possible lorsque la bibliothèque Verhaeren appartenait au réseau documentaire dunkerquois mais, le public alors ciblé était des étudiants qui recherchaient des ouvrages spécialisés dans leur discipline.

Cela ne correspondait pas réellement au fonds de la bibliothèque. Or, si le fonds du réseau de bibliothèques de la ville était accessible par Minitel actuellement, cela concernerait tous les genres de littératures que ce soient des romans ou des documentaires. Le public serait plus élargi et plus diversifié. Il faudrait que le public pense à utiliser le Minitel au lieu de se déplacer en bibliothèque.

Mais l'ouverture sur l'extérieur s'effectue essentiellement via le réseau mondial Internet qui est de plus en plus présent dans notre société puisque les radios, les chaînes de télévision, les produits alimentaires, les institutions ont souvent un site Web. Les bibliothèques municipales s'ouvrent également à ce nouveau média comme le montre le tableau récapitulatif (*annexe 20*). Internet permettrait de diffuser le catalogue du réseau, mais cela permettrait au public de découvrir d'autres ressources documentaires plus importantes. La bibliothèque deviendrait un point d'accès au réseau Internet. Sandrine Magnac Chanomal souligne dans un article de la revue *Archimag*¹ qu'« Internet a sa place à côté des sources d'informations traditionnelles que sont la télévision, la radio et la presse écrite. En tant que nouvelle source qu'il faut apprendre à exploiter, Internet répond alors à cette phrase extraite de l'article 3 de la Charte de bibliothèques : *“La bibliothèque [...] doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux nouvelles sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu [...]”* ». Ceci explique sans doute le développement d'Internet dans les bibliothèques publiques. Alain Jacquesson² affirme également qu'Internet modifie « le paysage des bibliothèques informatisées ».

Internet permettrait aux bibliothécaires de communiquer et de se documenter (études et documents professionnels), la messagerie électronique faciliterait la communication interne des services. Le responsable du réseau des bibliothèques de Brest souligne que « l'utilisation de la messagerie interne est un plus indéniable qui favorise le travail en réseau (envoi des fichiers, informations diverses...) » (*annexe 20*). Michèle Rouhet³ montre qu'Internet est de plus en plus approprié par les bibliothèques. Le courrier électronique sert d'abord « à des fins administratives et professionnelles pour faciliter l'échange entre directeurs de bibliothèques, professionnels ou autres personnels impliqués dans des projets de coopération, puis de plus en plus pour assurer la gestion d'activités courantes de partage des ressources comme le prêt et l'emprunt entre bibliothèques. Internet est donc un outil de communication entre bibliothèques ». Ceci serait plus rapide que de faire les photocopies des directives à suivre pour les animations entre autres, celles-ci sont actuellement transmises en se déplaçant ou en passant par une tierce personne. Tous les responsables de bibliothèques recevraient l'information en même temps, s'ils souhaitent plus d'informations, ils pourraient envoyer un message au responsable du réseau de bibliothèques. Les messages sont transmis immédiatement et peuvent

¹ MAGNAC CHAMONAL, Sandrine. Internet en bibliothèque : faire la différence. Dossier : Les bibliothèques appri-voisent Internet. *Archimag*. Mai 1999. n°124. p 24-25.

² JACQUESSON, Alain. *L'informatisation des bibliothèques : historique, stratégie et perspectives*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1995. (Bibliothèques).

³ ROUHET, Michèle. *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1996. (Bibliothèques).

être lu dès que l'on a un moment. La transmission des plannings ou le prêt entre bibliothèques seraient facilités et plus rapides.

Le site de la bibliothèque pourrait être intégré à celui de la municipalité. Ce site comporterait les informations propres aux bibliothèques (horaires, modalités d'inscription, catalogue en ligne...). L'information sur le Salon du Livre serait encore plus développée et amènerait un public extérieur à la ville, voire extérieur au littoral dunkerquois. Mais Internet serait très intéressant pour la bibliothèque d'étude, puisque cela lui permettrait d'offrir au public une sélection de sites Internet culturels, d'accéder aux sites des grandes bibliothèques tels que la Bibliothèque Nationale de France, d'être en contact avec le Ministère de la culture, d'ouvrir les perspectives de recherche documentaire du public. Cela permettrait également de mettre en place un réseau de coopération avec les bibliothèques de recherche, associations, musées, bibliothèques de la région ou du département. Cela attirerait beaucoup de public, surtout qu'à ma connaissance, la ville est dépourvue d'accès Internet. Cela permettrait au public de découvrir ce nouveau média notamment lors d'atelier de découverte au moment de la fête de l'Internet sans que la bibliothèque devienne un cybercafé. Ceci ne pourrait que valoriser la ville.

L'informatisation facilite donc le système documentaire, elle rend un meilleur service au public. Ceci n'est pas sans conséquence sur le taux de fréquentation d'une bibliothèque car le public est attiré par une offre plus abondante ainsi que par les nouveaux médias. Elle peut ouvrir la bibliothèque sur l'extérieur. Ainsi, l'informatisation présente de nombreux avantages. Néanmoins, elle comporte également des facteurs contraignants.

3.3. Mais l'informatisation comporte des facteurs contraignants

Les contraintes organisationnelles, techniques, humaines et financières sont les principaux obstacles à l'informatisation des bibliothèques.

3.3.1. Les contraintes organisationnelles et techniques

D'abord, il faut savoir qu'un projet d'informatisation va entraîner de profonds bouleversements dans l'organisation interne de la bibliothèque. Son succès dépendra en partie « de la décision et de l'acceptation par l'ensemble du personnel d'une remise en cause, au moins partielle, du mode de fonctionnement de l'établissement et des services rendus aux utilisateurs ¹ ». L'analyse de l'existant est déterminante afin de connaître les besoins, il n'est pas nécessaire d'informatiser l'ensemble des tâches. Pour René Duriez,

¹ DUCHEMIN, Pierre-Yves. *L'art d'informatiser une bibliothèque : guide pratique*. Paris : éd. du Cercle de la Librairie, 1996. (Bibliothèques)

« l'informatisation est le moment à saisir pour mettre à plat et analyser son organisation ¹ ». La mise en place d'un système informatisé, sans réorganisation au préalable peut être catastrophique dans certains cas.

La période d'informatisation peut entraîner la fermeture temporaire de l'établissement ou la diminution de ses heures d'ouverture. Ceci ne plairait pas au public car les heures d'ouverture sont déjà limitées. Il pourrait penser que cela lui augmentera ses impôts. Les bibliothèques devront être informatisées les unes après les autres, quelques années sépareront sans doute la première bibliothèque informatisée de la dernière en date. Cela posera de nombreux inconvénients. Pourquoi privilégier telle bibliothèque de prêt plutôt que telle autre alors que les bibliothèques sont autonomes et au même niveau ? Quand il s'agit d'un réseau vertical comportant une bibliothèque centrale, il est logique d'informatiser cette bibliothèque et ensuite les annexes. Mais, dans le cas de Coudekerque-Branche, il y aurait peut-être conflit puisque le public d'un quartier pourrait se sentir défavorisé par rapport à un autre quartier. Le public pourrait également fréquenter que la bibliothèque informatisée. De plus, étant donné que le réseau est horizontal, cela ne facilitera pas le prêt entre bibliothèques, ni la mise en place d'un catalogue collectif avant que toutes les bibliothèques de prêt soient informatisées. Par ailleurs, l'informatisation pourrait mettre en place l'idée d'une centralisation du fonds dans un seul lieu pour des raisons de coût. Cela ne répondrait plus au service de proximité auprès du public. Le réseau deviendrait alors un réseau vertical avec une bibliothèque centrale et des annexes, cela entraînerait des problèmes puisque les moyens pour les annexes seraient diminués et certaines bibliothèques pourraient disparaître. L'étendue de la ville ne favorise pas cette idée car les gens fréquenteraient la bibliothèque centrale seulement s'ils sont domiciliés à proximité, le public des autres quartiers serait défavorisé et, par conséquent, mécontent.

L'espace dans les bibliothèques doit être adéquat pour accueillir les postes de consultation de l'OPAC, la circulation générale dans le bâtiment ne doit pas être perturbée. Il faut un mobilier adapté. Or, vu la taille des établissements, l'emplacement des postes serait difficile à trouver. De plus, les bibliothèques disposant de deux banques de prêt devraient avoir deux postes (un par section), alors que les petites bibliothèques de prêt, la discothèque et la bibliothèque d'étude n'en auraient qu'un. Cela entraînerait une file d'attente, donc un temps de recherche écourté. Il faudra également veiller à la disposition, le public sera-t-il assis ou debout ? Il faudra veiller à l'emplacement des postes, l'utilisateur verra-t-il d'abord l'ordinateur ou le fichier papier ? Un pôle de renseignement sur l'utilisation du catalogue serait nécessaire car la personne s'occupant de la banque de prêt ne pourra pas aller constamment renseigner l'utilisateur si celui-ci rencontre des problèmes pour sa recherche ou autre. Or, le personnel n'est déjà pas très nombreux. L'ordinateur devra être à un endroit où le personnel pourra le surveiller. Un autre problème important concerne la sécurité du logiciel et du matériel. En effet, aucune bibliothèque de prêt ne dispose d'un système d'alarme, seule la bibliothèque d'étude en a un. La présence de matériel informatique attire les voleurs, il sera donc indispensable d'équiper les bibliothèques d'un système d'alarme qui constituera un coût supplémentaire du fait de la multiplicité des

¹ DURIEZ, René. Informatiser, le bon usage. *Archimag. Hors-série*. Décembre 1992.

sites. Le logiciel devra être protégé afin qu'il ne soit pas modifié voire effacé par l'utilisateur. Il est souvent préférable de ne laisser que les écrans et claviers à la portée de l'utilisateur, ainsi que la souris. Cela empêcherait l'accès au lecteur de disquette afin d'éviter qu'un virus informatique ne vienne endommager le système. Il est également nécessaire d'effectuer des sauvegardes quotidiennes en copiant les données sur un support qui serait stocké dans un autre local. Par ailleurs, si le réseau est connecté à Internet, il nécessite un matériel supplémentaire (modem) et il faut un logiciel adéquat. Des aspects juridiques (droit d'auteur...) sont à prendre en compte.

À côté de ces contraintes organisationnelles, il existe des contraintes techniques. En effet, les bibliothèques peuvent être confrontées à divers types d'incidents qui relèvent soit du matériel, soit du logiciel, mais également à des insuffisances de ce dernier. On déplore alors la lourdeur de certaines procédures, les dysfonctionnements, les pannes, nécessitant le redémarrage du système. Si le réseau est connecté à Internet, il peut être ravagé par un virus comme ce fut le cas de la bibliothèque d'Hautmont le 26 avril. Les dix ordinateurs, dont le serveur compte huit cent abonnés, ont été atteints par le virus informatique "Tchernobyl". Les programmes et les fichiers ont alors disparu de leurs disques durs. Les abonnés qui se sont connectés au serveur ont également eu leurs disques durs dévastés ¹ (*annexe 23*). Internet peut être très lent par moments, et peut se « planter ».

De plus, tôt ou tard, il faudra réinformatiser les bibliothèques pour des motifs informatiques (saturation du disque dur, le logiciel n'est plus vendu, la maintenance n'est plus assurée, faillite du fournisseur...) ou pour motifs "externes" (accession à Internet, nouveaux besoins...). Dans un article de Michel Remize ², on constate qu'il « faut accorder à la réinformatisation autant de temps et de méthode qu'à l'informatisation elle-même ». En général, cette opération est effectuée tous les cinq ans, mais Annie Gourdier a constaté que « beaucoup de bibliothèques conservent le même produit pendant une dizaine d'années ³ ». Mais le risque de la réinformatisation est de perdre l'information lors du basculement des données, et par conséquent, d'avoir une base de données incohérente. Les contraintes humaines sont également à prendre en compte.

3.3.2. Les contraintes humaines

La redéfinition des tâches peut conduire à une modification de l'organigramme du réseau de bibliothèques. Cela peut poser problème car les qualifications requises peuvent causer des bouleversements dans l'organisation. Un système informatisé entraîne inévitablement des changements dans les méthodes de tra-

¹ COLINET, Christophe. Frayeur sur la planète Internet. *La Voix du Nord*, 27 avril 1999.

² REMIZE, Michel. Réinformatisation : un véritable nouveau projet. *Archimag*, décembre / janvier 1998. n°110.

³ GOURDIER, Annie. Le marché de réinformatisation des bibliothèques : que choisit-on en secondes nocces ? *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*. n° 171. 2^e trimestre 1996.

vail. Pierre-Yves Duchemin met l'accent sur l'importance de l'adhésion de l'ensemble du personnel : ceux qui sont enthousiastes pourraient être déçus par un système trop rigide, d'autres peuvent le rejeter à cause de « la peur de devoir changer ses méthodes de travail, voire ses habitudes, s'y ajoute parfois un sentiment de crainte devant ce *Big Brother* dont on ne comprend pas le fonctionnement ¹ ». Le personnel devrait suivre une formation, mais il est possible qu'il refuse de s'adapter et donc d'utiliser le système.

Le personnel doit se former à Windows, à Internet, au logiciel de la bibliothèque, au format UNI.M.A.R.C., il doit savoir faire face en cas de « plantage » du système. Mais le personnel n'est pas le seul à devoir se former, car le public doit l'être également. Ce dernier doit pouvoir comprendre comment fonctionne le catalogue informatisé, savoir conduire ses recherches sur l'OPAC et sur Internet. Ceci pourrait se faire dans le cadre d'atelier. Mais l'inconvénient est que certains usagers sont familiarisés avec l'informatique par leur travail ou à l'école, mais d'autres ne le sont pas et refuseraient de s'adapter. Ce serait alors au personnel de rechercher sur le catalogue en plus de ses tâches quotidiennes. Enfin, les coûts sont importants.

3.3.3. Les contraintes financières

Un projet d'informatisation est coûteux puisque cela repose sur la fourniture, l'installation de matériel et de logiciel et sur des prestations de services. Le coût du logiciel consiste en droits (ou licences) d'utilisation. Les nouvelles versions du logiciel peuvent comporter des fonctionnalités que le fournisseur considère comme nouvelles et donc il peut les facturer. Selon Mohammed Amziane, « sur un prix global de configuration, le logiciel applicatif pourra représenter de 20 à 25 %, selon l'importance du site à équiper, le service (prestations annexes : formation, installation...) de 15 à 20 % et le matériel de 55 à 65 % ² ».

Pour se faire une idée du budget pour une opération d'informatisation, on peut se baser sur l'enquête menée par la Direction du Livre et de la Lecture sur *L'équipement informatique des bibliothèques municipales et départementales* en 1995 ³. Sur 809 bibliothèques municipales informatisées, 481 ont répondu à la question sur le coût total d'investissement initialement prévu pour l'opération d'informatisation. On s'intéressera aux chiffres donnés pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants (comme Coudekerque-Branche), c'est-à-dire 82 bibliothèques municipales. Ainsi, le coût minimum s'élève à 835 000 francs et au maximum à 3 500 000 francs. Il faut toutefois émettre une réserve car ces chiffres datent de 1995, cela a pu évoluer depuis. Il ne faut pas oublier non plus, qu'en général, une commune de 20 000 à 50 000 habitants n'a pas souvent autant de structures qu'à Coudekerque-Branche. Le coût annuel de la maintenance varie de

¹ DUCHEMIN, Pierre-Yves. *L'art d'informatiser une bibliothèque : guide pratique*. Paris : éd. du Cercle de la Librairie, 1996. (Bibliothèques)

² AMZIANE, Mohammed. L'informatisation d'une bibliothèque. *Archimag. Hors-série*. Décembre 1992.

³ MADDALONI, Marie-Claude. *L'équipement informatique des bibliothèques municipales et départementales : évaluation 1995*. Paris : Direction du Livre et de la Lecture, 1996. pp. 13-15.

48 000 à 280 000 francs. Les multiples sites nécessiteraient de nombreux postes, ainsi que l'installation d'un système d'alarme partout, donc des coûts supplémentaires. Une connection sur Internet a trois postes de dépenses : les droits d'utilisation du logiciel, le matériel et les services.

Il faut noter que plus la bibliothèque possède de livres, plus leur gestion en sera complexe et donc plus le coût sera élevé. La multiplicité des lieux augmenterait les frais. Les coûts doivent prendre en compte la formation des personnes chargées de faire fonctionner le système ; le contrat de maintenance du matériel et du logiciel qui garantie les réparations et les mises à jour ; les petits matériels (étiquette de codes barres...).

Néanmoins des subventions pour l'informatisation peuvent être accordées par l'État dans le cadre de concours particulier. Il convient d'engager les démarches avant même que la commande ne soit adressée aux fournisseurs. Les dossiers sont instruit par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) ¹.

Ainsi, nous avons donc vu que l'informatisation avait des inconvénients, mais les avantages sont toutefois plus nombreux. L'informatisation présente des contraintes au début mais, elle devient un outil supplémentaire indispensable aux bibliothèques une fois qu'elle est mise en place.

¹ ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS, *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1998.

CONCLUSION

Au terme de cet exposé, nous avons vu comment fonctionnait un réseau de bibliothèques non informatisé sur une ville très étendue comme Coudekerque-Branche. Ce réseau a bien entendu des contraintes, mais il offre également des avantages comme le service de proximité, la convivialité entre le personnel et le public ainsi que l'importance des activités culturelles. Nous avons également étudié ce que l'informatisation pourrait apporter au réseau de la ville en distinguant les avantages et les inconvénients d'un tel projet.

Dans le cadre de la ville de Coudekerque-Branche, l'informatisation serait utile, mais il serait difficile de la mettre en place pour les bibliothèques de prêt. Dans ce cas, il serait pas facile de reprendre chaque fonds des bibliothèques en entier. Il serait alors préférable d'informatiser une partie des fonds notamment les livres récents à partir de telle année. Il faudrait bien définir les règles d'uniformisation entre les bibliothèques afin d'obtenir un catalogue collectif. Il serait plus intéressant d'informatiser la bibliothèque d'étude puisque son fonds est très récent et un des fonds anciens n'a pas encore été inventorié. Il faudrait rentrer les données des ouvrages mais pas ceux des lecteurs puisque ce n'est pas une bibliothèque de prêt. Les coûts seraient moins important puisqu'il ne faudrait pas mettre en place un système d'alarme puisqu'elle en a déjà un.

Il faut également souligner, comme l'indique Pierre-Yves Duchemin, que « les décideurs, le personnel, les utilisateurs ne se satisferont pas d'une informatisation qui ne serait pas vraiment voulue, ni vraiment nécessaire si ce n'est parce que l'informatisation des bibliothèques est dans l'air du temps ¹ ». Le projet d'informatisation demande une réflexion indispensable sur la nécessité de sa mise en place.

Ce stage m'a permis de voir qu'un réseau non informatisé pouvait fonctionner malgré des inconvénients. Néanmoins, mes recherches m'ont démontré que l'informatisation n'avait pas que des avantages mais qu'elle comportait également des contraintes importantes.

¹ DUCHEMIN, Pierre-Yves. *L'art d'informatiser une bibliothèque : guide pratique*. Paris : éd. du Cercle de la Librairie, 1996. (Bibliothèques)

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie des ouvrages

Ouvrages généraux :

- ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS. *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1998. ISBN 2-7654-0606-5.
- BERTRAND, Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1994. (Bibliothèques). ISBN 2-7654-0552-2.
- CALENGE, Bertrand. *Les petites bibliothèques publiques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1996. (Bibliothèques). ISBN 2-7654-0652-9.
- TAESCH-WAHLEN, Danielle. *Concevoir, réaliser et organiser une bibliothèque : mémento pratique à l'usage des élus, des responsables administratifs et des bibliothèques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1997. (Bibliothèques). ISBN 2-7654-0656-1.

Sur l'informatisation des bibliothèques :

- BERNHART, Eliane. *Offrir aux publics un catalogue en ligne*. Paris : Institut de Formation des Bibliothécaires, 1995. (La boîte à outil). ISBN 2-910966-01-1.
- DUCHEMIN, Pierre-Yves, *L'art d'informatiser une bibliothèque : guide pratique*. Paris : éd. du Cercle de la Librairie, 1996. (Bibliothèques). ISBN 2-7654-0608-1.
- JACQUESSON, Alain. *L'informatisation des bibliothèques : historique, stratégie et perspectives*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1995. (Bibliothèques). ISBN 2-7654-0604-9.
- MADDALONI, Marie-Claude. *L'équipement informatique des bibliothèques municipales et départementales : évaluation 1995*. Paris : Direction du Livre et de la Lecture, 1996.
- ROUHET, Michèle. *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1996. (Bibliothèques). ISBN 2-7654-0623-5.

Sur les réseaux de bibliothèques :

- ABBES J. Barault & J.-H. Taillefer. *Manuels de l'Oeuvre des bons livres de Bordeaux : à l'usage des associés, à l'usage des directeurs, examinateurs et bibliothécaires*. Introduction et postface de Noë Richter. Bassac : Plein Chant, 1996. ISBN 2-85452-158-7.
- RICHTER, Noë. *L'Oeuvre des bons livres de Bordeaux : les années de formation 1812-1840*. Bernay : Société d'histoire de la lecture, 1997. 31 p.

Bibliographie des articles de périodiques

Sur Coudekerque-Branche :

- VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE, *L'Echo de la Branche*. n° 29, 31, 41, 62, 63, 65, 66, 67, 69.

Sur les bibliothèques municipales :

- BAILLON-LALANDE, Dominique. Missions multiples et nécessaires convictions. *Bulletin des Bibliothèques de France*. T.42. n°1. 1997.
- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. La grande mutation des bibliothèques municipales. *Développement culturel*. N° 126. Octobre 1998.

Sur les réseaux de bibliothèques :

- POLLIN, Christiane. Les réseaux de lecture dans les villes moyennes et leurs agglomérations. *Bulletin des Bibliothèques de France*. T.38. n°2. 1993.
- TAESCH, Danielle. Les bibliothèques de Mulhouse : un réseau, des axes, une organisation transversale. *Bulletin d'Informations de l'Association des Bibliothécaires Français*. n°162. 1^{er} trimestre 1994.
- VAN BESIEN, Hugues. Médiathèque et réseau. *Bulletin d'Informations de l'Association des Bibliothécaires Français*. n°170. 1^{er} trimestre 1996.
- VAN BESIEN, Hugues, IRIGOYEN, Marie-Christine. Quel avenir pour les réseaux urbains ? *Bulletin d'Informations de l'Association des Bibliothécaires Français*. n°167. 2^e trimestre 1995.

Sur l'informatisation des bibliothèques :

- AMZIANE, Mohammed. L'informatisation d'une bibliothèque. *Archimag. Hors-série*. Décembre 1992.
- CEGLARSKI, Régis. Le réseau documentaire dunkerquois. *Documentaliste*. Vol. 28. n°2. mars-avril 1991.
- DURIEZ, René. Informatiser, le bon usage. *Archimag. Hors-série*. Décembre 1992.
- GOURDIER, Annie. Le marché de réinformatisation des bibliothèques : que choisit-on en secondes nocces ? *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*. n° 171. 2^e trimestre 1996.
- REMIZE, Michel. Réinformatisation : un véritable nouveau projet. *Archimag*, décembre / janvier 1998. n° 110.
- RIGOT, Huguette. Archéologie d'une informatisation : la bibliothèque municipale de Bagneux en 1989-1990. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*. n°163. 2^e trimestre 1994.

Sur Internet en bibliothèque :

- Dossier : Les bibliothèques apprivoisent Internet. *Archimag*. Mai 1999. n°124.
- LAHARY, Dominique. Les bibliothèques françaises sur Internet : petite typologie. *Bulletin d'Informations de l'Association des Bibliothécaires Français*. n°174. 1^{er} trimestre 1997.

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

Table des annexes	I
Annexe 1 : Plan de Coudekerque-Branche et localisation des bibliothèques	II
Annexe 2 : Règlement intérieur des bibliothèques de prêt	IV
Annexe 3 : Règlement intérieur de la discothèque municipale.	VI
Annexe 4 : Règlement intérieur de la bibliothèque d'étude.	IX
Annexe 5 : Article « Au service de la mémoire ». <i>La Voix du Nord</i>, 19 août 1999.	XI
Annexe 6 : Tableau statistique des inscriptions dans le réseau des bibliothèques de Coudekerque-Branche.	XII
Annexe 7 : Tract sur les horaires des bibliothèques et discothèque municipales.	XIII
Annexe 8 : Formulaire d'inscription à remplir pour les enfants de moins de 8 ans.	XIV
Annexe 9 : Tableau statistique des prêts et consultations dans le réseau des bibliothèques de Coudekerque-Branche	XV
Annexe 10 : Formulaire de suggestion d'achat de la bibliothèque Célestin Freinet.	XVI
Annexe 11 : Tableau statistique des imprimés dans le réseau des bibliothèques de Coudekerque-Branche.	XVII
Annexe 12 : Organigramme du personnel dans le service des bibliothèques et discothèque de Coudekerque-Branche.	XIX
Annexe 13 : Article « Une boîte magique ». <i>La Voix du Nord</i>, 23 février 1999.	XX
Annexe 14 : Article « La BD dans les bibliothèques ». <i>La Voix du Nord</i>, 30 mai 1999.	XX
Annexe 15 : Article « Une exposition sur la musique ». <i>La Voix du Nord</i>, 15 juin 1999.	XXI
Annexe 16 : Article « Une animation particulièrement appréciée ». <i>La Voix du Nord</i>, 18 mars 1999.	XXI
Annexe 17 : Article « Des lectures d'été en plein air ». <i>La Voix du Nord</i>, 15 juillet 1999.	XXII
Annexe 18 : Questionnaire envoyé aux bibliothèques municipales fonctionnant en réseau.	XXIII
Annexe 19 : Questionnaire donné aux responsables de bibliothèques de Coudekerque-Branche.	XXIX
Annexe 20 : Tableau récapitulatif des réponses au questionnaire envoyé aux bibliothèques municipales fonctionnant en réseau.	XXXIV
Annexe 21 : Description du schéma logique d'une base de données.	XLVII
Annexe 22 : Article « L'an 2000 à la porte d'une bibliothécaire ». <i>La Voix du Nord</i>, 12 août 1999.	XLVIII
Annexe 23 : Article « Frayeur sur la planète Internet ». <i>La Voix du Nord</i>, 27 avril 1999.	XLIX

Annexe 1 : Plan de Coudekerque-Branche et localisation des bibliothèques.

Bibliothèques de quartier :



Centre Culturel Louis Aragon (bibliothèque et discothèque),
3, rue Henri Ghesquière.

Bibliothèque Eva Coulier

Rue Gustave Fontaine.



Bibliothèque Célestin Freinet

Rue Arago.



Bibliothèque Les Mûriers

Rue des Mûriers.



Bibliothèque Emile Verhaeren

Rue Paul Cézanne.

Bibliothèque d'étude Léonce Baron :



67, rue Waldeck Rousseau.

PLAN DE COUDEKERQUE-BRANCHE

- Ligne 3
- Ligne 9
- Ligne 4
- Ligne 5





Ville de
COUDEKERQUE
BRANCHE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX NUMÉROS UTILES

Adresse : Hôtel de Ville

Place de la République - B.P. 19
59411 COUDEKERQUE-
BRANCHE

Tél.: 03 28 29 25 25

Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de
13h30 à 18h

Mairies de quartier :

- rue G. Fontaine
- rue des Mûriers
- rue Cézanne
- place Salengro
- rue de Savoie

Horaires d'ouverture : 8h - 12h / 14h - 17h30

Superficie : 902 Ha

Nombre d'habitants : 23 609

LE MAIRE :

Permanence le jeudi de 10h à 11h à l'Hôtel de Ville et dans les mairies de quartier selon l'ordre suivant : Hôtel de Ville, mairie Rue G. Fontaine, Place Salengro, Rue des Mûriers, Rue Cézanne, Rue de Savoie.

M. André DELATTRE

LES ÉLUS

* Centre d'auto-dialyse : 03 28 61 33 30

au samedi de 9h à 9h30 et de 17h30 à 18h

et permanences au centre social du lundi

10, rue Baroo : 03 28 64 97 68

44, rue Delory : 03 28 60 37 90

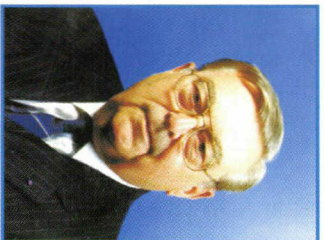
* Poste : 03 28 58 86 30

* Bureau de police : 03 28 64 56 22

* Centre de secours-pompiers : 18

LISTE DES RUES DE COUDEKERQUE-BRANCHE

[illegible]



Ville de COUDEKERQUE BRANCHE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX NUMÉROS UTILES

Adresse : Hôtel de Ville
Place de la République - B.P. 19
59411 COUDEKERQUE-BRANCHE

* Centre de secours-pompiers : 18

* Bureau de police : 03 28 64 56 22

Tél. : 03 28 29 25 25

* Poste : 03 28 58 86 30

Horaires d'ouverture :
- du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Mairies de quartier :

- rue G. Fontaine
- rue des Mûriers
- rue Cézanne
- place Salengro
- rue de Savoie
(commune de Paris)

44, rue Delory : 03 28 60 37 90

10, rue Baroo : 03 28 64 97 68

Horaires d'ouverture : 8h - 12h / 14h - 17h30

Superficie : 902 Ha

Nombre d'habitants : 23 609

* Centre d'auto-dialyse : 03 28 61 33 30

LES ÉLUS

M. André DELATTRE

LE MAIRE :

Permanence le jeudi de 10h à 11h à l'Hôtel de Ville et dans les mairies de quartier selon l'ordre suivant : Hôtel de Ville, mairie Rue G. Fontaine, Place Salengro, Rue des Mûriers, Rue Cézanne, Rue de Savoie.

LISTE DES RUES DE COUDEKERQUE-BRANCHE

A	ACACIAS (Rue des).....	H2	DESCARTES (rue).....	E6
A	ALLENDE (Salvador).....	F4	DESAX (rue).....	H3
A	ALSACE (rue d').....	G4	DEUX STEEDAMS (rue des).....	J4
A	ALSACE (rue d').....	T6	DEVILAMINCK (rue).....	J6
A	ALSCHE (rue d').....	G2	DIDEROT (rue).....	D2
A	ANCIENNE MAIRIE (rue de l'Église).....	G2	DREVE DUREZ (rue).....	J5
A	ANCIENS COMBATTANTS A.N. J5	G4	DUFFY (rue).....	J5
A	ANJOU (rue d').....	E3	DUMAS (rue Alexandre).....	F4
A	ARAGO (rue).....	B5	DUMAS (rue Jean).....	I6
A	ARAND (rue Louis).....	B5	DUYVER (rue Jean).....	I6
A	ARMENTERIES (rue d').....	J2		
A	ARTOIS (rue d').....	F5	EDISON (rue Thomas).....	E3
A	ARTS (rue des).....	D4	EVERAERT (Pont).....	F5
A	ATLANTIQUE (rue d').....	F7	EUROPE (rue de l').....	E7
A	AUBER (rue).....	F2		
A	AUBERNE (rue des).....	H1		
A	AULNIES (rue des).....	G5		
B	BALZAC (rue).....	E3		
B	BARROO (rue Marins).....	C3-G4		
B	BAAT (rue Jean).....	D5		
B	BATELLERIE (rue de la).....	B2		
B	BÉARN (rue).....	G5		
B	BÉRANGER (rue).....	G3		
B	BERGUES (rue de).....	C1-C8		
B	BERLIOZ (rue).....	F2		
B	BERTHAUX (rue Mame).....	C2-G4		
B	BLANC (rue Louis).....	B3		
B	BLANQUET (rue Auguste).....	D4		
B	BOERNHOL (rue du).....	E8-D4		
B	BONNARD (rue Pierre).....	I4		
B	BOUCHER (rue).....	H5		
B	BOURBOURG (rue de).....	B1-B5		
B	BRETAGNE (rue de).....	F5		
B	BUFFON (rue).....	F4		
C	CALAIS (rue de).....	I1		
C	CAMBRAL (rue de).....	J2		
C	CARUCINES (rue des).....	J2		
C	CARNOT (rue).....	C3		
C	CEZANNE (rue).....	H5		
C	CHACALL (rue Marc).....	J4		
C	CHATEAU BRIAND (rue).....	E6		
C	CHEMINS (Pont des 4).....	C4		
C	COBERGER (Rue Winckles).....	J7		
C	CONVENTION (Place de la).....	D4-D5		
C	COROT (rue).....	H5		
C	COURBET (Square).....	H4		
C	CURIE (rue Pierre et Marie).....	B3		
C	CYRUS (rue).....	D5		
D	DAUBIGNY (rue Charles François).....	J3		
D	DAULIE (rue Drevé).....	K3-I6		
D	DAUPHINE (rue du).....	G5		
D	DECOU (rue Alexandre).....	F4		
D	DEGAS (rue).....	I4		
D	DELACROIX (rue).....	I4-I5		
D	DELORI (rue Gustave).....	E3-F3		
D	DEVERYS (rue Albert).....	H1		
E	EDISON (rue Thomas).....	E3		
E	EVERAERT (Pont).....	F5		
E	EUROPE (rue de l').....	E7		
F	ERRER (rue).....	B3		
F	FERRY (Square Jules).....	C2		
F	FLANDRES (rue de).....	F5		
F	FLAUBERT (rue).....	E5		
F	FONTAINE (rue Gustave).....	D4-C4		
F	FORTS (rue des).....	C3-C8		
F	FOURNIER (Square M.).....	E4		
F	FOYER FLAMAND (rue du).....	E4		
F	FRANKLIN (rue).....	F4		
G	GAILLE (rue).....	G3		
G	GANCE (rue Abel).....	H7		
G	GARBALDI (rue).....	B4-C4		
G	GASCOGNE (rue de).....	G4		
G	GAGUIN (rue Paul).....	H5		
G	GAZ (rue du).....	B4		
G	GHESSQUIERE (rue Henri).....	E4-F4		
G	GINOT (rue).....	I6		
G	GINOND (rue).....	F2		
G	GUERSE (rue Jules).....	F4-F3		
G	GUILLOUIN (Rue Armand).....	J3-J4		
G	GUTENBERG (rue).....	E2		
H	HAZEBROUCK (rue).....	I2		
H	HERBIER (rue de l').....	J7		
H	HERMITE (impasse de l').....	B2		
H	HERREWEY (rue).....	D5-E5		
H	HOCHE (rue du Gal).....	G3-H2		
H	HORTENSIS (rue des).....	I2		
H	HOTEL DE VILLE (pont de l').....	C4		
H	HUGO (rue Victor).....	D5-G5		
H	HUGO (Pont Victor).....	G5		
H	HUIT MAI 1945 (rue du).....	B4-B5		
I	JACOB (rue).....	C3		
I	JACQUARD (rue).....	D5		
I	JARDINS (rue des).....	G2		
I	JARDIN (rue du).....	D2-D4		
I	JEU DE MAIL (rue du).....	B1-C1		
K	KELLERMAN (rue).....	H3		
K	KIEBER (rue).....	G3		
L	LAMARTINE (rue).....	B3		
L	LANGLOIS (rue Henri).....	I7		
L	LANGUEDOC (rue du).....	G4-G5		
L	LEBAS (Avenue J. B.).....	B2-B3		
L	LECLERC (place du gal).....	B3		
L	LEDRU ROLLIN (rue).....	G4-G5		
L	LIBERTÉ (place de la).....	I2		
L	LILAS (rue des).....	C4		
L	LITTE (rue de).....	J2-I2		
L	LOMAIE (rue de).....	J1		
L	LORRAINE (rue de).....	F5		
L	LUMIERE (rue Auguste et Louis).....	H7		
P	PAIX (rue de la).....	D3		
P	PASTEUR (rue).....	D3		
P	PELLEPS (rue Gabriel).....	B3-B4		
P	PICARDIE (rue des).....	G2-H2		
P	PICASSO (rue Pablo).....	I4-I5		
P	PILLET (rue G.).....	G4		
P	PINSONS (rue des).....	E4		
P	PLATANES (rue des).....	H1-H2		
P	POTOU (rue du).....	G4		
P	POTTER (rue Eugène).....	D5		
P	POUSSIN (rue).....	H5		
P	PREMIER MAI (rue du).....	G3		
P	PROVENCE (rue de).....	F5		
R	RABELAIS (rue).....	F2		
R	RACINE (rue).....	E3		
R	RENAULT (rue).....	F3		
R	REMBRANDT (rue).....	H5		
R	RENAN (rue Ernest).....	E2		
R	RENOIR (rue).....	I4		
R	REPUBLIQUE (Place de la).....	D4		
R	ROUBAIX (rue de).....	I1-I2		
R	ROUSSEAU (rue J.J.).....	C3		
R	ROUSSEAU (rue Waldeck).....	E4-F4		
R	ROCKBUSH (rue).....	G3		
S	SAINT GEORGES (Pont).....	C4		
S	SANT VENANT (rue Charles).....	B3		
S	SAND (rue Georges).....	E5		
S	SAVOIE (rue de).....	F5		
S	SCIERIES (rue des).....	A1-A5		
S	SEURAT (rue Georges).....	I4		
S	SIGNORET (rue Simone).....	I7		
S	SISLEY (rue Alfred).....	I5		
S	SOULIARD (Rue Michel).....	E3		
S	STEENDAM (Rue de).....	F1-H6		
S	STRASBOURG (rue de).....	F7		
T	TOMAS (rue Albert).....	D3		
T	TITILLIS (rue des).....	G2		
T	TONKIN (rue du).....	C4-C5		
T	TOULOUSE LAUTREC (rue H. De).....	I3		
T	TRUFFAUT (Place François).....	I7		
T	TULIPES (rue des).....	I2		
U	UTRILLO (rue).....	H4		
V	VALADON (rue Suzanne).....	I3		
V	VAN-ARTSIELAERE (rue).....	G2		
V	VANBAN (Rd).....	F3-G3		
V	VERNE (rue Jules).....	E5		
V	VIEUX COUDEKERQUE (rue du).....	B3		
V	VIOLETTES (rue des).....	H3		
V	VOLTAIRE (rue).....	D4		
W	WALDECK ROUSSEAU (rue).....	E4-F4		
W	WALKER (rue Emile).....	G2		
W	WEILL (Rue Louis).....	E4		
Z	ZOLA (rue Emile).....	C4		

PLAN DE COUDEKERQUE-BRANCHE

Ligne 3
Ligne 9
Ligne 4
Ligne 5



Annexe 2 : Règlement intérieur des bibliothèques de prêt (pages suivantes : IV et V).

DÉPARTEMENT
NORD
CANTON
COUDEKERQUE BRANCHE
COMMUNE
COUDEKERQUE BRANCHE

ARRÊTÉ DU MAIRE



OBJET / REGLEMENT DES
BIBLIOTHEQUES
MUNICIPALES

Le Maire de la Ville de COUDEKERQUE BRANCHE (Nord),
Vu l'article L 122.19 du Code des Communes,
Vu l'arrêté n° 18 en date du 1er Septembre 1994, authentifié le 5 Septembre 1994 par les Services de la Sous Préfecture de DUNKERQUE,
Considérant qu'il convient de compléter cet arrêté et de dégager la responsabilité communale en matière de vol ou de détérioration dans l'enceinte des bibliothèques Municipales,

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'accès aux bibliothèques et la consultation sur place sont libres et ouverts à tous.

ARTICLE 2 : La consultation, la communication et le prêt des documents et ouvrages sont gratuits,

ARTICLE 3 : L'inscription est obligatoire pour bénéficier du service des bibliothèques.

Pour s'inscrire en bibliothèque, l'usager doit présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile (quittance E.D.F., facture de téléphone).

L'inscription dans l'une des bibliothèques n'est valable que pour la bibliothèque où a eu lieu l'inscription. Pour bénéficier des services des autres bibliothèques municipales, une inscription doit être prise dans l'établissement concerné.

Tout changement de domicile doit être signalé.

ARTICLE 4 : Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

ARTICLE 5 : Les lecteurs doivent prendre soin des documents qui leur sont communiqués.

Ils doivent les protéger de toute nuisance (pluie, soleil, poussière...). En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, l'emprunteur devra procéder à son remplacement. En cas de non respect de cette clause, un titre de recette sera émis à l'encontre du contrevenant.

ARTICLE 6 : En cas de retard dans la restitution des documents, le bibliothécaire prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer le retour des documents (rappels, suspension du droit de prêt, émission d'un titre de recette).

ARTICLE 7 : En cas de retards fréquents ou de détériorations répétées des ouvrages, l'usager perdra son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.

ARTICLE 8 : L'usager peut emprunter au maximum trois livres pour une durée de 15 jours au maximum.

Le prêt des bandes dessinées est limité à une par personne.

Le délai de prêt peut être prolongé si l'ouvrage n'est pas demandé par une autre personne.

ARTICLE 9 : L'usager a la possibilité de réserver un ouvrage emprunté par un autre usager. Il peut faire une proposition d'achat pour un ouvrage ne figurant pas au fichier de la bibliothèque.

ARTICLE 10 : Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des lecteurs pour tout renseignement ou pour orienter une recherche.

ARTICLE 11 : Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux.

Tout désordre entraîne l'exclusion immédiate de la bibliothèque.

ARTICLE 12 : Il est interdit de fumer, boire et manger à l'intérieur de la bibliothèque.

ARTICLE 13 : La Ville de COUDEKERQUE BRANCHE dégage toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'un objet ou d'un bien appartenant aux lecteurs dans les locaux de la bibliothèque.

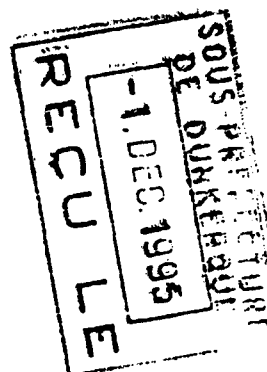
ARTICLE 14 : L'accès des animaux est interdit dans la bibliothèque.

ARTICLE 15 : Tout usager, du fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.

ARTICLE 16 : Le personnel des bibliothèques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à COUDEKERQUE BRANCHE,
Le 30 Novembre 1995

le Maire
André



Annexe 3 : Règlement intérieur de la discothèque municipale (pages suivantes : VI, VII et VIII).

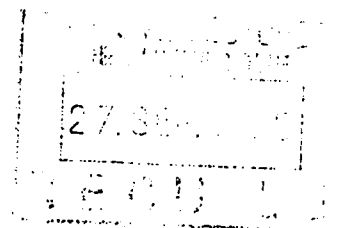
DEPARTEMENT
NORD
CANTON
COUDEKERQUE BRANCHE
COMMUNE
COUDEKERQUE BRANCHE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N 21

Liberté Egalité Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE



OBJET / REGLEMENT INTERIEUR
DE LA DISCOTHEQUE

Le Maire de la Ville de COUDEKERQUE BRANCHE (Nord),

Vu l'article L 2122.21 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement de la SACEM concernant la reproduction et la diffusion d'oeuvres,

Vu les articles L 122.4 et L. 132.18 du Code de la propriété intellectuelle, modifiant les lois du 11 Mars 1957 et du 3 juillet 1985

sur la propriété littéraire et artistique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Octobre 1988 relative à l'ouverture d'une discothèque,

Vu le contrat passé le 24 Juin 1996 entre la Ville de COUDEKERQUE BRANCHE et la SACEM,

Considérant qu'il convient d'établir un règlement intérieur de la discothèque afin de dégager la responsabilité de la Commune en cas de violation du Code de la propriété intellectuelle,

Considérant que ce règlement est établi dans l'intérêt de tous les usagers,

ARRÊTÉ

I - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1.

L'accès à la discothèque est libre et ouvert à tous.

Article 2.

La consultation, la communication et le prêt des supports sont gratuits.

L'écoute sur place des supports peut, pour des raisons pratiques touchant aux exigences de l'efficacité du prêt, relever de l'appréciation du discothécaire.

Article 3.

Le personnel de la discothèque est à la disposition des usagers pour les aider à mieux utiliser les ressources de la discothèque.

II - INSCRIPTIONS

Article 4.

Pour s'inscrire à la discothèque, l'utilisateur doit présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile (quittance EDF, facture de téléphone).

Il est alors établi à son nom une carte qui rend compte de son inscription.

Tout changement de domicile doit être signalé immédiatement.

III - PRET

Article 5.

Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux usagers régulièrement inscrits et en règle avec les présentes dispositions.

Article 6.

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité du titulaire de la carte ou de son représentant légal s'il est mineur.

Article 7.

L'utilisateur peut emprunter trois supports pour une durée de 15 jours.

Les méthodes d'apprentissage de langues étrangères peuvent faire l'objet d'un prêt d'une durée de 1 mois (renouvelable deux fois).

Aucune réservation n'est effectuée à la discothèque.

Article 8.

Conformément aux termes du Code de la Propriété Intellectuelle, les supports empruntés ne peuvent être utilisés que pour les auditions individuelles et réservées exclusivement au cercle de famille.

Sont formellement interdites la reproduction ou la radiodiffusion de ces supports.

L'audition publique des disques empruntés est possible sous réserve de déclaration aux organismes gestionnaires du droit d'auteur, dans le domaine musical (SACEM, SDRM)

La Ville dégage sa responsabilité pour toute infraction à ces règles.

Article 9.

En ce qui concerne la consultation sur place, seul le personnel de la discothèque est habilité à manipuler le matériel de consultation.

Article 10.

Il est demandé aux emprunteurs de prendre soin des supports qui leur sont prêtés, ainsi que des boîtiers pour les cassettes et les lasers.

L'emprunteur s'engage à ne pas utiliser de nettoyant.

Article 11.

Les supports doivent être rendus à la discothèque même et ne doivent jamais être retournés par la poste.

Article 12.

En cas de perte ou de détérioration grave d'un support ou de son boîtier, l'emprunteur doit assurer son remplacement et le remettre à la discothèque dans son emballage d'achat.

En cas de non-respect de cette clause, un titre de recette sera émis à l'encontre du contrevenant.

Toute personne qui porte atteinte à l'intégrité d'un objet ou d'un document conservé ou disposé dans la discothèque de la ville est passible de la loi 80.532 du 15 juillet 1980 relative à la protection des collectivités publiques contre les actes de malveillance.

Article 13.

En cas de retard dans la restitution des supports empruntés, la discothèque prend toutes dispositions utiles pour assurer leur retour (rappels, suspension du droit de prêt, émission d'un titre de recette).

.../...

Article 14.

En cas de retards fréquents ou de détériorations répétées de supports de la discothèque, l'usager peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.

Article 15.

Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux. Le fonctionnement de tout appareil de radio ou de magnétocassette est interdit dans la discothèque.

Article 16.

Il est interdit de fumer, manger, boire dans les locaux de la discothèque.

Article 17.

L'accès des animaux est interdit dans la discothèque.

Article 18.

La responsabilité de la Ville ne peut être engagée en cas de vol d'un objet ou d'un bien déposé dans les locaux de la discothèque.

IV - APPLICATION DU REGLEMENT

Article 19.

Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.

Article 20.

Des infractions graves au règlement ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt, le cas échéant, l'accès à la discothèque.

Article 21.

Le personnel de la discothèque est chargé de l'application du présent règlement, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à l'usage du public.

Fait à COUDEKERQUE BRANCHE,
Le 26 Septembre 1996
Le Maire,
André DELATTRE



Annexe 4 : Règlement intérieur de la bibliothèque d'étude (pages suivantes : IX et X).

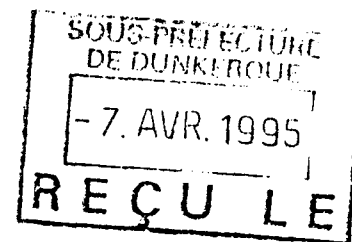
DÉPARTEMENT
NORD
CANTON
COUDEKERQUE BRANCHE
COMMUNE
COUDEKERQUE BRANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 10

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE



4

OBJET / REGLEMENT INTERIEUR
DE LA BIBLIOTHEQUE
LEONCE BARON

Le Maire de la Ville de COUDEKERQUE BRANCHE,
Vu les articles L 122.19 et L 131-2 du Code
des Communes relatifs aux pouvoirs généraux
du Maire,
Vu les délibérations du Conseil Municipal en
date des 26 Juin 1994, 23 Décembre 1994 et 26
Mars 1995 concernant la création et
l'appellation de la Bibliothèque d'Etude
Léonce BARON, située 67 rue Waldeck Rousseau
à COUDEKERQUE BRANCHE,
Considérant qu'il y a lieu d'établir un
règlement intérieur spécifique pour cette
bibliothèque,

A R R E T E

Article 1 : L'accès à la bibliothèque de consultation est libre et ouvert à tous.

Article 2 : La consultation des documents est gratuite.

De par le statut même de la bibliothèque, aucun document figurant dans le fonds de la bibliothèque ne peut être emprunté.

Article 3 : Lors de sa première visite, le lecteur devra présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Pour pouvoir accéder à un document figurant au fichier, le lecteur devra avoir rempli une fiche de consultation où figureront ses nom, prénom et les références des documents souhaités.

Pour les documents en "communication réservée", le lecteur se verra demander une pièce d'identité. Celle-ci lui sera restituée au retour du document.

Ces formalités remplies, le personnel de la bibliothèque mettra à disposition des lecteurs le ou les documents demandés.

Article 4 : Les lecteurs ne pourront demander que deux documents à la fois.

Article 5 : Les lecteurs doivent prendre soin des documents qui leur sont communiqués, ne porter aucune annotation, même au crayon de mine, ni plier les pages.

Aucune photocopie par l'emprunteur ne sera autorisée.

Article 6 : Le personnel de la bibliothèque vérifiera chaque document à chaque restitution.

En cas de non respect constaté de l'article 5, le lecteur se verra aussitôt exclu et ne pourra plus bénéficier du service de consultation.

Toute détérioration d'ouvrage ou de matériel pourra donner lieu à des poursuites en indemnisation.

Article 7 : Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des lecteurs pour tout renseignement ou pour orienter une recherche.

Article 8: Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux.
De même les lecteurs respecteront le matériel mis à leur disposition.

Article 9 : Il est interdit de fumer, boire et manger à l'intérieur de la bibliothèque.

Article 10 : L'accès des animaux n'est pas autorisé à l'intérieur de la bibliothèque.

Article 11 : La Ville dégage toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'un objet ou d'un bien appartenant aux lecteurs dans les locaux de la bibliothèque ou dans le jardin attenant.

Article 12 : Tout usager, du fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.

Article 13 : Le personnel de la bibliothèque est chargé de l'exécution du présent règlement.

Fait à COUDEKERQUE BRANCHE,
Le 6 Avril 1995

Le Maire
André D.



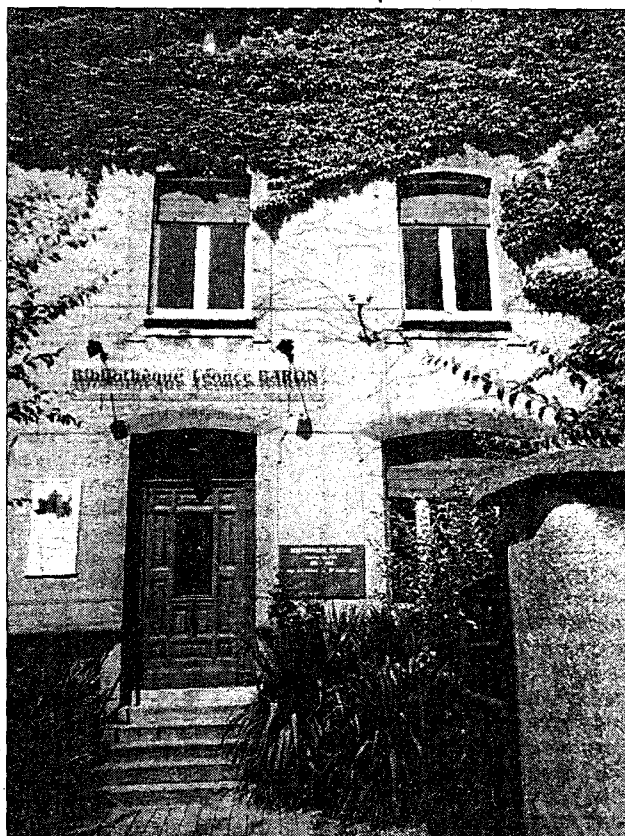
Transmis en Sous Préfecture
Le

7 AVR. 1995

Coudekerque-Branche

Archives et bibliothèque rue Waldeck-Rousseau

Au service de la mémoire



La bibliothèque et les archives historiques sont ouvertes tout l'été.

La bibliothèque de fonds anciens Léonce-Baron et les archives historiques municipales au 67, rue Waldeck-Rousseau sont ouvertes au public pendant la saison estivale. Cet immeuble, connu autrefois sous le nom de Maison Réveillon renferme un fonds de 7800 livres dont 4200 anciens. A l'étage, le dépôt des archives historiques municipales, d'une contenance de 40 mètres linéaires, est composé de documents reçus ou produits par les services municipaux depuis 1789.

Ce fonds historique conserve notamment tout ce qui concerne l'histoire de deux quartiers amputés

du territoire communal au XIX^e siècle : le Jeu de Mail (archives de 1800 à 1850) et la section A qui devint Rosendaël en 1860 (documents de 1791 à 1860).

La fréquentation de la bibliothèque de consultation et des archives historiques est en hausse constante. L'an dernier, les archives historiques ont enregistré 90 demandes de consultation d'historiens, d'étudiants, de généalogistes. Trois mémoires de maîtrise d'histoire ont déjà été réalisés.

Au 67, rue Waldeck-Rousseau (03 28 61 71 76).
Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 14 h à 17 h 30 ; mardi et jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

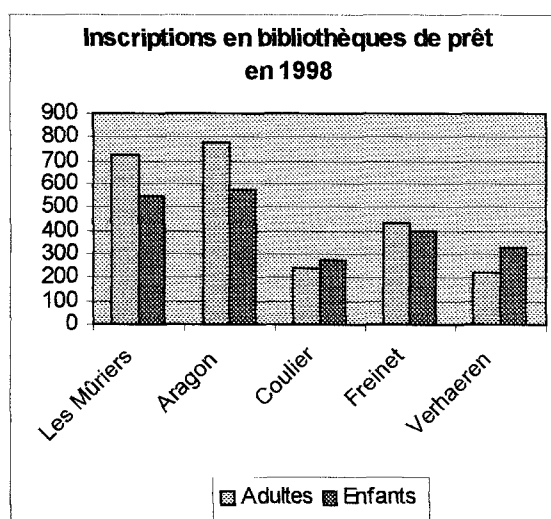
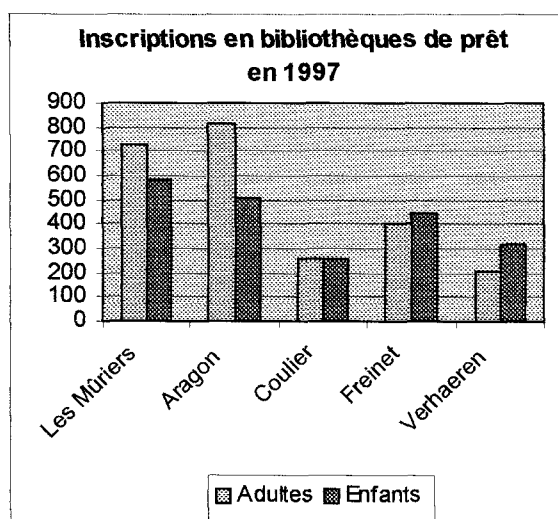
Annexe 6 : Tableau statistique des inscriptions dans le réseau de bibliothèques de Coudekerque-Branché.

Inscriptions en bibliothèques de prêt en 1997 :

	Les Mûriers	Aragon	Coulier	Freinet	Verhaeren	Total
Adultes	728	814	253	404	210	2409
Enfants	583	504	254	445	318	2104
Total	1311	1318	507	849	528	4513

Inscriptions en bibliothèques de prêt en 1998 :

	Les Mûriers	Aragon	Coulier	Freinet	Verhaeren	Total
Adultes	723	775	234	431	218	2381
Enfants	543	575	273	394	323	2108
Total	1266	1350	507	825	541	4489



Inscriptions en discothèque :

	1997	1998
Adultes	?	750
Enfants	?	196
Total	960	946

Inscriptions à la bibliothèque d'étude :

	1997	1998
Adultes	38	73
Enfants	23	14
Total	61	87

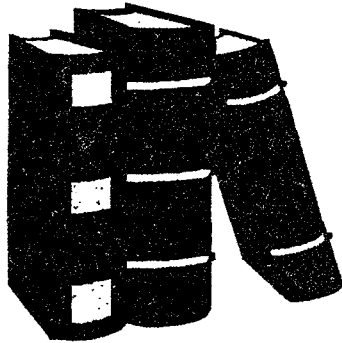
Source : Tableaux établis par l'auteur à partir des données destinées à l'enquête de la Direction du Livre et de la Lecture fournis par la bibliothèque Aragon.

Annexe 7 : Tract sur les horaires des bibliothèques et discothèque municipales (page suivante : XIII).



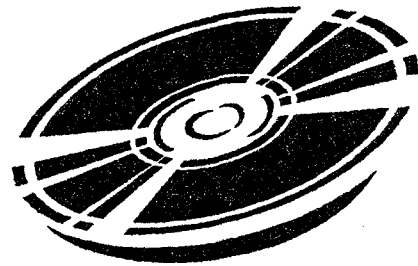
VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE

Bibliothèques Municipales Bibliothèques de prêt



Bibliothèque Louis Aragon
3 rue Henri Ghesquière
Bibliothèque Eva Coulier
Rue Gustave Fontaine
Bibliothèque Célestin Freinet
Rue Arago
Bibliothèque Les Mûriers
Rue des Mûriers
Bibliothèque Emile Verhaeren
Rue Paul Cézanne

Discothèque Municipale



3 rue Henri Ghesquière

HORAIRES :

Mardi	16h00-19h00
Mercredi	9h30-11h30 / 14h00-17h00
Jeudi	16h00-19h00
Samedi	9h30-11h30 / 14h00-16h00
Dimanche	9h00-11h00

Et la Bibliothèque Léonce Baron,
bibliothèque d'étude,
67 rue Waldeck Rousseau

HORAIRES :

Lundi	14h00 à 17h30
Mardi	14h00 à 17h30
Mercredi	14h00 à 17h30
Jeudi	14h00 à 17h30
Vendredi	14h00 à 17h30
Samedi	14h00 à 17h30

Modalités d'inscription

* Présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile (de moins de trois mois)

* Inscription gratuite – Prêt gratuit
(Bibliothèques de prêt et
Discothèque)

* Consultation gratuite
(Bibliothèque Léonce Baron)

Annexe 8 : Formulaire d'inscription à remplir pour les enfants de moins de 8 ans (page suivante : XIV).

VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE



lire
d'art

VOUS AIMEZ LIRE?

VOUS CHERCHEZ DES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES?

VOUS DESIREZ ETUDIER?

3 D

Cinq bibliothèques sont à votre disposition
dans chacun des quartiers de la ville:

- * Bibliothèque Louis Aragon, Place de la République (Centre Ville)
- * Bibliothèque Célestin Freinet, rue Arago (Quartier Ste Germaine)
- * Bibliothèque Eva Coulier, rue Gustave Fontaine ("Vieux Coudekerque")
- * Bibliothèque "Les Mûriers", rue des Mûriers (Quartier St Pierre)
- * Bibliothèque Emile Verhaeren, rue Cézanne (Quartier Steendam)

HORAIRES:

album

- * Mardi de 16H00 à 19H
- * Mercredi de 9H30 à 11H30 ET 14H00 à 17H00
- * Jeudi de 16H00 à 19H00
- * Samedi de 9H30 à 11H30 et de 14H00 à 16H00
- * Dimanche de 9H00 à 11H00

roman

INSCRIPTION GRATUITE, sur présentation d'une pièce d'identité et
d'un justificatif de domicile.
Prêt gratuit de trois livres pour une durée de 15 jours.

Revue

TALON DETACHABLE (Pour vous inscrire en bibliothèque)
Pièce d'identité et justificatif de domicile demandés.

NOM.....

Prénom.....

NOMS et prénoms des parents.....

Date de naissance.....

Téléphone.....

Adresse.....

Signature des Parents

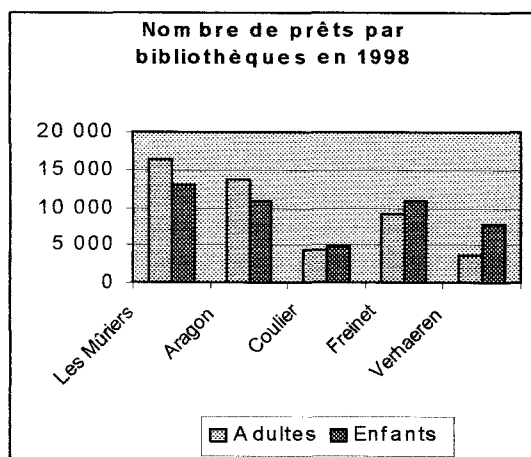
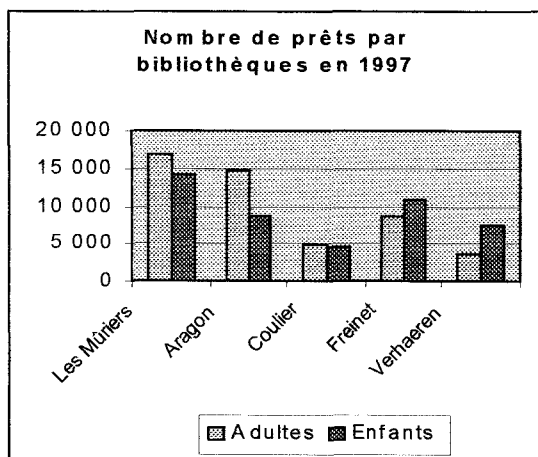
Annexe 9 : Tableau statistique des prêts et consultations dans le réseau de bibliothèques de Coudekerque-Branche

Nombre de prêts par bibliothèques en 1997 :

	<i>Les Mûriers</i>	<i>Aragon</i>	<i>Coulier</i>	<i>Freinet</i>	<i>Verhaeren</i>	<i>Total</i>
Adultes	16 890	14 807	4 845	8 646	3 602	48 790
Enfants	14 173	8 560	4 567	10 840	7 548	45 688
Total	31 063	23 367	9 412	19 486	11 150	94 478

Nombre de prêts par bibliothèques en 1998 :

	<i>Les Mûriers</i>	<i>Aragon</i>	<i>Coulier</i>	<i>Freinet</i>	<i>Verhaeren</i>	<i>Total</i>
Adultes	16 365	13 744	4 434	9 168	3 704	47 415
Enfants	12 940	10 807	4 725	10 930	7 803	47 205
Total	29 305	24 551	9 159	20 098	11 507	94 620



Nombre de prêts en discothèque :

	<i>1997</i>	<i>1998</i>
Adultes	?	?
Enfants	?	?
Total	17 604	7 535

Nombre de consultation sur place à la bibliothèque d'étude Léonce Baron :

	<i>1997</i>	<i>1998</i>
Imprimés	426	581
Estampes	0	3
Cartes et plans	1	3

Total des prêts dans le réseau :

	<i>1997</i>	<i>1998</i>
prêts	112 082	102 155

Source : tableaux établis par l'auteur à partir des données destinées à l'enquête de la Direction du Livre et de la Lecture fournis par la bibliothèque Aragon.

SUGGESTION D'ACHAT (A déposer dans la boîte à idées)

VOS SUGGESTIONS SERONT LUES - CERTAINES SERONT RETENUES. Les ouvrages achetés d'après vos suggestions ne vous seront pas réservés d'office. Penser à nous consulter pour connaître l'aboutissement de votre demande.

Essayer de remplir ce formulaire le plus complètement possible. Merci.

- Nom et prénom (facultatif) ;

- Références de l'ouvrage demandé (auteur ; titre ; éditeur ; collection) :

-
-/
-
-

- Quelles sont vos sources ?

- Pour quelles raisons demandez-vous cet ouvrage ?

(intérêt pour vous, pour d'autres lecteurs - travail scolaire - formation continue -
sujet peu représenté à la bibliothèque - intérêt littéraire ou d'actualité, etc..)

**Annexe 11 : Tableau statistique des imprimés dans le réseau de bibliothèques
de Coudekerque-Branche**

Nombre d'imprimés en libre accès en 1997 :

	<i>Les Mûriers</i>	<i>Aragon</i>	<i>Coulier</i>	<i>Freinet</i>	<i>Verhaeren</i>	<i>Total</i>
Adultes	11 885	6 586	4 721	3 020	3 995	30 207
Enfants	6 965	5 463	2 033	5 839	3 737	24 037
Total	18 850	12 049	6 754	8 859	7 732	54 244

Nombre d'imprimés en libre accès en 1998 :

	<i>Les Mûriers</i>	<i>Aragon</i>	<i>Coulier</i>	<i>Freinet</i>	<i>Verhaeren</i>	<i>Total</i>
Adultes	12 384	6 889	4 880	3 308	4 092	31 553
Enfants	7 395	5 787	2 157	6 060	3 777	25 176
Total	19 779	12 676	7 037	9 368	7 869	56 729

Nombre d'ouvrages en consultation sur place en 1997 :

	<i>Les Mûriers</i>	<i>Aragon</i>	<i>Coulier</i>	<i>Freinet</i>	<i>Verhaeren</i>	<i>Total</i>
Adultes	186	178	25	129	N.C.	518
Enfants	25	31	7	103	N.C.	166
Total	211	209	32	232	N.C.	684

Nombre d'ouvrages en consultation sur place en 1998 :

	<i>Les Mûriers</i>	<i>Aragon</i>	<i>Coulier</i>	<i>Freinet</i>	<i>Verhaeren</i>	<i>Total</i>
Adultes	215	184	25	129	N.C.	553
Enfants	27	31	7	104	N.C.	169
Total	242	215	32	233	N.C.	722

(NC = non comptabilisé)

Nombre de phonogrammes en discothèque :

	1997	1998
Phonogrammes musicaux	4 645	4 912
Livres cassettes	143	172
Méthode de langues	4	4
Total	4 788	5 084

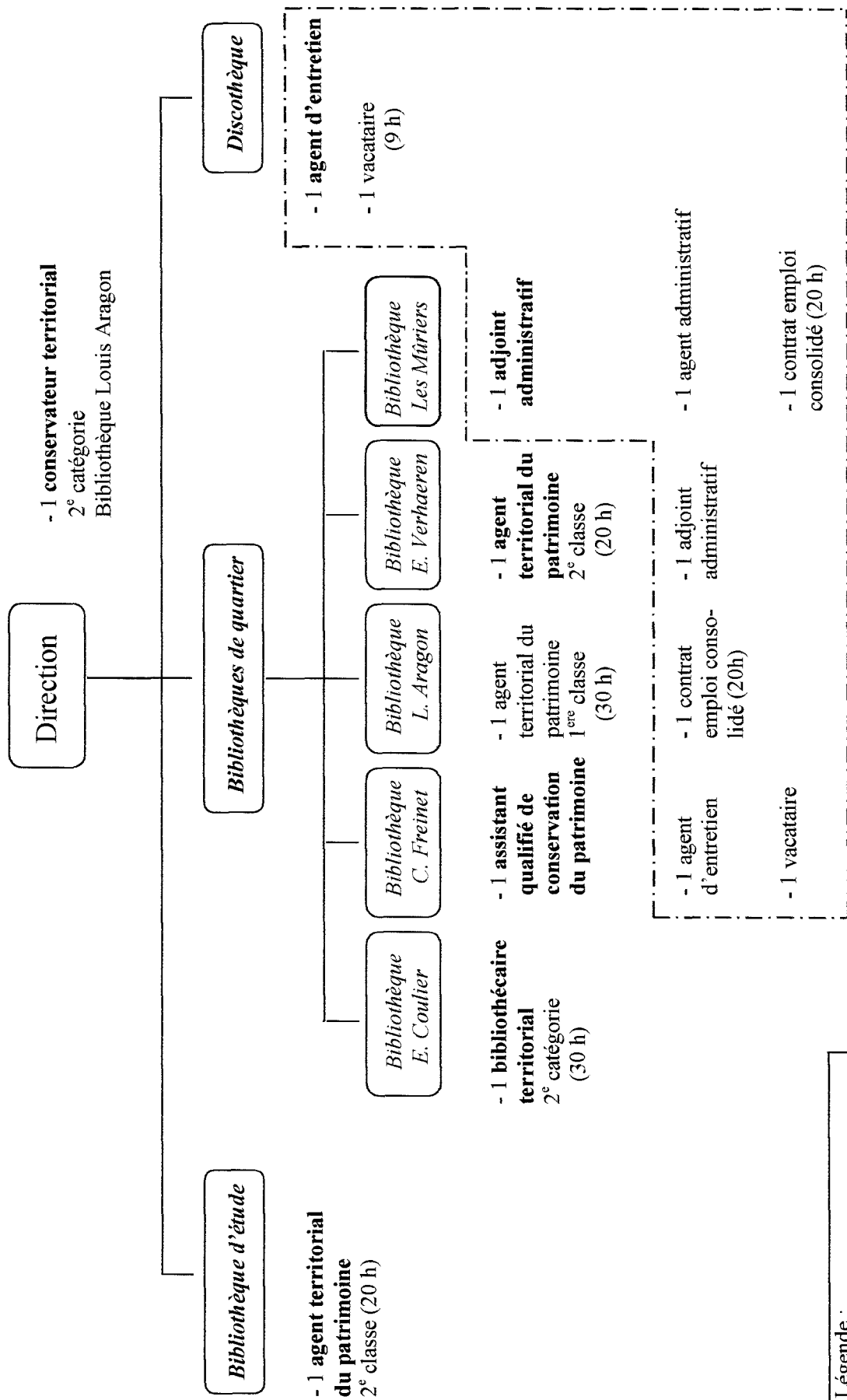
Nombre d'imprimés à la bibliothèque d'étude Léonce Baron :

	1997	1998
Nombre total d'imprimés en libre accès	245	331
Nombre d'imprimés non patrimoniaux en magasin	3 106	3 530
Nombre d'imprimés patrimoniaux en magasin	4 185	4 185
Nombre d'imprimés en magasin	7 291	7 715
<u>Total des imprimés</u>	7 536	8 046
Nombre de titres de périodiques	42	43
Nombre d'estampes, affiches, photos, cartes postales	18	130
Cartes et plans	46	50

Total d'imprimés sur l'ensemble du réseau des bibliothèques :

	1997	1998
Imprimés	62 464	65 497
Phonogrammes	4 788	5 084
Estampes	18	130
Méthodes de langues	4	4
Cartes et plans	46	50
Total (hors périodiques)	67 320	70 765

Source : tableaux établis par l'auteur à partir des données destinées à l'enquête de la Direction du Livre et de la Lecture fournis par la bibliothèque Aragon



Légende :
Agent : responsable de bibliothèque
[] : filière administrative de la
[] : fonction publique territoriale

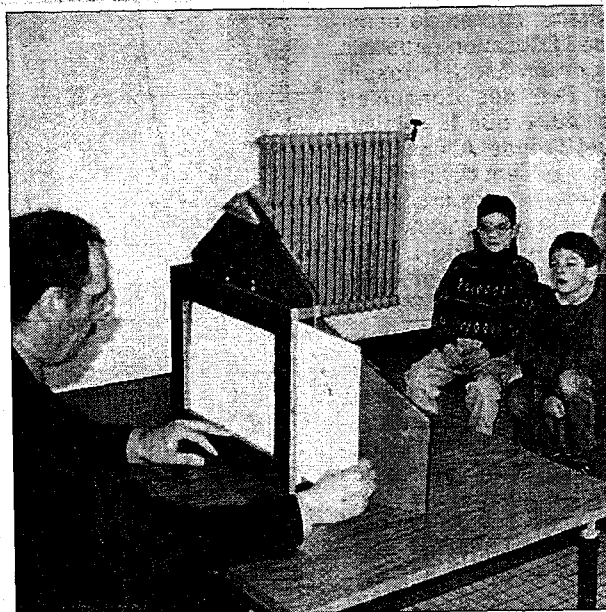
Source : reproduction d'un organigramme manuscrit fourni par le conservateur du réseau

Coudekerque-Branche

A l'heure du conte **Une boîte magique**

Le kamishibai utilisé par José Tresse, bibliothécaire, à l'heure du conte, est une boîte magique qui permet aux enfants d'entrer dans l'univers fabuleux des images et de la voix. Cette technique, inventée au Japon par des moines bouddhistes vers 1600, était utilisée dans un but religieux. L'avènement de la télévision l'a reléguée aux oubliettes. La technique consiste à présenter une histoire à partir d'un

jeu de planches illustrées. Elles sont glissées l'une derrière l'autre au fur et à mesure du déroulement de l'histoire. Le public ne doit percevoir que les illustrations et la voix du conteur, celui-ci étant dissimulé par ce petit théâtre, considéré un peu comme une variante du théâtre de marionnettes. Les enfants qui en ont profité lors de l'heure du conte coudekerquoise en redemandent.



Pour les enfants, du 1^{er} au 23 juin **La BD dans les bibliothèques**

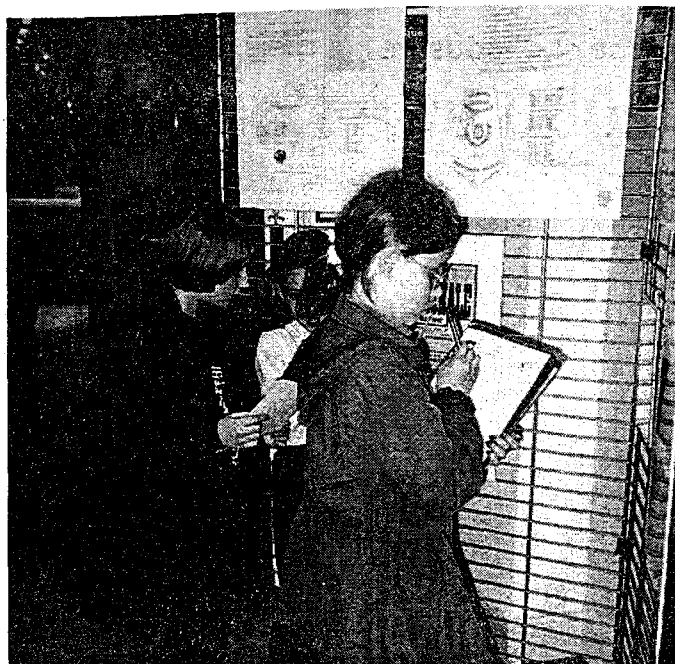
Du 1^{er} au 23 juin, les bibliothèques Les Mûriers et Emile-Verhaeren se rapprochent pour une animation qui s'intitule *Bandes dessinées en fête à la bibliothèque*.

Si la bande dessinée est un genre très lu, à tout âge, apprécié pour la présentation en vignettes et en bulles, pour son graphisme, la richesse de la production éditoriale justifie largement l'objectif de l'animation qui est de faire découvrir les nouvelles bandes dessinées dans les bibliothèques mais aussi les séries moins connues du public.

En effet, si Tintin, Astérix, Boule et Bill, Lucky Luke n'ont plus à être

présentés, il n'en est peut-être pas de même pour d'autres collections comme Les Quatre As, Nathalie et Cédric, Théodore Poussin, etc.

L'animation est destinée aux jeunes jusqu'à 14 ans. Les deux bibliothèques des quartiers du Petit et du Grand Steendam proposent, au choix, soit un concours de dessins, soit un questionnaire, à partir de 6-7 ans, cinq questions communes reliant les deux structures. La bibliothèque Les Mûriers invite également les classes des écoles Charlie-Chaplin et Paul-Eluard, pour une participation par tranches d'âge (CP-CE1 et CE1-CM1 et CM2).



Les enfants peuvent compléter leur éducation historique et musicale.

De 1868 à nos jours

Une exposition sur la musique

Jusqu'au 2 juillet, une exposition retrace l'évolution des sociétés musicales de Coudekerque-Branche à la bibliothèque Léonce-Baron et aux archives historiques, 67, rue Waldeck-Rousseau.

Les documents exposés apprennent que la plus ancienne société musicale de la commune a été fondée en 1868 par des ouvriers textiles de la filature Dickson. Vingt ans plus tard, la fanfare l'Avenir est érigée en musique municipale. Lorsque Gustave Fontaine devient maire, une nouvelle harmonie communale, l'Union ouvrière, est mise sur pied. D'autres sociétés, aujourd'hui disparues, exis-

tent également à l'orée du XX^e siècle : l'Union musicale, les Amis réunis, l'Avenir indépendant.

L'exposition retrace également les cinquante ans de l'harmonie actuelle et l'inauguration, en 1986, de l'Académie de musique Maurice-Cornette, dans l'ancienne maison du brasseur Seize, rue Maurice-Bertaux. Des documents inédits d'archives, des livres du fonds de la bibliothèque et des photographies de M. Waeterloot et M^{me} Deblock-Cornette sont à découvrir.

Un concours est organisé, pour tout public.

Ouverture du lundi au samedi, de 14 h à 17 h 30 (sauf samedi 19 juin), au 67, rue Waldeck-Rousseau.

Cours de reliure à la bibliothèque Léonce-Baron

Une animation particulièrement appréciée

Un groupe de personnes était réuni à la bibliothèque Léonce-Baron pour une journée consacrée à la reliure, dirigée par Christiane Lamon, membre de l'association Art et Loisirs familiaux dont l'objectif est l'animation et la promotion de la reliure et du patchwork. Christiane Lamon est animatrice bénévole et exerce dans les librairies, dans les salons et bibliothèques. Cette Lilloise accueille également chez elle des particuliers qui lui amènent des ouvrages à rénover.

La reliure est un art de précision et d'esthétique. Les différentes étapes se sont succédé lors de cette journée d'initiation : pour la



réalisation d'une reliure souple en parchemin, sur un cahier ; constitution, pliage et couture de type hollandaise. En ce qui concerne la reliure sur livre, le travail est plus complexe. Celui-ci débute par la pose de tranche, maintenue par des fils de cuir. Ensuite, on prépare l'emboîtement, puis sa couverture en papier d'art et enfin le passage de rubans de satin pour maintenir le bloc livre et sa reliure.

Le groupe, très attentif aux explications, a découvert une activité passionnante et chacun est reparti avec sa production reliée. A noter que Christiane Lamon sera présente au salon du livre à l'espace Jean-Vilar, le week-end prochain.

Avec « Le Hérisson au soleil » dans le parc d'agglomération du Fort-Louis

Des lectures d'été en plein air

Inaugurée en début de semaine, en présence d'André Delattre, maire, entouré de nombreux élus municipaux, la bibliothèque de plein air « Le Hérisson au Soleil » a installé ses quartiers dans le cadre très agréable du parc d'agglomération du Fort-Louis.

Ciel ensoleillé, chaleur estivale, absence de vent, les conditions météorologiques sont idéales pour sortir tables et salons de jardin, parasols, transats. Cette année, la structure bénéficie d'un deuxième chalet en bois, peint en vert, comme le premier, qui s'intègre parfaitement à l'ensemble ; un coupe-vent a également été

installé pour le confort du public. Les amateurs de lecture auront à leur disposition de nombreux livres (issus des cinq bibliothèques de prêt de la ville), au choix, romans, ouvrages de cuisine, de pêche, sur le jardin, romans jeunesse, bandes dessinées adultes et enfants ; également le personnel amène chaque jour quotidiens, journaux, revues et magazines, plus d'une vingtaine de titres.

Pour en citer quelques uns : *La Voix du Nord*, *L'Equipe*, *L'Express*, *Le Nouvel Observateur*, *Femmes actuelles*, *Info PC*, *Moto-magazine*, *Parents* et des titres pour les plus jeunes : *As-*

trapi, *Les Aventuriers*, etc. De quoi feuilleter, se distraire, tout en bronzant, quoi de mieux en juillet-août !

Des animations sont également au programme de cette opération qui durera jusqu'au 14 août : l'Heure du conte, le mercredi, de 15 h à 16 h assurée par le personnel en emploi saisonnier recruté par ces six se-maines ; l'atelier peinture, animé par Régine Villemaire, professeur de l'académie des beaux-arts de la ville, pour enfants, adolescents et adultes, les mardi et jeudi, en juillet ; la première séance a déjà rassemblé plus de trente participants.



Les visites du parc du Fort-Louis avec le groupe ornithologique Nord à la découverte des arbres et des oiseaux par M^{lle} Lastavel et Vermersch, les mercredis 21 juillet et 11 août, à partir de 15 h (rendez-vous et retour à la bibliothèque le Hérisson au Soleil) pour tout public.

Encore, en prévision, le jeu de l'oie sur le thème des impressionnistes.

Toutes ces activités sont bien entendu accessibles à tous et entièrement gratuites, de même que la bibliothèque le Hérisson au Soleil, parc d'agglomération du Fort-Louis, les mardi, mercredi, jeudi, samedi, de 14 h 30 à 18 h.

QUESTIONNAIRE

Présentation

1 / Quel est le nombre d'habitants de la ville où se situe le réseau de bibliothèques dont vous êtes responsable ?

- ☐ 10 000-20 000
- ☐ 20 000-30 000
- ☐ 30 000-40 000
- ☐ 40 000-50 000
- ☐ 50 000-75000
- ☐ > 75000

2 / Le réseau de bibliothèques se compose-t-il de :

- ☐ Une bibliothèque centrale
- ☐ Une médiathèque
- ☐ Une ou plusieurs annexes
- ☐ Une ou plusieurs bibliothèques de quartiers (qui sont différentes des annexes)
- ☐ Une bibliothèque d'étude ou de recherche
- ☐ Un relai-lecture
- ☐ Une discothèque
- ☐ Une vidéothèque
- ☐ Un bibliobus
- ☐ Autre (précisez) :

3 / Si le réseau possède des annexes ou des bibliothèques de quartiers, combien y en a-t-il ?

4 / En quelle année le réseau a-t-il été créé ?

Fonctionnement

Horaires d'ouverture et prêt :

1 / Les horaires d'ouverture des bibliothèques sont-ils identiques dans tout le réseau ? Quels sont-ils ?

2 / Les modalités de prêt sont-elles identiques dans tout le réseau (durée, nombre d'ouvrages, inscription...) ? En quoi consistent-elles ?

3 / Le prêt des périodiques est-il possible dans le réseau ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Sont regroupés dans un seul lieu

4 / Y a-t-il un service de prêt entre bibliothèques dans le réseau ?

- ☐ Oui
 - ☐ En interne
 - ☐ En externe
- ☐ Non

Le personnel :

1 / Le fonctionnement en réseau a-t-il demandé un personnel plus important et plus qualifié ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

2 / Combien y a-t-il de personnel qui travaille dans l'ensemble du réseau ? Combien sont-ils dans chaque bibliothèque ?

3 / Y a-t-il une rotation du personnel dans les bibliothèques du réseau ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

4 / Y a-t-il des stages de formation concernant le réseau pour le personnel ? Si oui, lesquels ?

Le budget pour le réseau :

1 / Le budget pour le fonctionnement du réseau se compose-t-il de :

- ☐ Subvention municipale
- ☐ Autre source de financement pour les acquisitions de livres
 - ☐ Centre National du Livre (CNL)
 - ☐ Subvention départementale
 - ☐ Cotisation
 - ☐ Autre (précisez) :

2 / Quel est le montant de la cotisation s'il y en a une ? Varie-t-elle en fonction que l'on soit habitant de la commune ou non ?

Les services et les partenariats :

1 / Le réseau bénéficie-t-il de services communs (administration, atelier reliure, circuit du document...) ou ces services sont-ils répartis à travers tout le réseau ?

2 / Si ces services sont répartis, quels sont les problèmes qui en découlent ?

3 / Quels sont les partenaires des différentes bibliothèques ?

- ☐ Crèches
- ☐ Écoles
- ☐ Collège
- ☐ Maisons de retraite
- ☐ Collectivités
- ☐ Entreprises
- ☐ Autre (précisez) :

4 / Les bibliothèques du réseau ont-elles les mêmes partenaires ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

5 / Les bibliothèques de quartiers ou les annexes du réseau bénéficient-elles d'une autonomie d'action dans leur secteur (acquisition, animation...) ? Si oui, laquelle ?

Animations et activités « hors les murs » :

1 / Quelles sont les animations organisées dans le réseau ?

- ☐ Concours
- ☐ Ateliers (peinture, pâte à sel, sculpture...)
- ☐ Invitation d'auteur (dédicaces...)
- ☐ Heure du conte
- ☐ Expositions
- ☐ Autre (précisez) :

2 / Comment ces animations sont-elles mises en place ? Sont-elles organisées dans chaque bibliothèque ou sont-elles communes ?

3 / Pendant l'été, avez-vous une bibliothèque supplémentaire (bibliothèque sur la plage, dans un jardin...) ? Si oui, en quoi consiste-t-elle ?

4 / Y a-t-il un service de prêt à domicile dans le réseau ?

- ☐ Pour les personnes âgées
- ☐ Pour les personnes à mobilité réduite
- ☐ Autre (précisez) :

Les changements apportés par le réseau :

1 / Quels sont les avantages que le fonctionnement en réseau a pu apporter aux bibliothèques ?

2 / En quoi le fonctionnement en réseau peut alourdir le fonctionnement des bibliothèques ?

3 / Y a-t-il une carte de lecteur unique pour l'ensemble du réseau ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

4 / Selon vous, le public a-t-il conscience d'utiliser des services en réseau ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Sans opinion

5 / Le fonctionnement en réseau permet-il de rendre un meilleur service au public ? Pourquoi ?

Informatisation :

1 / Le réseau des bibliothèques est-il informatisé ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ En projet

2 / Avez-vous un accès :

- ☐ Minitel
- ☐ Internet

Si le réseau est informatisé :

3 / Quel outil informatique utilisez-vous ?

4 / L'informatisation a-t-elle permis une meilleure coordination du fonctionnement du réseau des bibliothèques ? Pourquoi ?

5 / L'informatisation a-t-elle permis un meilleur service au public ? Pourquoi ?

6 / Qu'est-ce que l'informatisation a apporté au réseau ?

7 / Quels problèmes cela a-t-il posés ?

QUESTIONNAIRE

Transmis par M^{elle} Sylvie Ameuw sous le couvert de M^{elle} Laurence Villette

Étudiante en Maîtrise des Sciences de l'Information et de la Documentation, j'effectue un stage dans les bibliothèques de la ville dans le cadre de mon cursus. J'étudie le *fonctionnement des bibliothèques municipales de Coudekerque-Branche*. C'est pourquoi je souhaiterais avoir votre point de vue sur le réseau ainsi que sur l'informatisation des bibliothèques. Je vous serais très reconnaissante de bien vouloir répondre à ce questionnaire. Votre réponse m'aidera à compléter mon étude. Je vous remercie très vivement de l'attention que vous voudrez bien accorder à ma demande.

Présentation :

1 / Depuis combien de temps travaillez-vous dans le réseau des bibliothèques de Coudekerque-Branche ?

2 / Quelle formation avez-vous suivie ?

3 / Quel est votre grade ?

4 / Quelles sont vos fonctions principales ?

- ☐ Accueil / renseignements
- ☐ Prêt / équipement
- ☐ Acquisitions
- ☐ Catalogage
- ☐ Administration / secrétariat
- ☐ Responsable d'une bibliothèque
- ☐ Animations
- ☐ Autre (précisez) :

5 / Avez-vous déjà suivi un ou plusieurs stages de formation du C.N.F.P.T. au cours de ces deux dernières années ? si oui, lesquels ?

6 / Participez – vous au prêt à domicile ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

7 / Êtes – vous inscrit dans une ou plusieurs bibliothèque(s) ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

8 / Êtes – vous inscrit à la discothèque ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Point de vue sur le réseau des bibliothèques de Coudekerque –Branche :

1 / D'après vous, quels sont les avantages que le fonctionnement en réseau a pu apporter aux bibliothèques ?

2 / En quoi le fonctionnement en réseau peut alourdir le fonctionnement des bibliothèques ?

3 / Selon vous, le public a-t-il conscience d'utiliser des services en réseau ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Sans opinion

Pourquoi ?

4 / Le fonctionnement en réseau permet-il de rendre un meilleur service au public ? Pourquoi ?

5 / Que pensez-vous d'une carte de lecteur unique valable dans toutes les bibliothèques ainsi qu'à la discothèque ?

6 / Une centralisation des services (acquisition, commande, équipement...) serait-elle un avantage pour le fonctionnement des bibliothèques de Coudekerque-Branche ? Pourquoi ?

7 / D'après vous, que pourrait-on améliorer dans le fonctionnement du réseau ?

L'informatisation :

1 / Que pensez-vous de l'informatisation dans les bibliothèques (en général) ?

2 / Qu'est-ce que l'informatisation pourrait apporter au réseau ?

3 / Quels problèmes cela pourrait-il générer ?

4 / Selon vous, l'informatisation des bibliothèques pourrait-elle être un outil pour une meilleure coordination du fonctionnement du réseau ?

5 / L'informatisation permettrait-elle un meilleur service au public ? Pourquoi ?

**Annexe 20 : Tableau récapitulatif des réponses au questionnaire envoyé
aux bibliothèques municipales fonctionnant en réseau.**

<i>Villes</i>	<i>Nombre habitants</i>	<i>Composition du réseau</i>	<i>Nombre de structures</i>	<i>Heures d'ouverture</i>	<i>Modalités de prêt</i>
Coudekerque- Branche	24 135	5 bibliothèques de quartier 1 bibliothèque d'étude 1 discothèque	7	17 h / semaine pour les bibliothèques de prêt et la discothèque 21 h / semaine pour la bibliothèque d'étude	Inscription : justificatif de domicile, pièce d'identité, une autorisation parentale pour les mineurs de moins de 8 ans. Prêt : 3 livres ou 6 revues (1 livres équivalent 2 revues) pour 15 jours
Amiens	> 75 000	1 bibliothèque centrale (médiathèque, artothèque, bibliothèque) 2 bibliothèques de quartier 1 bibliothèque enfantine 2 bibliobus	4 + 2 (bibliobus)	51 h 30 pour la bibliothèque centrale 28 h pour les annexes 10 h 30 pour la bibliothèque jeunesse (deux jours d'ouverture)	Inscription : pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une photo pour chaque carte, une autorisation des parents pour les jeunes de moins de 14 ans Prêt : avec la carte bibliothèque : 7 documents pour 3 semaines Avec la carte médiathèque : 4 CD ou cassettes pour 3 semaines, 3 vidéocassettes pour 3 semaines, 1 lithographie pendant 8 semaines
Boulogne sur Mer	40 000 / 50 000	1 bibliothèque centrale 2 annexes 1 bibliothèque d'étude 1 discothèque 1 bibliobus	5 + 1 (bibliobus)	35 h pour la bibliothèque centrale annexes : mercredi et samedi toute la journée et selon l'annexe ouverture certains après-midi	Modalités de prêt identiques depuis peu Prêt : 3 documents pendant 3 semaines maximum mais en réalité on permet d'en emprunter jusqu'à 6.
Brest	> 50 000	1 médiathèque 7 annexes 1 bibliothèque d'étude 1 discothèque	10	Différents selon les bibliothèques	Pour s'abonner : pièce d'identité, justificatif de domicile, autorisation parentale pour jeunes < 15 ans. Abonnement simple : 10 documents sur le réseau pour 3 semaines Abonnement multimédia : 14 documents sur le réseau (imprimés, cassettes-audio, diapos pour 3 semaines ; disques pour 2 semaines ; cassettes vidéo pour 2 semaines et œuvres d'art pour 2 mois)
Caen	> 75 000	1 bibliothèque centrale 7 bibliothèques de quartier 1 bibliobus	8 + 1 (bibliobus)	Différents selon les lieux (29 heures d'ouverture dans bibliothèques de quartier mais jours différents)	Inscription : justificatif de domicile, pièce d'identité Prêt : 5 livres, 3 CD, 3 cassettes pour 3 semaines
Compiègne	40 000 / 50 000	1 bibliothèque centrale (bibliothèque, discothèque) 3 annexes	4	Différent selon les bibliothèques	Modalités identiques (sans précision)
Dunkerque	71 000	1 bibliothèque centrale adulte 1 bibliothèque centrale jeunesse 5 bibliothèques de quartier 1 vidéothèque 1 bibliobus	8 + 1 (bibliobus)	37 h bibliothèque centrale adulte 19 h bibliothèque centrale jeunesse 19 h vidéothèque 24 h bibliothèques de quartier	Inscription : pièce d'identité, justificatif de domicile, autorisation parentale pour jeunes de moins de 15 ans. Prêt : 6 documents pour 3 semaines ; 1 cassette vidéo par personne pour 1 semaine à la vidéothèque

<i>Villes</i>	<i>Nombre habitants</i>	<i>Composition du réseau</i>	<i>Nombre de Structure</i>	<i>Heures d'ouverture</i>	<i>Modalités de prêt</i>
Grenoble	> 50 000	1 bibliothèque d'étude 2 médiathèques • 11 bibliothèques de quartier	11	Différents selon les bibliothèques	Inscription : pièce d'identité, justificatif de domicile, autorisation parentale pour jeunes de moins de 16 ans. Prêt : 15 documents sur l'ensemble du réseau, mais le nombre de documents prêtés est variable selon le type de bibliothèque et selon le type de support.
Lille	> 75 000	1 médiathèque centrale 6 bibliothèques de quartier 1 bibliobus	7 + 1 (bibliobus)	Différents selon les bibliothèques	Inscription : justificatif de domicile, pièce d'identité, une autorisation parentale pour les mineurs. Inscription valable un an, au tarif en vigueur. Prêt : une inscription permet d'emprunter dans toutes les bibliothèques de prêt 7 documents pour 15 jours : 4 livres, 1 revue, 1 livre-cassette, 1 cassette audio. Discothèque : 3 disques compacts pour 15 jours. Vidéothèque : 2 vidéocassettes (dont un film) pour 15 jours.
Mulhouse	> 75 000	1 bibliothèque centrale (étude, bibliothèque) 1 médiathèque 7 bibliothèques de quartier 1 bibliobus	9 + 1 (bibliobus)	Différents selon les lieux	Inscription : justificatif de domicile, pièce d'identité, autorisation parentale pour les moins de 16 ans, tout documents justifiant le droit au demi-tarif ou à la gratuité. Prêt : 6 livres, 2 revues, 3 cassettes adultes, 2 cassettes enfants, 2 CD, 6 partitions classiques, 4 partitions modernes, 2 vidéos, 3 documents à l'espace langues pour 3 semaines sauf vidéos (1 semaine)
Reims	> 75 000	1 bibliothèque centrale 5 annexes 1 bibliobus urbain 2 bibliobus scolaires	6 + 3 (bibliobus)	32 h à la bibliothèque centrale différents selon les annexes	Inscription : pièce d'identité, justificatif de domicile, carte étudiant le cas échéant, autorisation parentale pour les moins de 16 ans Prêt : 5 livres, 3 revues pour 3 semaines
Valenciennes	30 000 / 40 000	1 médiathèque 1 annexe (BCD enrichie) 1 bibliobus	2 + 1 (bibliobus)		Inscription : pièce d'identité pour les adultes, un justificatif de domicile, une autorisation parentale pour les enfants Prêt : 4 livres, 3 documents sonores, 2 vidéos, 1 CD-ROM pour 3 semaines (sauf nouveautés et vidéos pour 8 jours)
Verdun	20 000- 30 000	1 bibliothèque centrale 1 annexe 1 bibliothèque d'étude	3	21 h pour la section adulte, 16 h pour la section enfant, 17 h à la section discothèque à la bibliothèque centrale 25 h à la bibliothèque d'étude 7 h 30 pour l'annexe	Inscription : justificatif de domicile, pièce d'identité, autorisation des parents (formulaire) pour les enfants de moins de 16 ans Prêt : 3 livres et 2 revues pour 3 semaines, 1 semaine pour les nouveautés, 4 disques ou 4 coffrets pour 15 jours.

<i>Villes</i>	<i>Prêt de périodiques</i>	<i>Prêt entre bibliothèques</i>	<i>Personnel</i>	<i>Rotation</i>	<i>Stages</i>	<i>Budget</i>	<i>Abonnement</i>
Coudekerque-Branches	Oui	Oui en interne	15	Oui	Oui Au CNFTP	- Budget municipal	Gratuit
Amiens	Oui	Oui En interne Et en externe	94	Non	Non	- Budget municipal - CNL - Financement pour acquisitions sur des projets particuliers dans le cadre de la politique de la ville	Médiathèque : district 200 F, réduit 100 F, Hors district 300 F, réduit 150 F Bibliothèque : jusqu'à 18 ans gratuit pour district, hors district 50 F plein tarif, réduit 30 F A partir de 18 ans, district 50 F plein tarif, réduit 30 F, hors district plein tarif 70 F, réduit 40 F
Boulogne sur Mer	Non	Oui En interne et en externe	35	Non	Stages sur les animations	- Budget municipal - CNL - Subvention départementale	Discothèque et bibliothèque : 110 F (hors Boulogne), 80 F (Boulogne), tarif réduit (jeunes -26 ans, + 65 ans, chômeurs, enseignants, personnel municipal) : 80 F (hors Boulogne) et 50 F (Boulogne) Bibliothèque uniquement : 30 F/an (Boulogne) et 50 F/an (hors Boulogne), gratuit au tarif réduit.
Brest	Oui	Oui En interne	120	Non	Journées d'étude sur la littérature, l'édition... Formation à Windows, Word, internet	- Budget municipale - CNL	Selon l'abonnement 75 F ou 150 F /an pour Brestois, 125 F ou 200 F /an pour non-Brestois
Caen	Oui (uniquement dans les bibliothèques de quartier)	Oui En interne (prêt informatisé + système de navettes bi-hebdomadaires)	124	Non	Oui A l'occasion de la réinformatisation	- Budget municipal - CNL sur projet d'extension ou de transfert	Droits annuels d'inscription pour les non-résidents : 120 F (tarif réduits à 60 et 30 F) Forfaits pour l'emprunt des documents autres que les imprimés : 70 F / trimestre (35 F tarif réduit)
Compiègne	Oui	Oui en externe	23	Non	Oui au CNFPT	- Budget municipal	30 F adulte 15 F enfant, étudiant
Dunkerque	Oui	Oui En interne	58	Non	Non	- Budget municipal	Gratuit pour Dunkerquois 200 F pour non Dunkerquois
Grenoble	Oui	Oui En interne et en externe	195	Non	- Accueil du public - Logiciel de bibliothèque - Journée d'étude	- Budget municipal - CNL - Subvention départementale	Varie de la gratuité à 70 F pour grenoblois ou 70 F à 145 F pour non-grenoblois

Villes	Prêt de périodiques	Prêt entre bibliothèques	Personnel	Rotation	Stages	Budget	Abonnement
Lille	Oui	Oui En interne et en externe	130	Non	Accueil des personnels difficiles	- Budget municipal - DSU pour actions spécifiques (Etat-Région)	Variable selon l'abonnement Bibliothèque : gratuit pour les Lillois, 100 F pour les extérieurs Médiathèque : 150 F pour Lillois, 75 F pour Chômeurs ou jeunes mariés Lillois, 250 F pour extérieurs
Mulhouse	Oui	Oui En interne	85	Non	Non	- Budget municipal - CNL	Tarif réduit : 80 F (bibliopass), 90 F (pass audiovisuel), 170 F (multipass) Tarif normal : 120 F, 130 F, 250 F
Reims	Oui	Oui En interne et en externe	67	Non	- Informatique - Catalogage (Unimarc, Rameau) - Journées d'études (sur littérature de jeunesse...)	- Budget municipal - CNL	45 F Remois 110 F non Remois gratuité scolaires, étudiants (Remois ou non)
Valenciennes	Oui	Oui En interne et en externe	36	Non	Stages professionnels	- Budget municipal - CNL	Selon l'abonnement, (ex : adultes 100 F / an pour imprimés) tarifs réduits pour Valenciennois (ex : adultes 50 F / an pour imprimés)
Verdun	Oui	Non	10	Non	Non	- Budget municipal - Cotisation	Jeunes de moins de 18 ans : 20 F (Verdunois), 30 F (non Verdunois) Adultes : 50 F (Verdunois), 75 F (non Verdunois)

Villes	Services communs	Problèmes si répartition des services	Partenaires	Mêmes partenaires
Coudekerque-Branché	- Administration - Gestion du personnel - Animations		Crèches, écoles, collèges, maisons de retraite, associations, académie de musique, académie des Beaux-Arts	Non Selon les projets
Amiens	- Administration - Service financier - Atelier de reliure - Gestion centralisée du circuit du document (inventaire, catalogage)		Crèches, écoles, collèges, lycées, maisons de retraite, centres culturels, associations (lutte contre l'illettrisme), centres de loisir, PMI (Protection Maternelle Infantile)	Non

<i>Villes</i>	<i>Services communs</i>	<i>Problèmes si répartition des services</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Mêmes partenaires</i>
Boulogne Sur Mer	- Administration et animations sont des secteurs transversaux pour tout le réseau - Equipement des livres sont communs à la centrale, à l'une des annexes et au « livre chez vous » ; - L'autre annexe, le bibliobus et la discothèque ont un circuit du livre autonome	- pour les services répartis : ils le sont parce que l'ont ne peut pas faire autrement (espaces, moyens humains et matériels...). Cela pose un problème de rationalité dans l'organisation. - pour les services « mutualisés » ou mis en commun : nous gagnons en moyens (économie d'échelle) mais cela nécessite un effort de coordination (réunions transversales).	Crèches, écoles, maisons de retraite, collectivités, entreprises, associations loi 1901 (demandeurs d'emploi, Droits de l'Homme, Droits des Femmes, défense des Droits de l'Enfant, santé, Tiers-Monde...)	Oui
Brest	- Administration, catalogage, choix des livres, logistique sont centralisés - reliure est décentralisée (1 atelier dans chaque annexe)	Coût plus élevé (matériel de reliure est acheté en autant d'exemplaires qu'il y a d'ateliers)	Ecoles, maisons de retraite	Oui
Caen	- Administration - Circuit du document pour la commande et le traitement mais pas pour l'équipement physique - Reliure		Crèches, écoles, collèges, collectivités, associations, zones d'éducation prioritaire, centres culturels et de loisir, centres d'accueil spécialisés (handicapés...)	Non
Compiègne	Achat de fournitures	Circulation des personnes et des informations	Ecoles, associations	Non
Dunkerque	- Administration - Circuit du document - Comptabilité		Crèches, écoles, collèges, maisons de retraite, collectivités, autres structures culturelles (archives, musées, ERBA...)	Non
Grenoble	Oui en partie mais décentralisation pour le traitement du document, acquisitions, en partie l'administration		Crèches, écoles, collèges, maisons de retraite, collectivités, entreprises, IMP, PMI, CCAS, maison d'arrêt, associations / SDF, institutions / handicapés, lycées professionnels, associations de lutte contre l'illettrisme	Non
Lille	Services communs		Crèches, écoles, collèges, maisons de retraite, collectivités (institution de petite enfance : PMI, halte-garderies), centres sociaux	Non
Mulhouse	- Administration - Atelier de reliure - Circuit du document		Crèches, écoles, collèges, maisons de retraite, collectivités, associations, PMI	Le plus souvent

<i>Villes</i>	<i>Services communs</i>	<i>Problèmes si répartition des services</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Mêmes Partenaires</i>
Reims	- Administration - Gestion - Reliure		Ecoles, collèges, maisons de retraite, hôpital de jour (psychiatrie), halte-garderies, maison d'arrêt, MJC, centres sociaux, associations	Non
Valenciennes	- Administration commune - Reliure et circuit du livre propres au bibliobus qui gère aussi les livres de l'annexe		Crèches, écoles, collèges, maisons de retraite, collectivités, entreprises, maison d'arrêt, hôpital	Non
Verdun	- Administration - Atelier reliure - Circuit du document réparti dans chaque lieu	- multiplication des matériels nécessaires - mauvaise connaissance, pour chaque section, des fonds des autres sections - organisation rationnelle des tâches difficiles à mettre en place	Ecoles, collèges, maison de retraite	Non

<i>Villes</i>	<i>Autonomie des bibliothèques annexes</i>	<i>Animations</i>	<i>Animations communes ou non ?</i>
Coudekerque-Branché	Chaque bibliothèque de quartier est gérée par une personne responsable du budget attribué, des acquisitions, de la gestion de son fonds, des abonnements propres, des animations particulières sont mises en places, pour lesquelles le projet est soumis au responsable de l'ensemble du réseau à l'avance de même toute relation avec les écoles.	Concours, ateliers, auteurs, heure du conte, expositions, conférence, intervention des partenaires ciblés plus haut	- En début d'année, et, souvent en fonction du calendrier national des animations pour les bibliothèques, des animations communes sont décidées, avec un programme. - Responsable du réseau demande également à chaque bibliothécaire de lui présenter un ou plusieurs projets d'animations propres à sa structure concernant l'année.
Amiens	Des budgets propres leur sont alloués et des financements complémentaires appartenant au réseau peuvent renforcer certaines actions	Concours, ateliers, auteurs, heure du conte, expositions, lecture hors les murs en partenariat avec des associations de quartier ou les PMI, rencontres, débats et spectacles pour enfants, initiation aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans le cadre du projet « Picardie en ligne »	Animations communes quand elles sont nationales sinon elles sont propres aux bibliothèques
Boulogne sur Mer	- Autonomie pour les acquisitions pour la première annexe, la discothèque, le bibliobus et le « livre chez vous » => il y a un professionnel qualifié filière culturelle - pas d'autonomie pour les achats pour la deuxième annexe => pas de professionnel qualifié pour l'instant	Concours, ateliers, auteurs, heure du conte, expositions, conférences, spectacles et lectures (musique, théâtre)	Chaque secteur peut proposer des animations au secteur transversal des animations, qui centralise les moyens (expos, budget, matériel...). La raison de cette « mutualisation » un peu centralisée tient à la nécessité d'avoir pour l'ensemble de la bibliothèque municipale une politique d'animation cohérente, identifiable par le public.

<i>Villes</i>	<i>Autonomie des bibliothèques annexes</i>	<i>Animations</i>	<i>Animations communes ou non ?</i>
Brest	Oui mais sous le contrôle d'un cadre (bibliothécaire, conservateur) qui supervise un secteur donné pour tout le réseau (animations, acquisitions, développement de la lecture...)	Ateliers (calligraphie, bande dessinée...), auteurs, heure du conte, expositions, concerts, comité de lecture pour adultes, permanences en PMI, rencontres dans les écoles, comité de lecture	Communes à l'occasion de quelques points forts locaux (festival du conte) ou nationaux (Lire en fête)
Caen	- répartition et gestion du budget acquisitions dans la limite des enveloppes respectives - projets d'animation dans chaque quartier validés par le conservateur chef de service	Concours, ateliers, auteurs, heure du conte, expositions, spectacles (en partenariat), lectures	- travail en réseau sur un thème commun - partenariats propres aux quartiers
Compiègne	Acquisitions (sauf coordination générale pour les adultes) et animations	Concours et jeux, ateliers d'écriture, heure du conte, expositions, spectacles, Lire en Fête, animations musicales	Animations communes quand elles sont nationales sinon elles sont propres aux bibliothèques
Dunkerque	acquisitions animations	Auteurs, heure du conte, expositions	Certaines sont communes d'autres sont propres à certaines bibliothèques.
Grenoble	Oui mais concertations transversales (acquisitions, animations...)	Concours, ateliers d'écriture, auteurs, heure du conte, expositions, rencontres, cafés littéraires, lectures.	Cela dépend
Lille	Oui pour animations	Concours, ateliers thématiques (illustrateurs pour enfants), auteurs, heure du conte, expositions, spectacles, atelier d'écriture	Ressources propres à la bibliothèque le plus souvent (dont médiateurs du livre), subvention du contrat-ville, animations communes au réseau lors de manifestations nationales comme Lire en Fête, journées du patrimoine, printemps du Québec, le Temps du Maroc
Mulhouse	Chaque bibliothèque formule des propositions d'acquisitions, propose des animations propres et dispose d'un budget d'acquisitions.	Concours, heure du conte, expositions, accueil de classes, classes lecture, mini-concerts découvertes, cinéma documentaire, spectacles, conférence débat, projection de films, club de lecture, animations dans des haltes-garderies et centre PMI	Animations communes : un groupe de travail a été constitué qui intègre un correspondant de chaque bibliothèque de quartier et des volontaires. Les actions sont discutées et validées. Animations propres : en fonction des opportunités, des partenariats sur les quartiers, des désirs de l'équipe.
Reims	Elles participent aux réunions de commande et ont leur budget propre. En revanche, une harmonisation se fait pour que tout le monde n'achète pas la même chose, alors que certains ouvrages importants ne seraient pas acquis. Elles ont toute latitude en matière d'animation mais à négocier pour le budget.	Concours, ateliers d'écriture, de lecture, auteurs, heure du conte, expositions, journées d'études ouvertes à tous sur des thèmes (livres d'art, littérature pour adolescents) conférences, lectures par des auteurs...	Cela dépend

<i>Villes</i>	<i>Autonomie des bibliothèques annexes</i>	<i>Animations</i>	<i>Animations communes ou non ?</i>
Valenciennes	L'annexe existante est liée à une école et le personnel travaille avec l'équipe enseignante	Concours, ateliers, heure du conte, conférences, rencontres, lectures-spectacles, projections, expositions...	Animations indépendantes
Verdun	Autonomie complète (simple contrôle de la direction)		

<i>Villes</i>	<i>Bibliothèque d'été</i>	<i>Service de prêt à domicile</i>	<i>Avantages du réseau pour les bibliothèques</i>	<i>Inconvénients du réseau</i>	<i>Carte lecteur unique</i>	<i>Public a conscience du réseau</i>
Coudekerque-Branche	Hérisson au Soleil	- Personnes âgées - Personnes à mobilité réduite	- Cohérence de l'ensemble du service - Richesse des fonds, certes pour une partie commune, également spécialisé ou plus développé pour telle discipline dans telle structure ou telle autre	La gestion d'un service décentralisé nécessite beaucoup de rigueur, parce que les lieux sont multiples	Non	Oui
Amiens	Non	Oui Pour personnes âgées (abonnement 50 F/ an pour livres et casettes)	- cohérence dans la politique de développement de la lecture par une concertation plus importante - permet de régler au plus vite les problèmes de fonctionnement courant (ex. : absences...) - économie notamment en personnel		Oui (en cours)	Oui
Boulogne sur Mer	- Bibliothèque dans un jardin public à proximité de la plage en juillet / août - Lectures et animations dans les centres de loisir pendant cette période	Service « livres vous » chez vous » pour personnes âgées, handicapées, malades	Il y a surtout des fonctionnements en réseau. L'avantage tient aux économies d'échelle (catalogage, acquisitions et circuit du livre mutualisés) et au partage des compétences. Le partage des tâches oblige à une communication interne transversale qui a de bons effets sur la « culture d'entreprise » (réunions, rencontres internes...)	Il oblige à se réunir et à se parler, à se reconnaître mutuellement. Même si c'est lourd, c'est bénéfique pour le fonctionnement.	Non Prévu en 2000	Oui
Brest	Bibliothèque de rue	- Personnes âgées - Personnes handicapées, malades, malvoyantes	- mise en commun des moyens - offre documentaire plus importante	- Eparpillement du personnel - Tendance naturelle des annexes à fonctionner de manière autonome - L'information se diffuse plus difficilement	Oui	Oui

<i>Villes</i>	<i>Bibliothèque d'été</i>	<i>Service de prêt à domicile</i>	<i>Avantages du réseau pour les bibliothèques</i>	<i>Inconvénients du réseau</i>	<i>Carte lecteur unique</i>	<i>Public a conscience du réseau</i>
Caen	Bibliothèques de rue par les Médiateurs du Livre et le bibliobus sur deux quartiers	Non	- ressources mises en commun - plus de cohérence dans le fonctionnement, le règlement	- difficulté de circulation de l'information - réunions difficiles à organiser mais nécessaires - ralentissement de certaines démarches, le temps que chaque service en soit au même point d'avancement ou d'information	Oui	Oui
Compiègne	Non	Non	- Mobilités des emprunteurs		Oui	Oui
Dunkerque	Bibliothèque des Sables sur la digue de mer en juillet et août 7j / 7j : Consultation sur place, prêt, animations (conte, mime)	Envisagé	- mise en commun des ressources documentaires, humaines - dynamisme plus grand - certains services communs et centraux (comptabilité, administration...) soulagent les points du réseau	Seulement si mauvaise coordination. Mais les avantages l'emportent sur inconvénients	Oui	Oui pour certains lecteurs, quant aux autres...
Grenoble	Lectures au parc faites par certaines bibliothèques mais ce n'est pas une bibliothèque de plus	Oui pour personnes âgées	- proximité donc meilleur service aux gens peu mobiles et peu lecteurs - importance du réseau informatique en temps réel	Circulation de l'information	Oui	Oui
Lille	Jardins de lecture (dans les 10 quartiers) sur les pelouses des services jeunes	Oui pour personnes âgées (bibliothèques de Fives et de Wazemmes)	- Catalogage partagé - Enrichissement de la proposition documentaire pour chaque site - Gestion concertée des budgets	Dépendance des bibliothèques de quartier vis à vis du service central de traitement du document (acquisitions, catalogage)	Oui + 1 pour la consultation	Non
Mulhouse	Non	Oui	- proximité des services - pénétration du livre dans les quartiers défavorisés - travail avec les scolaires - décloisonnement réel des services	Le travail en transversalité est toujours porteur de nouveautés. Il a fallu accompagner les personnels par des stages adaptés	Oui	Oui

<i>Villes</i>	<i>Bibliothèque d'été</i>	<i>Service de prêt à domicile</i>	<i>Avantages du réseau pour les bibliothèques</i>	<i>Inconvénients du réseau</i>	<i>Carte lecteur unique</i>	<i>Public a conscience du réseau</i>
Reims	Non mais certaines annexes font une charrette à livres	Non	- Meilleure répartition des acquisitions - Une orientation des fonds de certaines annexes - Une diversification des collections - Une conservation plus efficace - Une meilleure image vis à vis des lecteurs et des Re-mois en général - Une meilleure gestion, etc...	Une trop forte hiérarchisation peut alourdir le fonctionnement mais point n'est besoin d'être en réseau pour en faire	Oui	Oui
Valenciennes	Non	Non	Le réseau valenciennois, bien que limité, permet à la bibliothèque d'étendre son champ d'intervention et de construire un service de lecture publique global et cohérent		Oui	Oui pour le biblio-bus Non pour l'annexe
Verdun	Non	Non	La situation actuelle (3 lieux) a toujours existé	Mauvaise connaissance des fonds des autres sections Organisation rationnelle des tâches difficiles à mettre en place La bibliothèque n'est pas informatisée, ce qui entraîne de grandes difficultés de relations entre les sections	Oui	Non

<i>Villes</i>	<i>Réseau permet-il un meilleur service au public ?</i>	<i>Réseau informatisé</i>	<i>Accès minitel ou Internet</i>	<i>Outil informatique utilisé</i>	<i>Informatisation a-t-elle permis une meilleure coordination ?</i>
Coudekerque-Branché		Non			
Amiens		Oui	Minitel 03 22 97 11 11 Internet (en cours d'installation)	En cours de réinformati-sation Opsys => Geac +	Oui
Boulogne Sur Mer	Oui, il permet d'unifier les services et de ré-pondre aux objectifs de proximité.	En projet	e-mail uniquement bm.boulogne-sur-mer@wanadoo.fr		

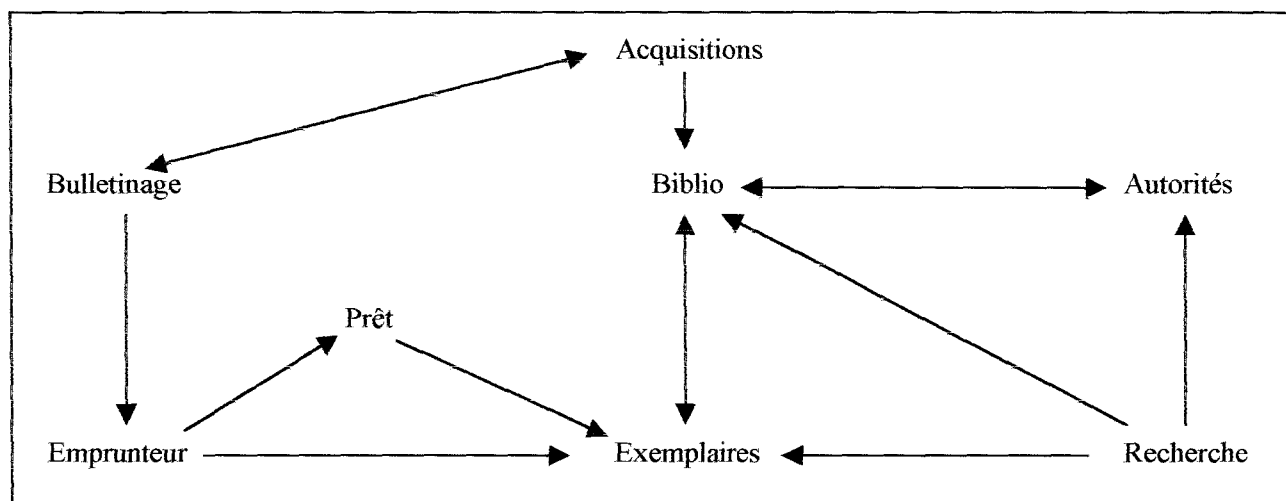
<i>Villes</i>	<i>Réseau permet-il un meilleur service au public ?</i>	<i>Réseau informatisé</i>	<i>Accès minitel ou Internet</i>	<i>Outil informatique utilisé</i>	<i>Informatisation a-t-elle permis une meilleure coordination ?</i>
Brest	Accès aux ressources documentaires (mise en commun des catalogues / partage des acquisitions)	Oui	Internet http://www.mairie-brest.fr/biblio	AB6	- Paramétrage unique (prêt, réservation) pour toutes les annexes - L'utilisation de la messagerie interne (outlook) est un plus indéniable qui favorise le travail en réseau (envoi de fichiers, infos diverses...)
Caen	Efforts communs pour la continuité du service public Plus de cohérence dans le rapport au public Facilite l'accès à l'ensemble des ressources de la bibliothèque	Oui	Oui Minitel et Internet (non précisé)	GEAC	Oui - paramètres identiques pour le prêt, les inscriptions, les réservations - informations instantanées grâce aux terminaux pour la majorité des services
Compiègne	Il permet de renvoyer d'une bibliothèque à l'autre en cas de besoin	Oui	Minitel (extérieur) Internet (en interne, bientôt pour le public)	Opsys	Oui
Dunkerque	Oui à cause de la complémentarité des ressources	Oui	Minitel : 03 28 59 01 01	Logiciel « maison » (AS 400), nouveau logiciel en l'an 2000.	Oui L'informatisation a amélioré le travail des bibliothécaires et a permis une meilleure connaissance des ressources documentaires sur l'ensemble du réseau
Grenoble	Proximité, répartition des rôles	Oui	36 14 BIB Internet www.bm-grenoble.fr	Best seller	Oui Politique des collections : chacun voit ce que les autres font avant de décider
Lille	Oui, recherche documentaire exhaustive sur les fonds des bibliothèques municipales de Lille et des musées des Beaux-Arts, Histoire naturelle et Hospice Comtesse	Oui	Minitel 03 20 49 50 45 Internet	Dynix	Oui Amélioration de la gestion des prêts Courrier électronique
Mulhouse	Complémentarité des services et des fonds	Oui (en cours de réinformatisation)	Accès Internet sera possible en 2000		Outil plus performant aux différents services

Villes	Réseau permet-il un meilleur service au public ?	Réseau informatisé	Accès minitel ou Internet	Outil informatique utilisé	Informatisation a-t-elle permis une meilleure coordination ?
Reims	Il permet au public d'avoir accès à l'ensemble des fonds et à des fonds plus diversifiés	Oui	Internet (vient d'ouvrir)	ABSYS (Sinorg)	Elle permet de savoir plus rapidement qui a quoi, de localiser plus facilement un ouvrage demandé, de réserver plus facilement les ouvrages La gestion des rappels est facilitée Il n'est pas nécessaire de reprendre les coordonnées des lecteurs selon les bibliothèques qu'ils fréquentent
Valenciennes	Elargissement de l'offre documentaire surtout, décentralisation des services	Oui	Internet (en cours)	Bookplus / Archimed	Oui Catalogue collectif
Verdun	Non, le fonctionnement nécessiterait une complète révision : la situation est la même depuis 1970	Non			

Villes	Informatisation a-t-elle permis un meilleur service au public ?	Apport de l'informatisation au réseau	Problèmes de l'informatisation
Brest	Nouveaux services : site Web / possibilité pour le lecteur de consulter lui-même son compte et bientôt, de réserver des documents	- Cohérence - Meilleure circulation de l'information (intranet)	- Formation du personnel à Windows - Perte d'autonomie des annexes - Lourdeur de certaines procédures informatiques
Caen	- accès plus direct à l'information sur les ressources - autonomie possible pour la consultation du catalogue informatisé - gain de temps	- rapidité des transactions - information sur les collections du réseau - gestion des documents (désherbage) - élargissement de l'offre aux usagers	- manque de politique d'acquisition mis en évidence - disparité des cotes pour un même document - livres absents signalés comme étant en rayon - réticences de certains membres du personnel à utiliser le système - nombre de terminaux d'accès au catalogue insuffisants - en interne : pratiques diverses de saisie, d'indexation
Compiègne	Oui	Plus de fiabilité	- Pannes fréquentes du système - Fermeture au public quelques semaines
Dunkerque	- Bonne connaissance des ressources documentaires du réseau - Connaissances très précises des livres prêtés, des dates de retour des documents, des réservations faites par les lecteurs, de la situation d'un lecteur (documents empruntés et date de retour)	- Un travail plus rapide - Des données plus fiables et plus précises	Un très gros travail au préalable pour la reprise des données bibliographiques des documents

<i>Villes</i>	<i>Informatisation a-t-elle permis un meilleur service au public ?</i>	<i>Apport de l'informatisation au réseau</i>	<i>Problèmes de l'informatisation</i>
Grenoble	Lecteur sait ce qu'il y a partout, peut réserver... Les terminaux permettent de localiser un document, de vérifier sa disponibilité, d'interroger le catalogue informatisé de nos partenaires	Nécessité de penser le réseau comme un ensemble	Difficile de concevoir un service informatique pour un réseau très décentralisé avec des règles diverses selon les sites
Lille			- Apprentissage du format UNIMARC - Respect des normes - Conversion rétrospective des catalogues papier - Dysfonctionnement passagers qui entravent le fonctionnement
Mulhouse	Amélioration des services (OPAC / multimédia)		
Reims	S'il y a une meilleure coordination, il y a déjà forcément un meilleur service Le lecteur sait tout de suite si un ouvrage est disponible ou non, les réservations sont plus simples Les listes d'acquisitions sortent plus vite et plus aisément		- Problèmes de liaisons numéris pour les petites annexes, la centrale et la principale annexe ayant une ligne dédiée - problèmes de transfert de données (cas des portables du bibliobus) - nécessité d'équiper l'ensemble du fonds de code-barres (pas encore terminé 150 000 ouvrages faits / 450 000) - nécessité pour le personnel et pour les lecteurs de se familiariser avec l'outil informatique
Valenciennes	Oui Information bibliographique		Prêt déporté difficile à mettre en place au bibliobus

ANNEXE 21 : Description du schéma logique d'une base de données



Fonctionnalités d'un système de gestion de bibliothèque :

- *Fichier d'acquisitions* : permet la gestion des commandes, de l'intention de commande au règlement de la facture ;
- *Fichier bibliographique* : contient toutes les données catalographiques des documents conservés par la bibliothèque ;
- *Fichier d'exemplaires* : permet la gestion des différents exemplaires d'un même document ;
- *Fichier de bulletinage* : permet la gestion informatisée des collections de publications en série ;
- *Fichiers d'autorité* : offre à l'ensemble des applications une cohérence globale en ce qui concerne les accès contrôlés ;
- *Accès public en ligne* : permet à l'utilisateur de sélectionner et d'obtenir les documents qu'il recherche ;
- *Fichier des utilisateurs* : permet l'identification des emprunteurs lors des opérations de prêt ;
- *Fichier de prêt* : met en relation le fichier bibliographique et le fichier des utilisateurs inscrits à la bibliothèque ;
- *Module spécifique* : permet d'éditer toutes sortes de tris, de statistiques ou de petites éditions.

Source : Duchemin, Pierre-Yves. *L'art d'informatiser une bibliothèque : guide pratique*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1996. (Bibliothèques). p 81.

Tournant de siècle

Les nouvelles technologies changent la donne

L'an 2000 à la porte d'une bibliothécaire

« L'informatique a profondément modifié notre métier. » Germaine Vanhaecke, conservateur de la bibliothèque municipale dunkerquoise, ne peut que constater les bienfaits de l'introduction des nouvelles technologies au sein du service documentaire.

L'année 1985 voit le début de l'informatisation du fonds documentaire qui sera opérationnel pour le prêt dès l'année suivante. « Cela a considérablement amélioré notre rapport avec le public. La recherche documentaire est désormais plus fiable et plus rapide. La qualité du service public s'en est donc trouvée que meilleure. »

Cette informatisation, si

elle demanda un surcroît de labeur, a facilité la tâche des bibliothécaires : « *Le travail proprement documentaire de saisie de fichiers s'est trouvé simplifié.* » D'où un gain de temps qui a pu être affecté aux animations et au contact client.

La révolution Internet

Quatorze ans plus tard, une nouvelle informatisation est en marche. Le logiciel d'époque, fabrication maison, est inadapté face aux derniers du genre. Cela fait de la période estivale, habituellement creuse, un moment d'intense activité.

L'ouverture d'une banque de prêt de 1 500 cassettes vidéo en Basse-Ville vise éga-

lement à bonifier un service public qui sera étoffé d'une banque CD-Rom à la bibliothèque de Petite-Synthe.

La bibliothèque centrale, quant à elle, attend son déménagement dans des locaux plus vastes qui permettraient le retour de la section jeunesse et une salle de consultations Internet. « C'est, à n'en pas douter, pour notre métier une véritable révolution. Si les changements que ce nouveau média implique ne sont pas encore connus, je pense que le livre imprimé ne sera pas détrôné. »

Bref, une révolution technologique certaine mais reine du côté des 120 000 livres des services documentaires dunkerquois.

T. O.



L'informatisation a amélioré les relations avec les usagers. Avec prochainement (peut-être) l'arrivée d'Internet.

Informatique

A Hautmont, le serveur local a été ravagé par le virus « Tchernobyl »

Frayeur sur la planète Internet

VOUS allumez votre ordinateur et un sablier apparaît. Et il reste là si longtemps que vous finissez par l'éteindre. Vous le rallumez et... plus rien. C'est trop tard. « Tchernobyl », un virus particulièrement offensif qui a fait son apparition, hier matin, sur le site Internet d'Hautmont, vient de « dévorer » votre disque dur. Tout ce qui s'y trouvait – programmes et fichiers – est « mort ».

Le virus « Tchernobyl », qui était manifestement en sommeil – caché dans un coin de votre ordinateur – depuis plusieurs semaines, s'est réveillé ce lundi 26 avril au matin, peu après minuit... c'est-à-dire le jour du 13^e anniversaire de la ca-

tastrophe de Tchernobyl. Evidemment !

La première victime, à Hautmont, a été « frappée », ce matin, à 7 h 30. Depuis, le virus a complètement ravagé les ordinateurs de la bibliothèque de cette ville de la Sambre qui a été une des premières à créer un serveur Internet. Ce serveur (provider, en anglais) a connu un vif succès, puisque depuis son ouverture, il y a trois ans, 800 personnes s'y sont abonnées pour un usage direct à la bibliothèque et plus de 100 utilisateurs ont pris une connexion à distance. Hier soir, à Hautmont, l'équipe des informaticiens s'activait pour réparer les ordinateurs de la bibliothèque et s'apprêtait à

commencer, ce matin, le dépannage à domicile de tous les abonnés distants contaminés par « Tchernobyl ».

« On a trouvé une solution, explique Pascal Ruffin, qui préside au développement d'Internet Hautmont depuis ses débuts. Il faut ouvrir l'unité centrale et retirer la pile au lithium du disque dur. Ensuite, seulement, on peut reconfigurer le PC... »

Alors, « Tchernobyl », déjà un mauvais souvenir ? Pas sûr, répond Pascal Ruffin : « On ne peut pas être certain, une fois qu'on a réparé, que "Tchernobyl" ne fera pas sa réapparition... »

D'autant que l'on a appris qu'il avait aussi sévi... au Bangladesh !

Christophe COLINET

Résumé :

Les bibliothèques de Coudekerque-Branche constituent un réseau horizontal composé de sept structures : cinq bibliothèques de quartier, une bibliothèque d'étude et une discothèque. Ce réseau ne fonctionne pas comme tel et il n'est pas perçu comme en étant un. Il n'est pas informatisé. Après une présentation du réseau, son fonctionnement et sa gestion sont étudiés ainsi que ses activités culturelles qui sont nombreuses et diversifiées. Son informatisation améliorerait son fonctionnement, elle apporterait de nouveaux services au public, notamment un catalogue informatisé, et elle faciliterait le travail du personnel. L'utilisation d'Internet l'ouvrirait vers l'extérieur. Mais des contraintes organisationnelles, techniques, humaines et financières sont à prendre en considération.

Mots-clés :

Bibliothèque municipale**animation.

Bibliothèque municipale**informatique.

Bibliothèque municipale**organisation.

Bibliothèque municipale**réseau.

Informatisation**bibliothèque.

Cote Dewey :

025.04 AME Stockage de l'information et recherche documentaire.